

*L*es femmes et la paix en Afrique

*Études de cas
sur les pratiques traditionnelles
de résolution des conflits*

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO.
Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Publié en 2003 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2003
Printed in France

SHS-2003/WS/38

Avant-propos

L'ensemble des études de cas présentés ici sont le résultat de travaux effectués au milieu des années quatre vingt dix dans le cadre du programme Femmes et culture de la paix (1996-2001) de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces études varient en fonction de la longueur et de la profondeur des analyses et sont le reflet du style et approches des différents auteurs. Ces variations sont aussi perceptibles dans l'utilisation des différentes approches méthodologiques pour l'évaluation du rôle des femmes et de la paix dans six études de cas relatives à l'Afrique et qui donc présente un intéressant panaché des pratiques traditionnelles en matière de résolutions de conflits et de construction de la paix.

Nos remerciements vont à tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de cette étude, en particulier à M. Anatole Ayissi de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), dont la compétence en matière de révision de textes et la connaissance des pratiques traditionnelles de résolution des conflits utilisés en Afrique a aidé à l'harmonisation des cas étudiés. Cette publication est un bon exemple de la coopération inter-agence au sein du système des Nations Unies, qui ne peut que renforcer notre pertinence et notre capacité d'action dans les États membres.

Nous espérons que ces cas d'études ouvriront des perspectives utiles à la valorisation des traditions de même qu'ils inspireront des changements sociaux positifs dans le but de promouvoir le rôle des femmes dans la construction de la paix au niveaux communautaire, national, régional et international.

Eduardo Cifuentes Muñoz
Directeur, Division des droits de l'homme
et de la lutte contre la discrimination raciale

Table des matières

Introduction	7
Le rôle de la femme burundaise dans la résolution pacifique des conflits	11
La médiation traditionnelle des conflits par les femmes au Cameroun	29
Le rôle de la femme centrafricaine dans la prévention et la résolution des conflits	37
Les femmes, la politique et la paix dans le nord de la Namibie	49
Le rôle des femmes somaliennes dans la recherche de la paix	79
Les capacités des femmes à résoudre les conflits et à construire la paix. Région de Morogoro en Tanzanie	117

Introduction

Ces études de cas sur la contribution des femmes à une culture de paix en Afrique ont été conçues et entreprises dans le cadre du Projet UNESCO « Vers une culture de la paix », plus précisément par le Programme Femmes et Culture de la Paix qui portait un intérêt particulier à l'Afrique.

L'UNESCO et l'UNIDIR sont fiers de s'associer pour cette publication qui paraît durant la première décennie du millénaire, déclarée « Décennie internationale pour une Culture de la Paix et de la non-violence au profit des enfants du monde » et ce, pour donner la parole aux femmes qui veulent être des partenaires à part entière dans les processus formels et informels de résolution des conflits et de négociations de paix.

Ces études confirment les rôles essentiels et déterminants qu'ont joués et que peuvent jouer les femmes du Burundi, du Cameroun, de la République centrafricaine, de Namibie, de Tanzanie et de Somalie dans la prévention et la résolution des conflits comme dans la promotion d'une culture de la paix en s'appuyant sur des méthodes traditionnelles.

Bien que différentes en raison des contextes géographiques et culturels, elles n'en démontrent pas moins l'existence de tendances universelles inhérentes à la contribution des femmes en faveur de la paix et de la résolution des conflits. Nous sommes, par conséquent, convaincus que ces études de cas seront utiles non seulement aux femmes africaines, mais également aux femmes et aux hommes d'autres continents qui luttent courageusement et fructueusement pour trouver des alternatives à la violence et à la guerre.

Dans ces études de cas, les femmes sont souvent perçues comme des vecteurs transmettant des valeurs culturelles à leurs enfants et aux générations futures, notamment au moyen d'expressions artistiques telles que la chanson, la danse et les récits folkloriques. Elles sont les intermédiaires dans des situations de conflit, participant à des missions de reconnaissance pour évaluer les possibilités de paix et faciliter par la suite la communication et les négociations. Elles sont également, ou acceptent de l'être, des « passerelles » entre des communautés

ennemies ou en guerre, en particulier à la faveur de mariages intercommunautaires où une fille d'une communauté est donnée en mariage à un fils d'une autre communauté en gage d'alliance de paix et de réconciliation.

Des préjugés traditionnels voient dans ces femmes des bâtisseuses de paix et les estiment plus pacifiques que les hommes au point d'en faire souvent l'incarnation de modèles de bonté et de tendresse, même si on sait qu'elles ont participé activement aux guerres d'indépendance et à d'autres types de combats. Ce cliché est d'autant plus renforcé par les structures de socialisation qui contribuent à concevoir d'abord les femmes comme des mères, des épouses, des personnes s'occupant des autres, des arbitres de conflits et des artisanes de la paix dans la famille et dans la communauté.

Même si les femmes sont riches d'expériences et d'enseignements, souvent acquis sur le tas, ces études de cas nous rappellent leur marginalisation dans les tribunes officielles où les décisions sont prises par-delà le niveau communautaire. Cela est contraire à la politique supposée par l'étape historique que constitue la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (octobre 2000). Dans beaucoup de sociétés africaines comme dans d'autres pays et sociétés, à l'issue des combats et des conflits et malgré la participation active des femmes à la cessation des hostilités, ces femmes sont souvent reléguées au second plan et marginalisées, tant au niveau des négociations officielles de paix qu'à celui de la reconstruction des sociétés ravagées par la guerre. Un document récapitulatif récemment préparé et distribué par les ONG rassemblées dans le groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité (New York, octobre 2002) a montré qu'au cours des deux dernières années, les femmes avaient participé à très peu de négociations de paix. Le rapport de ce groupe ne cite que le Burundi et la République démocratique du Congo — deux pays seulement sur les quatorze qui connaissent aujourd'hui des situations de conflits ou de post-conflits.

Les femmes s'intéressent aussi à la prévention des conflits violents, étant donné les conséquences sexospécifiques probables de ceux-ci. En plus des victimes et des morts dénombrés parmi toutes les couches de la population lors des affrontements violents et de la guerre, les inégalités existantes entre les hommes et les femmes n'ont fait que s'aggraver. Les femmes et les filles sont souvent forcées d'émigrer et sont victimes de crimes sexuels comme le viol et d'atteintes à leurs droits humains et à leur dignité. Ce n'est pas un hasard si les femmes et les enfants représentent plus des trois quarts des 40 millions de personnes déplacées à la suite de violents conflits dans le monde.

Lors de la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix et de la non-violence organisée par l'UNESCO (Zanzibar, 1999), les femmes de 53 pays africains ont rendu publique la Déclaration de Zanzibar, en regrettant

le fait que les négociations de paix aient été dominées par les hommes, indépendamment des efforts et des initiatives des femmes pour résoudre les conflits et promouvoir la paix sur le continent, notamment par l'élaboration d'un consensus et par le dialogue. Elles se sont engagées à mettre sur pied des consultations, des recherches et une coopération afin de développer une approche globale et sexospécifique de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits, tout en appelant de multiples organismes institutionnels, régionaux et internationaux, à soutenir les efforts de construction et de rétablissement de la paix entrepris par les femmes.

Grâce à cette entreprise commune, l'UNESCO, l'UNIDIR et les femmes africaines travaillant à la mise en place d'une culture de la paix sur le continent espèrent partager des connaissances sur les pratiques traditionnelles de résolution des conflits et de construction de la paix. Leur aspiration est de renforcer les capacités des « enfants du monde » à empêcher que les différends ne dégénèrent en de violents conflits, que les conflits existants ne s'enveniment et que ceux qui sont sur le point d'éclater ne soient réactivés, ainsi qu'à développer la possibilité de solutions de rechange pacifiques et sexospécifiques.

Le rôle de la femme burundaise dans la résolution pacifique des conflits

Josephine Ntahobari
Basilissa Ndayiziga

L'objectif principal de cette étude est de mettre en évidence le rôle de la femme dans la prévention et la résolution pacifique des conflits au Burundi. Nous espérons ainsi contribuer à la recherche de solutions durables à la crise burundaise et au rétablissement de la paix et de l'harmonie sociale. Nous nous attacherons donc notamment à :

- ▷ montrer la place que la femme occupait dans la prévention et la résolution pacifique des conflits dans le Burundi traditionnel,
- ▷ étudier le rôle que la femme burundaise peut jouer aujourd'hui dans la recherche d'une solution pacifique aux crises en cours,
- ▷ proposer des recommandations qui permettraient à la femme burundaise d'apporter sa contribution à la résolution pacifique des conflits.

Pour mieux comprendre le rôle de la femme dans la prévention et la résolution pacifique des conflits, il est important de présenter d'abord l'organisation sociale du Burundi traditionnel, sa structure et ses mécanismes de prévention et de résolution des différends. Il s'agira notamment d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- ▷ comment la société traditionnelle burundaise est-elle organisée ?
- ▷ quelles sont les valeurs culturelles qui la distinguent ?
- ▷ quelles sont ses composantes sociales et leurs inter-relations, quel est le rôle de la famille dans la transmission de l'identité culturelle et des mœurs.

D'autre part, nous analyserons la nature et la façon dont sont traités les conflits dans cette société traditionnelle en considérant principalement :

- ▷ la place occupée par la femme dans la société traditionnelle et la considération dont elle jouit au sein de cette société,

- ▷ le rôle de la femme traditionnelle dans la prévention de la violence, la gestion des crises et la résolution des conflits,
- ▷ les valeurs de prévention et de résolution pacifique des conflits incarnées par la femme traditionnelle, leur degré d'appréciation et d'acceptabilité par la femme moderne. Ceci nous permettra d'examiner si la femme actuelle est favorable aux valeurs traditionnelles et si elle est prête à les intégrer dans sa vie quotidienne,
- ▷ la manière dont la femme burundaise actuelle pourrait contribuer à la résolution de la crise en cours, à la lumière du rôle joué par la femme traditionnelle.

Enfin, nous terminerons par une conclusion et des recommandations sur la consolidation du rôle de la femme dans la gestion pacifique des conflits.

Nous avons eu recours à la technique du questionnaire et de l'entretien. Notre groupe-cible était constitué de personnes sachant lire et écrire et d'autres qui ne le savaient pas. Pour la première catégorie, nous avons utilisé le questionnaire et pour la seconde, nous avons privilégié l'entretien.

Organisation de la société traditionnelle

Nous nous proposons de considérer ici les structures de la société traditionnelle, d'y examiner le rôle et la place de certains individus et de certains groupes. Nous mettrons également l'accent sur les relations qui existent entre ces individus et ces groupes. Ces relations seront considérées comme « inter-relations ».

L'expression « inter-relations » désigne, d'après notre analyse, les « codes de conduite » qui véhiculent les valeurs morales caractéristiques de la société burundaise traditionnelle et qui servent de creuset à l'éducation des jeunes et en font des adultes dignes et responsables. Dans la société traditionnelle, ce rôle de pérennisation de la culture dans ce qu'elle a de précieux revenait à la famille en particulier et à la communauté en général. La famille et la société devaient aider « les enfants à intérioriser les valeurs d'humanisme (*Ubuntu*), de bon cœur (*Umutima mwiza*) et de responsabilité sociale axée sur les vertus de justice, de vérité, d'honnêteté et d'équité (*ubushingantabe*)¹ ». Au sein de ce système d'éducation la femme, épouse et mère, faisait partie des principaux garants de la perpétuation et de la transmission de ces valeurs positives dont la

1. Barbara Ndimurukundo et Marcienne Mujawaha, « Le rôle de la famille dans la promotion et la consolidation de la paix au Burundi » dans *Actes du Colloque national pour une culture de paix au Burundi*, 1994, p. 114.

perfection était sans cesse recherchée dans le foyer d'abord et dans le voisinage ensuite.

1. Structure de la société traditionnelle

La société traditionnelle était structurée autour de deux pôles : l'un religieux et l'autre politique.

Du point de vue religieux, les Barundi croyaient en un seul Dieu appelé *Imana*, maître de tout ce qui vit sur terre. On attendait de l'*Imana* toutes les bénédictions, la prospérité dans les biens, dans la progéniture, etc. Par ailleurs, la société burundaise traditionnelle pratiquait également le culte des ancêtres en érigeant des *indaro* (maisonnettes en paille) dans l'enclos familial pour les ancêtres morts. On y déposait de la nourriture et des boissons, ce qui symbolisait le partage avec ces ancêtres qui, selon la croyance de cette société, ne mourraient pas mais gardaient toujours un œil bienveillant sur la famille.

Du point de vue politique, le Burundi fonctionnait comme une monarchie jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Le *Mwami* (roi), donné aux Barundi par Kiranga, était l'incarnation de tout le peuple (*Sabwanya*). Le roi, appelé *Sebarundi* (le père de tous les Barundi) n'appartenait à aucune ethnie, on ne savait pas d'où il venait. Il avait le devoir de protéger la population, d'assurer sa sécurité et de rendre justice. Il était puissant, respecté de tous et avait le plein pouvoir sur tout (même sur la vie des individus). Le roi était une autorité sacrée, c'était un personnage hors du commun, ainsi que le définissait la mémoire collective.

Pour gouverner, le roi faisait appel à des autorités administratives de plusieurs catégories, classées ici dans un ordre décroissant d'importance : les *Baganwa*, les *Banyamabanga*, les *Bishikira*, les *Inkebe*, les *Ivyariho* et les *Bashingantabe*.

Le *Mwami*, « commandant en chef des troupes », était le garant de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Il était le défenseur de l'ordre social et garant de la paix sociale. Les différents responsables administratifs susmentionnés étaient quant à eux considérés comme « les yeux, les oreilles et la bouche » du roi dans leurs domaines de compétence. Ils réglaient les conflits sociaux et sauvegardaient la paix. Ils faisaient régulièrement rapport au roi sur la situation du pays. Les relations entre les différentes hiérarchies étaient caractérisées par l'autorité et le respect du pouvoir hiérarchique. Cette structure connaissait une mobilité ascendante et descendante : les promotions récompensaient le mérite individuel et les destitutions sanctionnaient les personnes qui avaient démerité.

Du fait de l'importance de l'autorité arbitrale constituée par les *bashingantabe* dans la société traditionnelle et compte-tenu de l'intérêt que cette insti-

tution revêt aujourd'hui par rapport à son éventuelle revalorisation, il est opportun de l'évoquer plus longuement ici.

Les *bashingantabe* réglait les conflits qui éclataient dans les villages et faisaient régner la paix et la bonne entente dans la population. Très respectés, ils se distinguaient par des qualités telles que la sagesse, le culte de la vérité, l'honnêteté, la dignité, la probité, le sens de la justice. Pour être investi *mushingantabe*, on exigeait donc surtout de « la maturité, le sens de la vérité, l'intelligence, le sens de la justice, le sens de la responsabilité familiale ». Toutes ces vertus faisaient du *mushingantabe* un individu générateur de paix partout où il se trouvait.

À titre d'illustration, quand un *mushingantabe* arrivait sur le lieu d'un conflit les gens s'écriaient : « Arrêtez, arrêtez de vous quereller, l'honnête homme arrive, là où il y a des hommes (sous-entendu des *bashingantabe*), la catastrophe ne peut s'abattre ! ». Ces faits montrent bien l'importance que jouaient ces personnalités dans la résolution des conflits puisque leur seule présence suffisait souvent à y mettre fin. Les *bashingantabe* constituaient donc un corps puissant que même le roi respectait à très juste titre. D'où l'adage, « Le roi commande le pays, il est à son tour commandé par les hommes ».

Enfin, il est important de souligner le rôle du clan. Bien que structurée autour du pouvoir politique et religieux, la société traditionnelle l'était aussi autour du clan, critère d'identification de l'individu. Il existait des alliances entre les familles, mais la vie quotidienne se déroulait autour du noyau familial et du voisinage et rassemblait tout le monde dans la lutte pour une survie commune, sans distinction entre les ethnies.

2. L'organisation du Burundi traditionnel à travers ses composantes sociales

Les personnes interrogées insistent toutes sur le fait que, dans le Burundi précolonial, tous les Batutsi et les Bahutu ont toujours cohabité sur les collines, vivant des produits de la terre et de l'élevage, nouant de profondes amitiés par des mariages inter-ethniques, obéissant au même roi et croyant au même Dieu. Les Batwa vivaient à l'écart, mais en bonne entente et en complémentarité avec les autres groupes. Ils n'étaient pas délibérément marginalisés ; compte-tenu de leur mode de vie assez particulier ils s'excluaient plutôt eux-mêmes du reste de la communauté. Leur activité principale était la fabrication de pots qu'ils échangeaient contre des produits vivriers ou de l'argent.

Les relations entre les Bahutu, les Batutsi et les Batwa étaient donc caractérisées par la complémentarité et l'interdépendance. Il s'agissait de rapports horizontaux entre groupes différents, mais égaux en dignité et non de rapports de dépendance et d'oppression basés sur la supériorité de l'une ou l'autre ethnie. En réalité,

c'était une relation qui s'adaptait en fonction du rang socio-économique du Hutu, Tutsi ou Twa et en fonction de sa valeur intrinsèque individuelle. Chacun connaissait son rang et s'y conformait. La référence ethnique comme telle n'existait pas.

Les différentes composantes sociales du Burundi traditionnel recherchaient une vie sans conflits comme on peut le remarquer dans des faits quotidiens. Certains de nos informateurs nous ont rapporté qu'il y avait des cérémonies rituelles où les Hutu et les Tutsi devaient être représentés pour qu'elles soient valables ou concluantes. Il s'agit par exemple de la pratique de *Kubandwa* (ou le culte de *Kiranga*) qui rassemblait tout le monde, chacun ayant un rôle précis à jouer. Il existe d'autres exemples de fêtes, de réjouissances mais aussi de malheurs, qui ont fait du peuple burundais un peuple homogène partageant une même destinée.

Cette catégorisation sociale en hutu, tutsi et twa existait mais n'entraînait pas de conflits ethniques. Les conflits qui pouvaient surgir étaient liés, dans la plupart des cas, aux richesses matérielles, comme par exemple les propriétés foncières. Ils pouvaient opposer un Hutu à un Tutsi tout comme des membres d'une même famille ou des voisins. Quand il y avait un conflit entre deux chefs (*baganwa*), les *bahutu* et les *batutsi* des deux chefs se battaient, mais on n'a jamais connu de cas de batailles rangées entre des groupes ethniques.

Du reste, le système politique en vigueur rassemblait tout le monde, et l'équilibre social était garanti par une recherche perpétuelle du règlement pacifique des conflits axée sur les valeurs culturelles et sociales.

3. Valeurs culturelles caractéristiques de la société burundaise traditionnelle

L'éducation aux valeurs traditionnelles était prioritaire et dispensée par la famille aux enfants dans le cadre de « l'école du soir ». Par le truchement des contes, des proverbes et à des occasions opportunes diverses, on enseignait à l'enfant les vertus d'une cohabitation pacifique. Celles-ci étaient notamment représentées par la tempérance, la solidarité, le respect de la vérité, le sens du travail et de l'effort, le respect de la hiérarchie, le sens de l'honnêteté, la décence et la modestie, la tolérance, le sens du bien et de la bienveillance, l'amour du prochain, le respect de la vie, etc.

L'éducation des enfants étant réservée à la femme, c'est elle qui jouait, par conséquent, le plus grand rôle dans la transmission de ces valeurs aux nouvelles générations.

Des sanctions sévères étaient infligées à ceux dont le mauvais comportement perturbait la paix et l'harmonie de la communauté. Ces sanctions pouvaient aller du paiement d'une amende à l'exclusion d'un individu de la communauté ou, très exceptionnellement, la peine de mort.

Aujourd'hui, on remarque que la plupart de ces valeurs se sont effondrées ou sont abandonnées. Nombre de personnes interrogées parlent de « détérioration et de crise des valeurs positives » et de montée de l'intempérance, de l'intolérance et de la violence dans la société burundaise.

Face à ce constat, il est urgent de réhabiliter et de revaloriser cette culture pour qu'elle contribue aujourd'hui, tout comme hier, à l'équilibre et à la cohésion de la société. Cette réhabilitation devrait passer d'abord et avant tout par une redéfinition du rôle de la famille. Cette dernière doit redevenir ce qu'elle était dans la société traditionnelle, c'est-à-dire un cadre de perpétuation de l'identité culturelle et des valeurs positives de la société et la garante de l'identité culturelle et des mœurs sociales.

La famille est d'abord une institution, un cadre de référence pour chaque individu mais aussi la première école de la vie. C'est là que les enfants apprennent ce que la société apprécie et ce qu'elle condamne. C'est là qu'ils acquièrent les fondements de leur identité.

Traditionnellement, la famille avait aussi pour rôle de consolider l'harmonie et l'unité entre ses membres et avec le voisinage. De même, elle veillait à la subsistance et à la protection de chacun. Chaque individu naissait et s'épanouissait dans la famille qui jouait finalement un grand rôle dans l'édification de sa personnalité, si bien que l'échec individuel était imputable à la famille et portait préjudice à l'ensemble de la communauté. Au sein de la famille, le rôle de la femme était vital. Parce qu'elle était la première éducatrice, on attendait d'elle qu'elle soit dotée de grandes qualités morales.

Les conflits et leur résolution dans la société traditionnelle

Bien que la société traditionnelle fût organisée et structurée de façon à favoriser la cohésion et la coexistence pacifique, elle subissait parfois des conflits, comme dans toute société humaine : conflits entre individus, au sein des mêmes familles, entre familles différentes ou entre habitants de territoires différents.

Pour gérer ces situations, elle avait à sa disposition des mécanismes de régulation bien structurés où la femme jouait généralement un rôle majeur. Le système reconnaissait à la femme le rôle de conseillère discrète du mari en particulier, et le rôle actif dans la consolidation de la solidarité et de l'harmonie sociale en général.

S'agissant du processus de résolution des conflits en soi, il était l'apanage des *bashingantabe*, de vénérables et respectables notables à l'autorité incontestée.

Avant d'être investi *mushingantabe*, le candidat faisait l'objet d'une observation minutieuse et devait faire preuve de qualités particulières d'honnêteté, de savoir-faire et d'humanisme.

La résolution des conflits de manière pacifique était la règle. Plusieurs méthodes étaient utilisées suivant les cas. D'abord on tentait de les régler à l'amiable (*kwumvikana*). Ensuite on envoyait un émissaire pour tenter d'obtenir réparation (*kumutumako umusingantabe*). Le fait d'agir par le biais d'un émissaire permettait d'éviter la confrontation directe entre les protagonistes. Si le conflit n'était toujours pas réglé, on recourait alors aux *bashingantabe*. Généralement, les jugements rendus par les *bashingantabe* étaient acceptés parce qu'ils étaient reconnus comme justes et honnêtes. Dans de rares cas où l'une des parties n'acceptait pas le jugement rendu, elle recourait à l'instance supérieure. Il était cependant extrêmement rare que des jugements fussent transférés à la cour royale. Cela pouvait arriver pour des conflits graves comme des crimes de sang.

Il importe de souligner que traditionnellement, il existait un souci de réunir, de concilier les parties en conflit plutôt que de rendre uniquement les jugements tel que cela se fait aujourd'hui. L'objectif premier visé était la réunification et la réconciliation, et non la punition.

En comparant la résolution des conflits dans les sociétés traditionnelle et moderne, nous trouvons que la situation s'est dégradée à tous les niveaux. Le tableau à la page suivante pourrait nous le montrer.

En conclusion, la société traditionnelle était plus humaine. Les conflits étaient évités autant que possible et réglés de manière pacifique. Dans cette organisation, le rôle de la femme s'exerçait de façon discrète mais prépondérante tant dans sa famille que dans son entourage.

La résolution des conflits au Burundi : société traditionnelle et société moderne

Société traditionnelle	Société moderne
Les jugements étaient rendus par les <i>bashingantabe</i> choisis pour leurs qualités	Les jugements sont rendus par des juges qui obtiennent leur fonction par un diplôme.
Résolution pacifique et recours à la justice	Souvent on recourt à la vengeance et à la violence sans attendre la justice.
Le souci de réconcilier les parties en conflit (en leur faisant partager la bière)	Les jugements sont rendus catégoriquement. On ne se soucie pas de la réunification des parties en conflit, ni de la suite
Esprit d'honnêteté, d'impartialité et d'équité chez les <i>bashingantabe</i>	Esprit de fonctionnariat, de corruption (dans quelques cas)
Travail bénévole des <i>bashingantabe</i>	Travail rémunéré
Une justice populaire impliquant tout le monde (tout le monde venait écouter et donner son avis)	Une justice réservée à une certaine catégorie (diplômés)
Les conflits réglés rapidement	De longues procédures judiciaires
Sanctions morales et sociales	Sanctions physiques et amendes matérielles
(Retirer à quelqu'un la fonction d' <i>ubushingantabe</i>)	Torture et emprisonnement
Être déconsidéré auprès des autres	Payer des amendes
Être marginalisé	Après avoir purgé la sanction aucune référence n'est plus faite aux délits commis.

La femme face à la prévention et à la résolution pacifique des conflits dans la société traditionnelle

1. Place de la femme dans l'éducation des enfants

Ce rôle est prépondérant dans l'éducation des enfants, la gestion et l'organisation de tout ce qui concerne le foyer (les biens et les personnes dans une certaine mesure). La femme était considérée comme la principale animatrice des relations de la famille avec le voisinage. Considérée comme le pilier de la famille, l'épouse n'était choisie qu'au terme d'une lente et longue procédure où toutes les précautions étaient prises afin d'éviter un mauvais choix. À ce propos d'ailleurs on disait que « l'infortuné fait un mauvais choix d'une épouse ».

C'est en priorité à la mère que revenait la prise en charge de l'éducation. En effet, l'enfant, surtout en bas âge, restait avec sa mère. Celle-ci s'occupait des enfants indistinctement jusqu'à un certain âge (pour les garçons, jusqu'au moment où l'éducation était prise en charge par le père). Des interdits en rapport avec la façon de s'habiller, de parler, de manger et même de marcher et de s'asseoir (surtout pour une fille) devaient être respectés.

Des sanctions existaient même pour les plus jeunes, dans le but de les mettre tôt sur le droit chemin. Pour l'équilibre de la société, les parents se devaient d'être un modèle pour leurs enfants. Ainsi que le note un observateur,

L'enfant vit dans son foyer natal, observant ce qui se fait, voyant et ayant comme modèle ses parents et ses aînés. Cette observation progressive est orientée par la mère qui est tout le temps près de son enfant encore jeune, lui imposant des punitions de sa taille pour que dès son bas âge, l'enfant prenne goût aux qualités humaines de grande valeur pour la société, lesquelles qualités caractérisaient une bonne éducation.²

L'éducation d'une fille à l'âge de la puberté était une préoccupation permanente pour sa mère qui devait la préparer convenablement au mariage pour qu'elle devienne à son tour un facteur d'équilibre et de paix dans sa belle-famille.

2. Nizigiyimana B., « Éducation des enfants comme préparation au mariage », dans AVS No 29, 1977, p. 2.

L'éducation de la jeune fille était basée sur une formation pratique et morale et la mère se devait d'y apporter un soin particulier. Quand une fille était estimée pour ses qualités, c'est la mère qui en était particulièrement fière. Par contre, quand on la dénigrait, la mère en ressentait une profonde déception car c'était son encadrement qui était mis en cause.

Aux côtés de sa mère, la jeune fille apprenait toutes les activités relatives au ménage, aux soins de l'enclos et du bétail, ainsi qu'aux travaux champêtres. En effet, une fille paresseuse et sans discipline trouvait difficilement un mari, ou si elle parvenait à en trouver un, elle était presque aussitôt répudiée, une fois ses défauts mis à jour. De manière générale, on n'hésitait pas à se défaire d'une femme qui affichait des vices ou qui contribuait à créer l'anarchie dans la famille. Le choix d'une épouse était fonction du zèle que la jeune fille mettait à son travail et de son comportement en général. J.-B. Ntahokaja rappelle que dans la société traditionnelle burundaise, « une femme pouvait être répudiée à cause de ses mauvaises attitudes comme la saleté, l'impolitesse, la gourmandise »³.

En conséquence, les conseils de la mère pour la jeune fille ciblaient justement le renforcement et la consolidation des valeurs qui l'aideraient à réussir dans son ménage.

2. La femme burundaise traditionnelle et la paix sociale

De manière générale, la femme burundaise traditionnelle n'exerçait officiellement aucune fonction publique. C'est l'homme qui se chargeait des affaires externes au ménage. La femme était la maîtresse du foyer. Pourtant, même si la femme n'apparaissait pas sur la scène publique, elle participait indirectement, mais de manière très discrète, à la bonne marche des affaires publiques. En revanche, certains de nos interlocuteurs ont mentionné le cas de femmes dans la société traditionnelle qui ont occupé une place importante sur la scène politique, à l'instar de Nteturuye, surnommée Nzirikane. De telles femmes assumaient des responsabilités politiques et administratives dans le pays lorsque leur mari ou leurs frères partaient en guerre ou allaient rendre compte des activités au roi, ou tout simplement quand elles dirigeaient elles-mêmes des chefferies.

D'un point de vue structurel ou institutionnel, la femme était appelée par le mariage à être un lien, un trait d'union entre deux familles, deux clans, deux ethnies et même deux nationalités. C'est à ce titre que, dès son jeune âge, la jeune fille était formée à l'acquisition des qualités d'ouverture d'esprit, de disponibilité et de tolérance. On admettait qu'une fille ou une femme n'ait pas de famille parce

3. Ntahokaja J.B., *Imigenzo y'ikirundi*, UB, Bujumbura, 1978, p. 26.

qu'elle était destinée à vivre et s'épanouir dans une autre famille qu'elle considérerait comme la sienne. De même, dans la société traditionnelle on considérait que les jeunes filles n'appartenaient pas à une ethnie à proprement parler. Elles se mariaient avec un homme et accouchaient d'enfants d'une autre ethnie. Ainsi, la jeune fille créait des alliances entre deux familles. De ce fait, elle était le symbole de l'unité entre ces mêmes familles.

Appelée à renforcer l'unité et la cohésion des familles, la femme devait être naturellement dotée des qualités essentielles propres à l'accomplissement de cette mission. On reconnaissait en elle des vertus telles que la compassion, la patience, la réserve, la douceur, la modestie et le contrôle de soi. Ces vertus, considérées comme innées chez toute femme devaient être consolidées par l'éducation et lui permettaient de remplir pleinement son rôle d'artisane de paix. La femme devait être le modèle dans sa famille et dans son entourage. Son rôle auprès de son mari était important, elle devait le conseiller et l'influencer positivement dans les décisions à prendre.

Lors d'une mésentente de voisinage ou en cas de risque de conflit, la femme jouait son rôle de conseillère afin d'éviter l'éclatement de ce conflit. Elle conseillait ses consœurs lorsqu'il s'agissait de femmes ou elle intervenait par l'intermédiaire de son mari lorsqu'il s'agissait d'un conflit entre hommes.

La femme jouait son plus grand rôle de facilitatrice de paix au sein de la communauté des femmes. En effet, un conseil comparable à celui des *bashingantabe* chez les hommes était mis en place par les femmes. Un groupe de femmes expérimentées, respectées et sages appelées *inararibonye*, « celles qui ont vu beaucoup de choses », intervenait chaque fois que les femmes étaient en conflit. Les *inararibonye* étaient choisies pour leurs qualités de meneuses et d'intégrité. Elles écoutaient les protagonistes dans un endroit isolé appelé *mukatabesha*, c'est-à-dire, littéralement, « l'endroit qui ne profère pas de mensonges » et rendaient leur jugement après délibération. Elles conciliaient les deux parties et insistaient sur les comportements à adopter, surtout à l'égard de celle qui était en tort.

Ces *inararibonye* jouaient également un rôle similaire lorsqu'une femme se comportait mal dans la société en général : insolence, ivrognerie, délinquance, etc. Elle était mise dans le *katabesha* et les *inararibonye* la conseillaient.

Le rôle de la femme était secondaire dans la résolution des conflits armés. Le plus souvent, elle intervenait dans l'ombre, en tant que conseillère, par le biais de son mari. Dans bien des cas, il est confirmé que les femmes enduisaient d'huile leur mari, à la veille des combats pour que ceux-ci soient souples et puissent vaincre l'ennemi. Cette attitude pourrait se comprendre dans la perspective traditionnelle où l'honneur et la bravoure auguraient de l'issue heureuse d'une guerre (territoires conquis, nombre et qualité d'ennemis faits prisonniers...), cette

dernière n'ayant pas comme objectif de tuer des vies humaines, mais plutôt de mesurer les rapports de force avec un autre roi ou *muganwa*.

Toutefois on parle de femmes (reines-mères) qui ont assumé de hautes fonctions, telles que la régence lorsque le roi était encore trop jeune pour régner, ou lorsqu'il n'était pas sur place, ou en dirigeant elles-mêmes des chefferies. On parle également de Ririkumutima et Inagiswaswa qui auraient joué un rôle dans l'administration des régions pendant la période coloniale. Une femme célèbre qui s'est démarquée par son rôle actif de résolution de conflits serait la reine-mère Ririkumutima qui aurait assisté un homme que le roi Mwezi, conseillé par de mauvais courtisans, voulait exproprier. Ririkumutima a exigé que l'affaire soit soumise aux *bashingantabe* et, finalement, Mwezi perdit le procès.

Effondrement des valeurs traditionnelles et nature de la crise burundaise actuelle

Nombre de nos informateurs qui se sont exprimés sur ce point ont reconnu que la crise burundaise actuelle est complexe et peut difficilement être définie par une formule unique : pour eux, elle est pluridimensionnelle et multiforme. Qualifiée de politique, supposée avoir son origine dans une certaine exclusion et dans la protection des intérêts égoïstes et sectaires, la crise déclenchée en octobre 1993 découle de l'effondrement catastrophique des valeurs morales et sociales qui étaient le fondement de la société depuis la nuit des temps. Parmi les valeurs importantes qui ont été reléguées au second plan, on pourrait citer celles d'*ubushingantabe*, l'entraide et la solidarité, le respect de la vie, l'unité séculaire des Burundi, etc.

Dans la société traditionnelle, la plus grave des anti-valeurs à éviter par le chef et par tout *mushingantabe* était l'appât du gain mal acquis. Malheureusement, de nos jours, ce qui était anti-valeur hier risque de devenir le mot d'ordre pour la réussite sociale. Selon une certaine opinion, arriver au pouvoir aujourd'hui représente une occasion de s'enrichir et de se remplir les poches. Chacun souhaite y accéder et en tirer profit par tous les moyens possibles. La pauvreté relativement importante de la population, le coût de la vie qui s'accroît vertigineusement, dans un contexte socio-économique où les valeurs de solidarité et d'entraide mutuelle cèdent de plus en plus le terrain à un individualisme « sauvage », soumettent bien des personnes à toutes les tentations. On le remarque à travers des expressions couramment utilisées. C'est un fait communément et publiquement admis aujourd'hui qu'au Burundi, « le plus malin réussit mieux que l'honnête homme ».

L'analphabétisme de masse est un autre handicap majeur qui prive la population de tout sens critique face aux manipulations politiques et la rend incapable de comprendre les enjeux. Par voie de conséquence, en plus des solutions politiques qui peuvent être proposées pour résoudre la crise, la réhabilitation des valeurs morales, sociales et culturelles essentielles doit être envisagée, selon les modalités théoriques et pratiques convenues entre les burundais eux-mêmes, ce qui permettrait de parvenir à une résolution durable de la crise.

La femme burundaise et la recherche de solutions à la crise actuelle

Bien que n'ayant pas participé aux faits qui ont déclenché la guerre, la femme burundaise et ses enfants en sont les principales victimes. Pour cette raison elles se sont attelées depuis une dizaine d'années à trouver une issue pacifique à la violence qui déchire le pays.

Au niveau régional, la femme burundaise, surtout rurale, a usé de l'esprit de solidarité pour secourir sa sœur de l'autre ethnie, parfois avec des risques certains. Des cas nous ont été rapportés de femmes récupérant des orphelins et allaitant les plus jeunes dont les mères avaient été tuées, des femmes cachant les autres pour les soustraire au danger qui les menaçait.

Au niveau national, les femmes instruites ont, à leur tour, animé des débats et discussions sur le retour à la paix et mis en exergue le rôle incontournable que la femme doit jouer. C'est donc un mouvement général de prise de conscience qui est à la base de la création de nombreuses associations encadrées par les femmes, et visant à aider d'autres femmes des camps de déplacés par la distribution de vivres, d'habits, de médicaments et aussi par la création d'activités génératrices de revenus.

De l'avis de certains, les parents et les enfants ne communiquent pas assez aujourd'hui. Les parents partent très tôt le matin au travail, tandis que les enfants se rendent à l'école. Le soir, les enfants et les parents rentrent fatigués. L'enfant fait ses devoirs ou des activités récréatives tandis que la mère s'occupe des activités du foyer telle la cuisine et autres tâches ménagères. On comprend ainsi qu'à la longue, le contact physique entre la mère et ses enfants devient fort réduit. Alors que la femme traditionnelle restait en permanence avec sa progéniture, la femme moderne est tiraillée entre la recherche des moyens de subsistance et l'entretien du foyer. À ce niveau déjà, il est difficile d'intégrer dans la société actuelle l'éducation aux valeurs positives traditionnelles de façon aisée, naturelle et, surtout, continue.

Un autre obstacle de taille généré par ce nouveau cadre social est le fait que les enfants à qui cette éducation aux valeurs doit être dispensée suivent d'autres modèles et d'autres idées véhiculés par les mass-média.

L'éducation communautaire, où l'enfant était encadré, corrigé, sanctionné par un parent, un voisin, n'importe quelle autre personne adulte dans la société, n'est pratiquement plus possible aujourd'hui. C'est pourtant ce genre d'éducation qui faisait qu'un enfant pouvait considérer tout adulte comme un parent. Aujourd'hui, la plupart des femmes interrogées voudraient la voir réhabilitée.

Pour l'ensemble de nos interlocuteurs, la femme moderne n'incarnerait pas assez les valeurs de nature à consolider la paix et l'harmonie sociale, à prévenir et à résoudre pacifiquement les différents conflits et particulièrement la crise actuelle.

Dans les « négociations de paix » en cours, la femme est tacitement considérée comme une figurante dans les délégations officielles, lorsqu'elle y participe, alors qu'elle devrait être une partenaire incontournable. Une certaine opinion féminine revendique que la femme, tout comme l'homme qui le mérite, soit investie *mushingantabe* pour qu'elle soit la voix des sans-voix et contribue véritablement à bâtir une société pacifique.

Malgré cela, la femme d'aujourd'hui est déterminée, en collaboration avec les acteurs intéressés, à trouver des solutions pacifiques, justes et équitables, à la crise socio-politique qui secoue le Burundi. Pour cela, les valeurs qui caractérisaient la femme traditionnelle en matière de consolidation de la paix et de l'harmonie sociale doivent être remises à l'honneur car elles contiennent véritablement des éléments de réponse à la crise.

Le retour à l'éducation communautaire, et la réhabilitation des valeurs que la femme traditionnelle incarnait dans son foyer et dans le voisinage, apparaissent comme des voies obligées pour bâtir une société saine, réconciliée avec elle-même, capable de trouver des réponses appropriées aux immenses défis de paix et de sécurité qui interpellent les Burundais aujourd'hui.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de la réhabilitation des valeurs essentielles à la prévention et à la résolution des conflits par la femme actuelle, il n'est cependant pas aisé de déterminer par où il faudrait commencer et de quelle manière il faudrait procéder. Peut-être, comme dirait Liboire Kagabo, faudrait-il travailler sur ce qui est réellement en jeu, c'est-à-dire, la « raison » ; face au défi de « la détérioration des valeurs », constate Kagabo, « la question est donc de savoir comment rendre raisonnable la société burundaise ».

L'encadrement des enfants devrait être une préoccupation essentielle de la femme burundaise moderne. Il serait préférable que cet encadrement se fasse sur le modèle de la société traditionnelle. En effet, dans la société traditionnelle, le garçon et la fille suivaient une éducation bien tracée, certes rigide, mais qui garan-

tissait l'harmonie dans la famille ainsi que leur intégration dans la communauté. Celui ou celle qui voulait s'écarter du droit chemin était sanctionné. Ces sanctions, qui étaient comme des garde-fous, évitaient à un enfant de s'enliser dans le mal et lui permettaient de se corriger chaque fois que cela était nécessaire. Aujourd'hui, même si les conditions de vie changent et ne permettent plus à la femme de rester avec ses enfants en permanence, il est indispensable que l'éducation aux valeurs positives prenne une part non négligeable dans l'encadrement des enfants.

La jeunesse burundaise s'est mal comportée pendant la crise parce que cette éducation aux valeurs traditionnelles a fait défaut. Du reste, on ne donne que ce qu'on a, dit-on, la société actuelle elle-même ne vit pas toujours ces valeurs, ne les intègre pas dans son comportement quotidien. Ainsi, pour rééduquer la jeunesse d'aujourd'hui qui a tué et pillé à grande échelle, les parents, et particulièrement les mères, devraient renforcer l'éducation de base de l'enfant dans la famille, dans le voisinage, à l'école formelle et informelle et dans les différents centres chargés de l'encadrement des jeunes.

En outre, une grande partie des personnes interviewées a insisté sur le bien-fondé du retour à l'éducation communautaire et ses avantages ont été soulignés. Le plus important est que l'enfant puisse voir dans chaque adulte un éducateur. Comme les enfants et les parents évoluent dans des cadres différents toute la journée, il serait hautement bénéfique que l'enfant sente, partout où il se trouve, une présence légitime qui l'encourage quand il fait du bien, le corrige ou le sanctionne quand il est en tort. Cette éducation aurait donc le mérite de ne pas abandonner l'enfant à lui-même.

Si elle avait été largement répandue, cette éducation communautaire aurait pu aider les jeunes à ne pas se rendre coupables des massacres qui ont endeuillé le pays aux premières heures de la crise. Dans l'indifférence ou dans la peur généralisée, les adultes se sont laissés mener par une jeunesse aux initiatives souvent destructrices alors que leur rôle, dans d'autres circonstances, était de les orienter. La femme moderne pense que l'éducation communautaire pourrait aider à renverser la tendance surtout si elle parvient, comme elle le souhaite, à jouer son rôle traditionnel d'éducatrice privilégiée de ses enfants.

La femme burundaise traditionnelle se caractérisait par la non-violence, la compassion, la tempérance, beaucoup de disponibilité et de savoir-faire dans l'encadrement des enfants. Une fois ces valeurs réhabilitées, la femme actuelle pourra se sentir plus impliquée dans le processus de paix et mieux proposer des voies originales de résolution de la crise sans utiliser la force ni les armes. La réhabilitation de ces vertus traditionnelles passe par une recherche collective et concertée des solutions, une sincère volonté politique et un travail d'éducation à la paix soutenu.

Conclusion

L'étude que nous avons menée nous a permis de constater que le rôle et la place de la femme burundaise dans la société traditionnelle étaient prépondérants, tant au sein de la famille en particulier que dans la communauté en général. Il est donc légitime que la femme burundaise veuille aujourd'hui renouer avec certaines valeurs représentées par cette tradition et pouvant l'aider dans sa quête pacifique de l'harmonie sociale. Il reste à savoir comment réhabiliter ces valeurs pour donner à la société burundaise des chances de connaître à nouveau un état durable de paix.

Sans prétendre être exhaustive, notre étude a démontré que l'identification des valeurs et leur réhabilitation pouvait se faire par :

- une prise de conscience collective de l'effondrement des valeurs clés de notre société et un engagement collectif pour leur réhabilitation,
- une réelle volonté politique d'entreprendre des actions et soutenir les efforts entrepris dans ce domaine,
- l'éducation et la sensibilisation de toute la société burundaise aux valeurs traditionnelles positives.

Recommandations

Afin qu'une suite appropriée soit donnée à cette étude, nous recommandons de :

1. Dégager un consensus sur les valeurs traditionnelles à réhabiliter

Les valeurs à réhabiliter seraient prioritairement celles relatives à la famille et à l'*ubushingantabe*. Ces deux institutions, une fois leur légitimité d'antan retrouvée, pourraient efficacement contribuer à la promotion et au renforcement d'une culture de paix.

2. Mettre sur pieds des stratégies appropriées pour remettre ces valeurs en pratique

En guise de stratégies, deux axes principaux peuvent être suivis :

- la sensibilisation des populations sur les valeurs oubliées et le bien-fondé de leur réhabilitation. Cette sensibilisation pourrait se faire avec l'aide des médias et au moyen de séminaires, rencontres ou autres méthodes de communication appropriées.
- l'introduction dans les curricula de l'enseignement formel et non-formel d'une initiation sur les valeurs qui ont maintenu et consolidé l'équilibre de la société traditionnelle.

3. Renforcer l'éducation des jeunes

aux valeurs de la paix et de la cohabitation pacifique

La crise actuelle aura montré la fragilité de cette catégorie de la population burundaise. En effet, à cause des sollicitations diverses, les jeunes se sont adonnés à la tuerie, au pillage et autres formes de violence. D'aucuns attestent que l'éducation donnée aujourd'hui aux enfants manque de balises et reste artificielle. Dès lors, l'éducation aux valeurs culturelles positives permettrait de se rattraper. Par ailleurs, cette jeunesse a des qualités qui peuvent être exploitées utilement. À ce niveau il ne serait pas superflu de dire que l'idéal serait que l'encadrement des enfants soit renforcé et assuré par le père et la mère ensemble. Bien entendu, le rôle de la mère dans ce cadre est et reste prépondérant.

4. Prendre conscience du rôle incontournable de la femme

dans la prévention des conflits,

la consolidation de la paix et de l'harmonie sociale

À partir de l'étude des compétences de la femme traditionnelle, cette étude a montré que la femme peut et doit être active dans la prévention et la résolution des conflits en raison de ses qualités intrinsèques, et grâce au rôle et à la place qui lui reviennent dans la société burundaise. De son côté, la société en général doit valoriser et utiliser à bon escient ce potentiel de paix qu'elle représente.

5. Écrire l'histoire de la femme face à la paix

Au cours de cette étude et des enquêtes menées, il nous a été révélé que la femme burundaise s'est toujours distinguée dans le domaine de la paix et la consolidation de l'harmonie dans la société. Malheureusement, force est de constater que les réalisations positives de la femme n'ont jamais été écrites. Il est important d'écrire l'histoire de la femme burundaise en la présentant sous sa vraie image, c'est-à-dire, celle d'une courageuse et infatigable facilitatrice de paix.

6. Analyser les modalités d'investiture

*de la femme moderne à l'*mushingantabe**

La société burundaise traditionnelle n'investissait pas la femme *mushingantabe* pour des raisons qui ont été précédemment évoquées. Actuellement une tendance majoritaire relativement jeune s'exprime en faveur de l'évolution des mentalités pour que les femmes qui le méritent soient investies *bashingantabe* au même titre que les hommes.

La médiation traditionnelle des conflits par les femmes au Cameroun

Valerie Ngongo Mbédé

Cette étude a pour objet d'analyser la place et le rôle de la femme dans la médiation des conflits dans la société traditionnelle du Cameroun et de résumer les principales leçons tirées des entretiens que nous avons eus avec des femmes et des hommes de divers horizons (social, culturel, ethnique, religieux) et provenant de différentes régions du pays. Pour élargir le plus possible l'éventail des personnes interrogées, nous avons ignoré les considérations d'âge et de niveau scolaire.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons jugé utile de présenter une vue d'ensemble sur le concept de paix au Cameroun avec, comme fil conducteur, la question de la place et du rôle de la femme. Un certain nombre d'interrogations ont guidé nos enquêtes, notamment :

- ▷ Quelle est la signification concrète du terme paix pour la femme et l'homme camerounais ?
- ▷ La femme jouait-elle un rôle dans la médiation des conflits et la construction de la paix en société traditionnelle ? Si la réponse à cette question est affirmative, dans quelles circonstances, à quelle occasion, avec quels moyens et stratégie ?

Radioscopie de la paix dans les traditions camerounaises

Presque dans toutes les cultures camerounaises, la paix s'apparente avec la fraîcheur, la santé, le bien-être, l'harmonie, la sérénité et la tranquillité. L'absence de ces éléments apparaît comme la manifestation de conflits, latents ou déclarés. C'est cette harmonie et cette fraîcheur qui pourvoient les cultivateurs en bonnes récoltes, les pêcheurs en abondants poissons et les chasseurs en gibier. Tout le

monde ayant à manger, la paix peut régner dans les ménages et les familles, le clan ou la tribu. Personne n'a rien à envier aux autres, les communautés peuvent vivre en paix et en bon voisinage, s'inviter mutuellement lors des saisons mortes, des mariages ou des funérailles.

Par ailleurs, harmonie, fraîcheur et sérénité sont considérées comme des vertus essentiellement féminines, des qualités naturelles merveilleusement incarnées par la femme. C'est donc sans surprise que, en cas de conflit ou tout simplement pour consolider les relations entre deux communautés, la femme est offerte en mariage comme un symbole d'alliance. Cette alliance, sacrée par définition, est un puissant outil pour gérer les tensions permettant à la fois de sceller la paix et de prévenir les conflits. En effet, les liens de sang sont sacrés et il est difficile d'aller en guerre contre un clan où on a des « neveux ». D'autre part, dans chacun des deux camps, les filles devenues femmes jouent un rôle de médiatrices à la moindre manifestation de conflit. Ainsi, par cette diplomatie féminine préventive, les sociétés vivent à l'abri de la violence, des guerres et du malheur.

La paix est tellement essentielle dans les différentes cultures du Cameroun que, lorsque deux Camerounais se saluent, ils se demandent mutuellement si la paix règne chez eux :

- ▷ « *Ya me la ?* » pour le Bafang : « Quelles sont les nouvelles de la maison ? »
- ▷ « *Tchum ti hia ?* » pour le Baham : « Est-ce qu'il y a la paix chez toi ? »
- ▷ « *Ye mine mvoe ?* » ou encore « *Ye evovoe ene mine we ?* » pour le Bèti : « Y a-t-il la paix chez vous ? », « Avez-vous la fraîcheur chez vous ? »

Compte-tenu de l'importance de la paix, valeur principale de la société, l'éducation de la petite fille est essentiellement centrée sur elle. La majorité des personnes interviewées ont noté qu'il est attendu de la jeune fille qu'elle devienne, comme sa mère, la principale médiatrice dans les différents niveaux de conflit menaçant de déchirer le tissu social : couple, foyer, famille élargie, société en général.

La femme médiatrice

1. Médiation au niveau du foyer, du couple et de la famille

Parce que la femme en est l'actrice principale dans la communauté, l'éducation de la jeune fille est essentiellement axée sur la paix. La petite fille veille ainsi sur la qualité des relations entre ses jeunes frères et sœurs permettant à sa mère de vaquer à d'autres occupations. Les sœurs aînées sont chargées de consoler, caresser, bercer,

faire le geste qui apaise et reconforte. Elles apprennent aux autres enfants à partager et à être solidaires et les initient à la protection des plus faibles et des handicapés. La petite fille est ainsi perçue comme une véritable « petite mère » et se prépare auprès de ses frères et sœurs au rôle qu'elle aura à tenir pour le maintien de la paix dans sa vie d'adulte. Grâce à ce système d'éducation, les fillettes assistent leur mère dans la gestion des petits conflits qui peuvent entraver la bonne marche de la maison. Il est attendu de ces petites médiatrices qu'elles apaisent par exemple les disputes entre les plus jeunes de leurs frères. Généralement, lorsque survient un incident entre deux garçons, il est demandé à la petite fille d'aller « voir ce qui se passe entre [ses] frères et de régler le problème ».

Dans un ménage polygamique, la première épouse (appelée *Dada Saré* chez les Peuls, *Kindag* chez les Bassa, et *Ekomba* chez les Bëti) est la médiatrice principale des conflits au sein du foyer. Elle est chargée de ramener la paix et la sérénité dans des situations pouvant opposer soit le mari à l'une des autres co-épouses, soit ces dernières entre elles. Elle veille aussi à ce que règne une harmonie parfaite entre ses jeunes beaux-frères et leurs épouses.

Pour deux autres raisons au moins, cette première épouse a une grande influence sur le mari :

- mariée très jeune elle a été élevée par sa belle-mère qui l'a initiée et lui a confié tous les secrets de la famille (chez les Bëti notamment). En conséquence, elle reçoit de la mère de son époux la responsabilité officielle d'apaiser les tensions et de veiller à l'équilibre de la famille ;
- par ailleurs, très souvent, en raison de son rôle et de ses qualités propres, cette première épouse acquiert une forte personnalité qui lui confère beaucoup de charisme en plus de la légitimité. Le mari, qui lui doit presque autant de respect qu'à sa propre mère, est conscient de tout cela.

Dans les communautés Bëti et Bassa, la première épouse est parfois appelée à délibérer avec les hommes dans les assemblées. Une de ses missions en tant que femme dans ces forums essentiellement masculins, est d'adoucir les sentences estimées trop sévères ou qui pourraient inciter à la révolte ou à la revanche.

2. Médiation au niveau du village et de la communauté

En matière de gestion des crises et de résolution des conflits, de nombreuses communautés confèrent aux tantes paternelles une position spéciale dans la société. Par exemple chez les Bakossi, ce sont les tantes paternelles qui ont pour mission de réconcilier les personnes en conflit.

Dans d'autres sociétés, d'autres catégories de femmes jouent également ce rôle. Autrefois, dans la société Lus-Mfumte dans la province du nord-ouest

(Nwa Subdivision), les Nkwuyi étaient des femmes qui prenaient part aux délibérations sur la résolution des conflits. Elles avaient un rôle de médiatrices. C'est également dans cette communauté que l'on trouve la société secrète Djudju, très influente, crainte et à l'origine exclusivement composée de femmes dont le rôle était de maintenir la paix dans la communauté. Malheureusement, les hommes se sont appropriés ce pouvoir sous prétexte que les femmes abandonnaient les travaux des champs et du ménage à cause du Djudju.

L'une des caractéristiques du masque Djudju est qu'il peut parfois devenir très dangereux et très agressif et, lorsqu'il se déchaîne, seule une femme enceinte ou nouvellement accouchée peut le calmer. L'enfant représente en effet un autre symbole fort de paix au sein de la société.

Dans la province du nord-ouest, au sein des communautés Tikar (Kom, Menda, Bali...) et Tchamba, la femme enceinte incarne la paix et pour cette raison, elle est « naturellement médiatrice ». Ainsi, même un criminel qui se réfugie chez une femme enceinte ne peut être poursuivi tant qu'il se trouve dans ce refuge sacré.

Dans la société Guidar, les *Mazaké*, ou vieilles femmes, ont un rôle de surveillance au sein de la communauté. Elles sont en alerte et réagissent immédiatement au moindre signe de conflit destructeur entre les membres de la communauté. Elles convoquent alors les protagonistes sans délai pour les interroger et les apaiser. Après les avoir écoutés, elles leur font comprendre que ni la haine, ni la bagarre n'ont jamais résolu de problème et qu'il est préférable de trouver un terrain d'entente. En outre, elles expliquent aux belligérants que leur comportement est un mauvais exemple pour les enfants et représente un manquement de la part des adultes qu'ils sont à leur devoir d'éduquer les enfants à la paix. Après les avoir aidés à prendre conscience de l'inutilité et du danger de leur attitude, elles les renvoient à leurs occupations respectives en leur recommandant fermement de ne plus jamais recommencer. Après cette palabre, les protagonistes sont soumis par ces « mamans » à une surveillance particulière pendant un temps plus ou moins long, jusqu'à ce que les femmes aient la conviction que le conflit est définitivement réglé et oublié. Lorsque les médiatrices sont convaincues que leurs conseils ont porté des fruits, elles convoquent à nouveau les antagonistes et leur demandent de boire ensemble du *bil-bil* avant de s'embrasser pour sceller définitivement la réconciliation et célébrer la paix.

En pays Guidar, la paix est souvent perturbée par des bagarres entre les enfants de différentes familles qui dégénèrent souvent en disputes entre parents. L'adultère y est également une cause majeure de conflit. Ici aussi, les femmes ont un rôle de médiation essentiel.

La femme n'est pas uniquement médiatrice entre les humains, elle peut aussi servir d'intermédiaire dans les conflits opposant l'homme à la nature.

Dans le Mungo par exemple, plus précisément chez les Mbo, tout événement malheureux, toute « malchance » qui poursuit la communauté amène celle-ci à solliciter la médiation des *kalbia*, qui sont des femmes mariées. En général, dans ces communautés, la malchance et les malheurs sont perçues comme des signes de conflits entre les populations.

Toutes les mariées ne sont pas des *kalbias*. Devient *kalbia* celle que les femmes du clan douées d'un pouvoir surnaturel (don de voyance par exemple), ont reconnue. La nouvelle *kalbia* est alors associée à toutes les concertations et son rayon d'action est très étendu : elle peut déterminer les causes du mal, conjurer le sort et faire revenir la paix, car elle s'interpose entre les forces perturbatrices et la société.

En pays Bèti, les Mangissa et les Eton ont ce qu'on appelle le *mbabi*. C'est un rite de purification destiné à rétablir la paix. L'initiative peut venir des femmes elles-mêmes lorsqu'elles constatent des signes de rupture de la paix au sein de la communauté : maladies, sécheresse persistante, mauvaises récoltes, nombreux décès, épidémies, souffrance, difficultés liées à la vie communautaire, empoisonnement, perte du travail, etc. Dans la philosophie de ces communautés, une telle série de malheurs n'est pas fortuite, elle est la manifestation de l'absence d'amour et de paix dans la population. Les femmes décident donc d'organiser le *mbabi* qui se tient soit à l'intérieur d'un bosquet, soit dans un carrefour après consultation des oracles. Il s'agit exclusivement d'une assemblée de femmes qui ont atteint l'âge de la ménopause. La cérémonie est présidée par une femme d'un âge très avancé et dont l'intégrité morale est généralement admise de tous. Il peut arriver qu'on associe des hommes au *mbabi* mais, même dans ce cas exceptionnel, ce sont les femmes qui organisent et gèrent la cérémonie de réconciliation de l'homme avec lui-même, avec les siens et avec la nature.

Si le *mbabi* a été convoqué parce que la sécheresse dure très longtemps et que la famine s'installe dans la communauté, les femmes invoquent les ancêtres, médiateurs entre Dieu et les vivants, et prient pour que tombe la pluie. La sécheresse ici est considérée comme un signe de conflit entre les humains et leur Créateur à qui ils ont désobéi. Dans tous les cas, le *mbabi* se clôt par l'absorption de potions sacrées par chaque membre de l'assistance.

Chez les Tubur (Toupouri), la médiation féminine est principalement une affaire d'âge. Les *Wog Clu*, ou « vieilles mamans », en sont responsables et sont consultées pour toute affaire perturbant la paix. Elles convoquent les personnes en conflit et les témoins, les écoutent attentivement et s'adressent ensuite aux protagonistes, désignent le coupable et demandent à l'offensé de pardonner à son offenseur. Il peut arriver que la médiation de la *Wog Clu* échoue, les adversaires sont alors envoyés devant le chef de la communauté.

D'autres types de médiation en pays Tubur sont exercés par les *Naré Bounsonre* (*Woing Bousoo* au singulier) qui comptent trois catégories de médiatrices : la *Soon Baa*, la *Soon Manhouli*, et la *Bounsonre*.

La *Woing Soo* a entre autres dons, celui de connaître l'avenir. Elle prévoit longtemps à l'avance les tornades, les catastrophes, les morts et se charge de détourner ces malheurs, dangereux pour la paix et signes d'un conflit entre la nature et les humains. Elle indique les sacrifices qu'il convient de faire pour que la communauté vive en paix et que la société se réconcilie avec les éléments. Mais cette médiatrice exceptionnelle prédit également les événements heureux comme la naissance de jumeaux qui est un puissant symbole de paix.

Les *Naré Bounsonre* gèrent au quotidien les conflits entre co-épouses, entre adultes ou entre les humains et la nature. Elles transmettent aux hommes la volonté de paix des ancêtres avec qui elles sont en relation, mais aussi les exigences d'harmonie de la nature avec qui elles communient.

Les *Soon Baa* sont censées parler au nom de Dieu. Elles se distinguent par leur calme et leur sérénité et la communauté voue un grand respect à ces « messagères de Dieu ». Elles n'agissent que dans des circonstances exceptionnelles comme en cas de tornade qui détruit le bétail et les hommes et amène la désolation dans la communauté, perturbant l'harmonie et la paix. Les *Soon Baa* ont pour rôle principal d'apaiser les fureurs des hommes et les déchaînements de la nature.

À la différence des précédentes, les *Soon-Manhouli* parlent au nom des ancêtres et sont très écoutées.

Moins importantes, les *Soon Séona* ne font pas de médiation, mais y contribuent en dénonçant les mauvais esprits qui risquent de créer des conflits entre les membres de la communauté et de perturber la paix.

En pays Bamiléké, la *magne*, c'est-à-dire la mère des jumeaux, est considérée comme une femme bénie de Dieu et investie d'une mission de paix. L'arrivée d'une *magne* sur le lieu d'un conflit fait cesser immédiatement les hostilités et elle se charge de réconcilier les belligérants. Elle coupe alors en deux « l'arbre de la paix » et en offre un morceau à chacun des protagonistes en signe de réconciliation. Les jumeaux eux-mêmes sont considérés comme un arbre de paix semé dans une famille.

À la différence de la *magne* qui bénéficie de son statut grâce à la bénédiction de Dieu qui a bien voulu lui accorder la grâce d'être la mère de jumeaux, la *mafo* détient le sien du chef dont elle est la mère. Son rôle est donc de rassembler tout le monde et de considérer chacun comme son propre enfant. Quelle que soit la situation, elle doit chercher à ramener la paix pour la bonne marche de la chefferie. La *mafo* joue aussi le rôle d'intermédiaire, c'est-à-dire de médiatrice, entre le chef et ses sujets. Mais, pour inspirer confiance et respect, elle doit être intègre et juste.

Dans la communauté Massa, les femmes sont chargées de résoudre les conflits entre hommes et femmes. La contribution des hommes n'est sollicitée que lorsqu'elles n'arrivent pas à rétablir la paix. Par ailleurs, à la mort d'un chef de famille Massa, le fils aîné lui succède, mais c'est la première épouse du défunt qui met de l'ordre dans la famille en transition et qui est chargée d'y faire régner la paix. Cette pratique est à rapprocher des coutumes des Eton.

En pays Eton en effet, si aucun héritier n'est digne de succéder au chef défunt, la sœur de ce dernier assure la régence en attendant de lui trouver un successeur valable, c'est-à-dire capable de maintenir la communauté unie dans la paix et l'harmonie.

S'il est vrai que le chef de la communauté Massa est en même temps chef de terre, il n'en demeure pas moins que, lorsqu'il reçoit les doléances de ses sujets sous un arbre, une femme âgée participe à certains de ses choix, parce qu'elle a de l'expérience. Du reste, dans les communautés Massa, il y a toujours une *chada tchola vogoida*, ou « femme-chef », désignée traditionnellement par les autres femmes et qui est leur responsable. C'est elle qui présente les doléances au chef lorsque les femmes estiment que la paix est menacée par des querelles intestines.

Avant la christianisation du peuple Massa, en cas de peste, de famine et d'autres malheurs, les femmes consultaient les devins pour que revienne la paix, c'est-à-dire la santé, le bien-être et la prospérité. Chacune d'elles apportait du mil et de la terre rouge dont elle s'enduisait la figure. Ensemble, elles procédaient ensuite au « rite d'apaisement ». Ici, comme dans de nombreuses autres sociétés traditionnelles, les catastrophes naturelles (peste, famines, etc.) sont considérées comme des révélateurs de conflits latents.

Conclusion :

La femme et la médiation des conflits au sein de la société camerounaise en général

En plus des coutumes et traditions que nous venons d'évoquer, il existe dans la société camerounaise des femmes qui jouent efficacement le rôle de médiatrices grâce à leur position sociale, mais aussi et surtout à leur forte personnalité et à leur charisme. Ce sont des femmes qui s'inspirent essentiellement des tribunaux coutumiers qui étaient des structures de conciliation et non de condamnation.

De nombreuses femmes au Cameroun, comme dans le reste de l'Afrique et du monde, se considèrent avant tout comme donneuses et protectrices de vie. Comme il ne peut y avoir de vie décente sans paix, la femme source de vie devient naturellement génératrice de paix.

Pour la camerounaise d'antan comme pour celle d'aujourd'hui, la paix n'est pas une abstraction. C'est une réalité au contenu très riche, extrêmement fragile, à reconstruire et à consolider jour après jour.

De nos jours, il est inquiétant de constater que cette conception de la paix est en train de s'effacer. La disparition souvent lente, parfois brutale, des traditions de paix est une raison supplémentaire pour réactiver la fonction de génératrice de paix qui était celle de la femme, mère de la famille et de la vie dans la société traditionnelle.

Le rôle de la femme centrafricaine dans la prévention et la résolution des conflits

M. J. Mathey
Thérèse Dejean
Maurice Deballe
Romain Sopio
Abel Koulaninga
Joseph Moga

L'objectif principal de cette étude est de rechercher et de réactiver dans la mémoire collective certaines valeurs traditionnelles qui permettraient à la femme centrafricaine de remplir à nouveau aujourd'hui la mission de paix qui a toujours été la sienne dans la société traditionnelle.

Après les tragiques événements qui ont ébranlé la paix sociale et l'unité nationale en 1996 et 1997, cette étude offre également l'occasion de donner la parole à certaines catégories de la population qui n'ont pas été entendues. Une soixantaine de personnes, résidant dans les huit arrondissements de Bangui et âgées de 35 à 80 ans, ont exprimé ici leurs inquiétudes sur l'évolution de la société et sur la paix. Il convient de souligner que Bangui, capitale de la RCA, est une ville carrefour et, de ce fait, les personnes interviewées constituent un échantillon représentatif des différentes ethnies et des différentes classes sociales du pays.

Les résultats de cette étude montrent globalement que les valeurs traditionnelles, notamment l'importance du rôle de la femme dans la société et dans le processus de restauration d'une paix durable, peuvent constituer un solide rempart contre les débordements violents des conflits sociaux.

La société traditionnelle

La République Centrafricaine (RCA) est située au cœur de l'Afrique. Elle est limitée à l'est par le Soudan, à l'ouest par le Cameroun, au nord par le Tchad et au sud par la République du Congo et la République Démocratique du Congo. Elle couvre une superficie de 623 000 km², pour une population estimée à 2 688 000 habitants, soit une densité de 4 habitants au km².

Les principaux groupes ethniques sont : Banda, Banziri, Baya, Kaba, Kaka, Karé, Mandja, Mbat, Mbimou, Ngbaka, Nzakara, Sango, Sara, Yakoma et Zandé.

Les Banda, Baya et Mandja constituent la majorité de la population : les Baya et les Mandja occupent certaines régions de la République et les Banda sont répandus sur l'ensemble du territoire. Les études démographiques montrent une prédominance des femmes qui représentent 50,8 % de la population.

En 1996 et 1997, les violences qui éclatent à Bangui révèlent aux Centrafricains que la paix n'est pas un acquis naturel, mais une valeur à la fois politique et culturelle à conquérir et à consolider au quotidien.

Dès les premières manifestations de violence, les femmes centrafricaines se sont spontanément mobilisées pour rechercher une solution pacifique. Cette intervention des femmes en faveur de la paix n'est pas un fait nouveau dans le pays. Chaque fois que l'harmonie sociale et la vie humaine ont été menacées, les femmes centrafricaines ont constitué un ultime rempart contre la folie meurtrière des hommes.

1. L'organisation de la société

Au niveau du village la cohésion était généralement assurée par l'identification des habitants au *gbenge*. Chez les Banda, le *gbenge* était un talisman constitué d'un sac en peau de genette (*genetta genettoides*) ou de colobe (*colobus polycomos*) contenant des objets divinatoires : perles, morceaux de loranthus, fiente d'aigle, etc. Chez les Zandé, ce sac était en peau de panthère.

L'autorité du chef religieux était plus grande que celle du chef de village car c'est lui qui sacralisait certains travaux champêtres, prédisait les guerres et il avait le pouvoir de bloquer ou de relancer les opérations de développement.

Dans l'exercice de son pouvoir, le chef de village était assisté par le Conseil des anciens. Des femmes étaient également associées à ce Conseil où elles jouaient un rôle important dans la gestion des crises et la résolution des conflits. Elles intervenaient généralement pour contester certaines décisions jugées injustes, non équitables ou dangereuses pour l'harmonie et l'équilibre de la société. En

cas de conflit armé, ce sont ces femmes qui marchaient vers l'ennemi en agitant des branches d'arbre pour demander le cessez-le-feu.

L'organisation politique du clan présentait donc un équilibre manifeste entre le pouvoir du chef et les autres pouvoirs, entre la prééminence des hommes et l'intégration des femmes.

Les fonctions du Conseil des anciens comprenaient notamment l'attribution des terres de culture, des zones de chasse, de pêche, les relations de bon voisinage, les rapports entre les chefs de famille, les questions de femmes et la sorcellerie

2. Les cellules clanique et familiale

Dans la société traditionnelle centrafricaine, le clan était la base de la communauté et il était composé de lignages.

Le clan se définissait par l'ascendance commune de ses membres unis par une grande solidarité. C'était le groupe le plus étendu fondé sur l'ascendance unilatérale et il avait un nom, un ancêtre éponyme, des tabous et des interdits. En République Centrafricaine, ils étaient généralement exogamiques et, selon la coutume, la femme mariée n'était pas admise comme membre à part entière du clan de son époux.

La solidarité en était le principe fondamental et la population avait le devoir de se rendre service, s'entraider et se soutenir mutuellement. La solidarité du clan se manifestait avec plus d'intensité en période de conflit armé contre un ennemi extérieur. Les membres se réunissaient alors pour défendre la cause commune.

Pourtant, l'harmonie et l'équilibre du clan ont été affectés par la colonisation. Seule la famille, cellule sociale de base, a pu résister à cette influence néfaste. Dans la société traditionnelle, la famille était généralement comprise au sens large du terme et se composait de l'homme, de sa ou ses épouse(s), de ses enfants, des ascendants et des collatéraux. Avec la modernisation, la famille est de plus en plus définie au sens étroit ou occidental du terme se limitant au père, à la mère et aux enfants.

La descendance était patrilinéaire et les enfants mâles bénéficiaient d'une attention particulière. Seuls les garçons étaient considérés comme les héritiers de la famille. Le régime matrimonial était subordonné aux coutumes ancestrales et l'homme ne pouvait pas épouser une femme appartenant au clan de son père ni de sa mère.

La polygamie était généralement pratiquée dans la société traditionnelle. Dans un foyer polygamique, la première épouse avait une place importante et exerçait son autorité sur ses co-épouses. Elle donnait des ordres aux autres fem-

mes et veillait à la bonne marche de la maison et de la concession en l'absence de l'époux. Les objets précieux, les armes de guerre, de chasse et les outils de pêche étaient conservés dans sa chambre. À l'occasion de la sacralisation de certains travaux (débroussaillage, semis, récolte, etc.) le chef de famille passait la nuit chez sa première femme.

3. Rôle de la femme dans l'éducation des enfants et son influence sur le comportement du mari

Dans la société traditionnelle la femme avait un rôle d'éducatrice. Pendant son jeune âge, l'enfant restait avec sa mère et prenait ses repas avec le groupe des femmes. Dès qu'il atteignait l'âge de jouer, il abandonnait sa mère et s'intégrait au groupe des jeunes du village.

L'éducation de l'enfant commençait dès six ans environ et se faisait à l'occasion de différentes activités auxquelles les enfants participaient. Dans la répartition du travail, le garçon s'occupait de la protection des champs contre les oiseaux, les rongeurs et les singes. Accompagné des camarades de son âge, il se rendait dans les plantations des parents et chassait les animaux pendant toute la journée. Le père emmenait son fils à la chasse et à la pêche, lui apprenait à connaître les plantes utiles et certains animaux. Le soir, réunis autour du feu familial, les parents transmettaient à leurs enfants des connaissances mythiques.

Les filles gardaient les petits enfants, aidaient leur mère dans les travaux ménagers et l'accompagnaient aux champs, à la cueillette et à la pêche. Elles devaient être rigoureusement préparées à leur rôle de future épouse et la mère représentait le modèle à suivre. En cas d'échec de la fille dans le foyer conjugal, la mère était tenue pour responsable.

La femme avait beaucoup d'influence sur son mari, mais cette autorité devait rester discrète car elle était controversée par la société qui pouvait y voir une faiblesse de l'homme. En public, la femme restait donc généralement effacée mais, dans l'intimité de la chambre, elle était une conseillère précieuse pour son époux. Par exemple, après le repas partagé avec toute la famille, la femme réservait un petit plat ou « plat du lit » qu'elle présentait à son mari au moment du coucher et il s'engageait alors des conversations confidentielles entre l'homme et la femme. La femme appelait son mari par le nom de son premier fils ou de sa première fille et lui donnait des conseils sur « les choses de la vie ». Ces conseils influençaient beaucoup les décisions que l'homme devait prendre par la suite. Parfois, lorsqu'il était confronté à un problème, l'homme suspendait sa décision et attendait la nuit pour consulter son épouse.

Le chef de famille était le seul à exercer l'autorité paternelle. Il était le prêtre sacrificateur dans les cérémonies de culte aux ancêtres, le médiateur entre les

vivants et les morts du clan et, à côté de sa case, se trouvait l'autel sacré des ancêtres.

4. Le rite initiatique, élément d'une culture de paix

En plus de l'éducation reçue de sa mère, l'enfant était également formé à l'école de la vie par son initiation dans les sociétés secrètes.

L'initiation était une forme d'éducation traditionnelle par laquelle l'enfant apprenait à connaître les valeurs coutumières. Les initiés recevaient leur enseignement par les anciens qui étaient les détenteurs du savoir traditionnel. Cet enseignement à la fois théorique et pratique portait sur les traditions « totémiques » et historiques, les devoirs et droits de chacun à l'égard de la société, etc.

L'initiation permettait à l'enfant d'intégrer la société et, dans sa classe d'âge, il représentait sa famille. L'invention des classes d'âge fut un système régulateur car c'était une école de fraternité et de convivialité qui permettait de suppléer à certaines lacunes et disparités de la société. En effet, dans une classe d'âge, chacun était l'égal de son voisin et c'était d'ailleurs la fonction fondamentale de l'école traditionnelle.

La culture de la paix était une dimension importante de l'enseignement initiatique et inculquait aux jeunes l'importance de préserver la paix en respectant par exemple les pactes et alliances conclus par le clan. De même, les anciens enseignaient aux plus jeunes les notions de paix, de tolérance et de convivialité par des contes et des chants. Les chefs de famille avaient quant à eux le devoir d'enseigner à leurs descendants l'importance de la paix et des alliances afin de les mettre dans des dispositions morales leur permettant de les préserver.

Dans le cadre de la société globale, les sociétés initiatiques avaient un rôle déterminant dans le maintien de la cohésion sociale. Pour les membres de ces sociétés, la paix n'était pas une valeur innée, elle s'installait progressivement dans les jeunes esprits et façonnait les comportements et les personnalités.

Toutes les personnes interrogées lors de nos enquêtes ont évoqué, avec beaucoup de nostalgie, le souvenir de la société traditionnelle d'antan où, à travers les contes, les proverbes, les parents, les classes d'âge et les groupes initiatiques, les valeurs essentielles étaient transmises aux plus jeunes afin de préserver l'harmonie sociale.

L'accès aux sociétés secrètes n'était pas automatique, elle se faisait après une sélection sévère. En plus de promouvoir et de renforcer les liens d'amitié et de fraternité, les sociétés secrètes imposaient une discipline rigoureuse à ses membres. L'importance des sociétés initiatiques se justifiait par leur rôle dans la transmission des connaissances, des valeurs morales et culturelles indispensables à la formation de l'homme en vue de son insertion dans la société.

La femme traditionnelle et la culture de la paix

1. L'éducation des jeunes filles

Dans les sociétés traditionnelles centrafricaines, la femme était avant tout une procréatrice responsable de la pérennité du clan. Génératrice de vie, elle était aussi l'éducatrice de la famille qui prenait en charge le processus de socialisation des enfants avant leur intégration dans la classe d'âge ou le groupe d'initiation.

L'éducation du jeune garçon devait le préparer à exercer le rôle et les activités des hommes, notamment celles qui étaient considérées comme dangereuses et qui exigeaient une force physique suffisante. Une dimension importante de l'éducation de la jeune fille consistait à éliminer toute forme d'agressivité qui aurait été incompatible avec la place qu'elle était appelée à tenir dans la société.

Au cours de son éducation, la jeune fille apprenait de sa mère, parfois de ses tantes ou d'autres femmes âgées, les valeurs essentielles pour préserver l'harmonie dans le foyer et la paix dans la communauté. Devenue épouse et mère elle avait le devoir, à son tour, de transmettre ces mêmes valeurs à ses enfants de sexe féminin. En tant que belle-mère, elle avait la responsabilité d'assister sa bru dans la bonne tenue de son ménage et d'apaiser les causes de tension.

Durant son apprentissage auprès de sa mère, la jeune fille acquérait également assez de maîtrise pour assurer son rôle de modératrice dans son propre foyer et, plus tard, auprès de sa propre bru et des autres membres de la famille. Son devoir consistait à préserver l'harmonie du couple, de la famille et du clan.

Dans la société traditionnelle centrafricaine, la femme était perçue comme un être pacifique incarnant la douceur et la bonté et ceci explique la mission de paix qui lui était confiée. En tant que porteuse de vie, elle n'était jamais armée et ce statut de « femme sans arme » a facilité l'interposition et la médiation des femmes dans les cas de confrontation armée. Par ailleurs, lever son arme contre une femme était considérée comme l'un des actes les plus abominables qui soient. Même dans les cas extrêmes de violence, expéditions punitives ou razzias, la vie de la femme devait toujours être épargnée.

2. La femme régulatrice de conflits

L'identification de la femme à la paix (par opposition à l'assimilation de la masculinité à la force brute) faisait que, dans beaucoup de sociétés, la comparer à un homme était péjoratif et impliquait qu'elle était violente et manquait totalement de douceur et de tendresse.

De manière générale, parce que génitrice et protectrice de la vie, la femme était également porteuse des valeurs culturelles propres à promouvoir l'harmonie sociale et à consolider la paix.

En fait pour éviter que la prédominance masculine dans la société ne conduise cette dernière à sa propre destruction, la coutume attribuait à la femme la fonction de régulatrice principale des rapports sociaux. Par ce privilège, la mère, l'épouse, la femme âgée étaient dépositaires d'une autorité morale qu'elles devaient imposer aux hommes car ces derniers étaient considérés comme généralement prompts à se mettre en colère et à se battre. Ainsi, dans les cas extrêmes de conflit, la femme parvenait à convaincre l'homme à avoir recours à des moyens pacifiques ou à des procédés symboliques pour rétablir la paix. La société attendait d'elle qu'elle réagisse toujours de manière constructive quand la vie était menacée.

Dans ce contexte on comprend mieux pourquoi, lors d'une mutinerie à Bangui, des femmes centrafricaines de toutes confessions religieuses et de toutes ethnies ont bravé les tirs des obus pour aller au devant des belligérants et négocier la paix.

Les femmes au sein des mécanismes de règlement des conflits

Si les opportunités de conflit sont nombreuses dans la société traditionnelle, nombreux aussi sont les moyens de restaurer la paix. De nos entretiens, il ressort donc que les causes de conflits dans les sociétés traditionnelles étaient multiples : l'adultère, le partage du pouvoir, les disputes entre enfants entraînant souvent des oppositions violentes entre les parents voire entre les clans, l'assassinat d'un membre du clan appelant la vengeance, la sorcellerie, la limitation des terres et la divagation des animaux, etc. constituaient autant d'occasions de conflit et de confrontation.

1. La femme médiatrice

Une donnée fondamentale dans les sociétés traditionnelles centrafricaines était le caractère sacré du respect dû à la personne âgée en général et à la femme âgée en particulier. Respectée de tous, la femme âgée jouait un rôle clé dans la gestion des crises et la résolution des conflits. Quand un conflit dégénérait en violence armée, il était généralement fait appel à une tierce personne d'âge mur pour calmer la tension et réconcilier les protagonistes. Ce médiateur était souvent une femme jouissant de l'estime et du respect de son entourage.

Chez les Zandé, en cas de guerre, les femmes les plus âgées allaient à la rencontre du clan adverse et s'interposaient entre les belligérants pour leur faire entendre raison. Quand les mots ne suffisaient pas, les femmes menaçaient de dévoiler leur nudité ou de se mettre à genoux. Ces deux cas appelaient la malédiction sur les responsables de ces gestes graves. En raison du respect qu'ils témoignaient à ces femmes, les soldats ennemis baissaient généralement les armes avant que les gestes irrémédiables ne se produisent.

Si les armes ne se taisaient pas, les vieilles femmes, nues et à genoux, rampaient vers les combattants et leur tenaient ce discours :

*Nous sommes vos mères,
Nous ne voulons pas la guerre,
Nous ne voulons pas de sang.
Il ne faut pas vous battre avec vos frères.
Ils nous ont envoyées vous demander la paix.*

Si les assaillants refusaient toujours d'entendre raison et marchaient quand même sur le village, ils subissaient la sanction ultime pour avoir désobéi et pour avoir contraint leurs « grands-mères » à dévoiler leur nudité.

2. La femme consolidatrice

En situation de conflit armé, la femme jouait un rôle à la fois actif et passif dans le rétablissement de la paix ; c'était le cas par exemple des pactes.

Généralement, un pacte intervenait dans le règlement d'un conflit occasionné par l'assassinat d'un membre d'un clan. Une médiatrice était dépêchée auprès de la famille de la victime. Convaincues par elle, les deux familles se rencontraient pour « rompre une ficelle de perles ».

S'agissant du rôle passif de la femme en faveur de la paix, une jeune fille pouvait aussi être offerte à la famille de la victime, en guise de réparation. Ce « pacte de sang » mettait fin non seulement au conflit en cours mais aussi à tout conflit futur entre les descendants des deux clans désormais intimement liés pour la vie.

Dans certaines situations, les femmes usaient d'un stratagème pour mettre fin aux hostilités. Elles se réunissaient et choisissaient la plus belle fille en âge de se marier pour la donner au clan adverse en guise de gage de paix. Cette alliance de sang mettait immédiatement et définitivement fin au conflit car la fille mariée à l'un des héros du village ennemi constituait désormais un lien entre ses parents et les parents de son mari. Le mariage lui-même représentait une alliance inviolable pour les deux villages.

D'une manière générale, le caractère exogamique des mariages en société traditionnelle centrafricaine était un puissant facteur de paix. Au-delà de l'union de deux personnes, le mariage était une alliance entre deux clans représentés par chacun des époux. Pour préserver l'harmonie du foyer, mais aussi pour perpétuer cette alliance sacrée, les conjoints avaient le devoir impératif de surmonter ensemble les difficultés ou les conflits qui pouvaient les opposer et de pérenniser ainsi le couple et l'alliance.

Dans la société traditionnelle les femmes avaient donc un rôle capital dans le rétablissement de la paix malgré leur attitude apparemment effacée.

En raison des menaces de mort subite et violente qui planaient sur ceux qui violaient une alliance ou un pacte, les anciens avaient l'impérieux devoir de sensibiliser et de moraliser les nouvelles générations sur le danger encouru par le clan en cas de non-respect des engagements pris.

En pays Runga, l'imam, le sultan ou toute personne ayant une bonne connaissance du Coran avait le pouvoir de régler les contentieux entre des individus. Les femmes n'étaient pas autorisées à prendre part aux débats publics mais avaient la possibilité de faire connaître leurs opinions ou doléances et de transmettre des « éclaircissements » aux notables chargés de gérer les conflits.

Il ressort des différents entretiens que nous avons eus que l'humilité et la persuasion étaient perçues comme des qualités essentiellement féminines grâce auxquelles la femme était capable de gérer des situations de tension. Ces vertus s'acquiesçaient avec l'âge, c'est pourquoi plus une femme était âgée, plus elle était respectée.

Les tantes avaient une place importante dans la gestion des conflits. Elles intervenaient généralement en cas de dispute insoluble mettant en cause les enfants dans un foyer. Quant il s'agissait de ramener un enfant résolument indocile sur le droit chemin, les parents faisaient appel à ses tantes dont l'autorité auprès de leurs nièces et neveux était par définition incontestable.

Conclusion : ***La femme moderne et la paix sociale***

Notre enquête a été menée dans la ville de Bangui, capitale de la République Centrafricaine. Cette grande cité et certaines villes de province sont devenues des foyers de haine et d'insécurité quotidienne. La cohabitation harmonieuse des différentes ethnies dans les quartiers et les arrondissements a cédé la place à la méfiance et à la peur de l'autre. Les personnes interviewées ont déploré la disparition des valeurs traditionnelles, notamment la conception élargie de la famille,

le rôle majeur de la femme au sein de la société, le travail collectif, le respect mutuel, le dialogue, le sens du partage et le devoir de dignité.

Cette perte des valeurs morales et culturelles traditionnelles est un trait frappant de toutes les sociétés africaines dites modernes. Les personnes interrogées ont déploré la déliquescence sociale due à la fragilisation de la structure familiale. Elles ont observé que l'une des raisons qui expliquerait l'inefficacité voire l'incapacité de la femme à tenir son rôle d'artisane de la paix dans la société, résidait dans le fait que « la femme moderne consacre moins de temps à sa famille et à ses enfants ». Elle est de plus en plus souvent occupée par un emploi moderne, comme son mari. L'éducation des enfants et l'harmonie du couple en souffrent et il en résulte un profond relâchement des mœurs que l'on remarque notamment dans le comportement des jeunes.

Si, dans la société moderne, la femme ne joue plus un rôle primordial pour préserver la paix sociale, il est normal d'y constater la recrudescence des désordres. En conséquence, on note qu'elle est plus génératrice de conflits que les sociétés traditionnelles.

Parmi les sources de conflit en République centrafricaine aujourd'hui, on cite : les problèmes de salaire (impayés ou payés très en retard), le chômage, la famine, les maladies, le népotisme, la corruption, le tribalisme, l'infidélité, le mépris des autres, l'intolérance, les conflits de génération, le manque d'éducation des enfants. Comme facteurs aggravants de l'instabilité dans la société, on cite : la démission des parents, de la société et du Gouvernement, l'influence des cultures étrangères, notamment la culture de la violence et des armes abondamment véhiculée par la télévision et le cinéma, la triple crise politique, économique et morale, la montée du tribalisme, du régionalisme et du racisme.

Les personnes interviewées ont insisté sur la nécessité de revaloriser la place de la femme dans le maintien de la paix au sein de la famille en particulier et de la société en général. Elles ont aussi mentionné le rôle complémentaire qui pourrait être celui de l'école et des mouvements associatifs.

Il a été unanimement admis que la femme peut encore tenir efficacement son rôle de génératrice de paix dans la société centrafricaine d'aujourd'hui. Les violences qui se sont déroulées en RCA ont prouvé que généralement ce sont des hommes qui prennent les armes, détruisent et tuent, les femmes et les enfants étant souvent les principales victimes de ces exactions. D'où la nécessité de rendre aux femmes leur fonction de médiatrice neutre et naturelle.

Cependant, la femme ne peut jouer ce rôle que si elle est crédible dans son milieu au même titre que l'étaient les femmes âgées, par exemple, dans la société traditionnelle. La perception de la femme médiatrice parfaitement vertueuse s'explique par le fait que, pour un grand nombre de personnes interrogées, la médiatrice idéale aujourd'hui est la femme religieuse, ou tout au moins très pieuse.

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'issue de notre enquête.

1. Recommandations relatives à la préservation des valeurs morales et culturelles positives

- ◆ Identification de personnes âgées détentrices des valeurs morales et culturelles authentiquement centrafricaines en vue de la création du Conseil des sages de la République ;
- ◆ Élaboration d'un guide de bonne conduite destiné aux jeunes et aux adultes ;
- ◆ Rétablissement du système de notation de la bonne conduite dans le cursus scolaire et universitaire ;
- ◆ Réhabilitation des cours d'instruction civique et de morale dans les établissements scolaires ;
- ◆ Rétablissement des brigades des mœurs ;
- ◆ Signalisation par la télévision des films à caractère violent, érotique et pornographique réservés aux adultes ;
- ◆ Mise en place d'un Comité de parents chargé de visualiser les films programmés par les salles vidéo ;
- ◆ Création d'une journée nationale de sensibilisation à la préservation des valeurs morales et culturelles traditionnelles favorables à la paix ;
- ◆ Sensibilisation des professionnels des médias à leur rôle d'éducateur au sein de la société.

2. Recommandations relatives à la réhabilitation et au renforcement de la cohésion sociale et de la paix

- ◆ Information et sensibilisation à la cohésion familiale grâce à la promotion des valeurs traditionnelles positives et à la revalorisation du rôle de la femme ;
- ◆ Implication des associations religieuses au renforcement de la cohésion sociale et de la paix ;
- ◆ Rétablissement de la médaille des mères et de la famille ;
- ◆ Sensibilisation des jeunes aux valeurs morales et culturelles centrafricaines ;
- ◆ Instauration de mesures sociales en faveur des familles nombreuses : logement, soins de santé, transport et communication, prêts, formation ;

- ◆ Création par les municipalités de centres de rencontre et de loisirs réservés aux familles ;
- ◆ Campagnes de sensibilisation à l'observation des règles de bienséance dans les lieux publics ;
- ◆ Répression des attitudes rétrogrades de harcèlement portant atteinte à la dignité de la femme et de la famille ;
- ◆ Adoption de mesures favorisant l'accès des jeunes filles à l'éducation et à la formation, particulièrement en sciences et technologie ;
- ◆ Réactualisation et renforcement des textes relatifs aux conditions de création et d'implantation des églises et des associations religieuses ;
- ◆ Sensibilisation des autorités religieuses à l'harmonisation du niveau de recrutement et de formation de leur personnel de direction ;
- ◆ Sensibilisation par les médias des dispositions de la Constitution relatives au caractère laïc de l'État.

Les femmes, la politique et la paix dans le nord de la Namibie

Heike Becker

*De la nécessité d'une approche
de la résolution des conflits
et de la construction de la paix qui intègre
les facteurs culturels et de genre*

La présente étude a pour objet d'analyser la participation des femmes aux mécanismes de prise de décision et de résolution des conflits et, plus précisément, de déterminer leur contribution aux procédés « traditionnels » de résolution pacifique des conflits dans le nord de la Namibie. Nous nous proposons ainsi d'examiner les politiques et les initiatives locales en matière de consolidation de la paix en tenant compte de facteurs liés au genre.

Comme des études récentes l'ont montré, la participation des femmes aux actions en faveur de la paix n'a que très peu retenu l'attention des chercheurs ; en outre, guerres et paix sont traditionnellement analysées du point de vue des relations entre États, les États-nations étant les seuls acteurs pris en considération. Les recherches sur le rétablissement et la consolidation de la paix négligent l'expérience vécue par les femmes et les hommes ordinaires au niveau local. En effet, dans sa conception communément admise, la consolidation de la paix n'accorde guère de place à l'aspect psychosocial et spirituel de la réconciliation (Mazurana/McKay 1999 : 8-12). D'où une conception très étroite, axée essentiellement sur la reconstruction structurelle dans une situation de post-conflit. Ajoutons que la reconstruction structurelle ne désigne le plus souvent que la reconstruction des structures étatiques et fait totalement abstraction des transformations qu'il serait nécessaire d'apporter pour établir une paix durable.

Sur le plan du concept comme sur celui de la mise en œuvre, l'instauration de la paix est déterminée par des éléments culturels ; toute tentative visant à

définir les pratiques optimales en termes de gestion des conflits doit donc nécessairement passer par une étude approfondie des pratiques locales, en l'occurrence les pratiques africaines traditionnelles. Outre les procédés de règlement des conflits faisant appel à la médiation, telles que les procédures de droit coutumier, on se penchera donc sur les mécanismes traditionnels, dont la dimension spirituelle est fondamentale pour la réconciliation et l'élimination d'une violence tenace.

La problématique hommes-femmes et la culture sont depuis peu considérées comme les pierres angulaires d'une paix durable ; un certain nombre d'initiatives inspirées de cette nouvelle approche ont donc été prises afin de renforcer le rôle des femmes dans la construction de la paix. Ainsi, le programme de l'UNESCO intitulé Femmes et culture de la paix (1996) et son volet consacré à l'Afrique (1998-1999) avaient pour but d'étudier les processus de paix en termes de participation féminine et de pratiques optimales dans plusieurs régions du continent, tout en examinant les techniques de médiation et de survie utilisées par les femmes. L'Agenda des femmes pour une culture de la paix en Afrique, adopté à Zanzibar en mai 1999, s'attache ainsi à décrire les femmes comme des actrices à part entière, et non plus simplement comme des victimes des conflits, comme cela a trop souvent été le cas, ni leur expérience ni leurs aptitudes propres n'ayant été prises en compte dans les processus de paix. Selon l'Agenda des femmes : « Il faut encourager et aider les femmes africaines à assumer des fonctions décisionnelles dans tous les domaines de la vie publique, y compris la prévention, la gestion et la résolution des conflits ».

Methodologie

Nous nous interrogerons ici sur le partage des rôles (politiques) entre hommes et femmes dans les domaines de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix au sein des chefferies traditionnelles et des tribunaux coutumiers du nord de la Namibie. Notre propos est en effet de présenter une analyse sexospécifique de l'établissement de la paix dans cette région, autrefois connue sous le nom d'Ovamboland et rassemblant aujourd'hui quatre des treize régions administratives de la Namibie : Oshana, Omusati, Ohangwena et le nord de l'Oshikoto. Cette région a été choisie pour les raisons suivantes :

- ▷ L'Ovambo, où s'est déroulé l'essentiel de la guerre de libération de la Namibie (1966-1989), se trouve dans une situation de post-conflit et présente les symptômes caractéristiques de l'après-guerre.
- ▷ L'Ovambo représente le groupe linguistique le plus important de la Namibie ; environ 600 000 Namibiens, soit près de la moitié de la

population du pays, vivent en effet dans cette région. Bien que l'Ovambo ne couvre que quelque six pour cent du territoire national, les Namibiens appellent habituellement cette partie du pays le Nord.

▷ Contrairement à d'autres communautés culturelles du nord de la Namibie (comme le Kavango et le Caprivi, à l'est de l'Ovambo ou le Nord du Kunene, situé à l'ouest de l'Ovambo), la culture et l'histoire de l'Ovambo sont relativement bien connues. Les missionnaires et les fonctionnaires coloniaux ont en effet laissé une abondante quantité de documents écrits qui, nonobstant les réserves que doivent nous inspirer les sources ethnographiques datant de la première moitié de l'ère coloniale, constituent une base solide pour toute étude critique de la culture traditionnelle ovambo. À cela s'ajoutent les travaux très sérieux réalisés au cours des dix dernières années sur la culture et l'histoire ovambo à partir d'archives et de sources orales, qui ont permis de procéder à une évaluation critique des sources plus anciennes¹.

On trouvera également dans le présent article quelques éléments se rapportant à la région du Kavango, elle aussi touchée par la guerre de libération, comme l'ensemble du nord du pays, quoique dans une moindre mesure que l'Ovambo. Ces deux régions présentent en outre des traits culturels communs, comme leur observance du système matrilineaire.

Les données empiriques mentionnées ci-après ont été recueillies par l'auteur lors d'études de terrain dans les régions de l'Ovambo et du Kavango. Outre ces données et les sources ethnographiques et historiques, nous nous sommes appuyés sur des sources écrites : recueils de données orales (proverbes, dictons, chansons et récits) ainsi qu'autobiographies et œuvres littéraires, plus récentes.

1. On se rapportera aux thèses non publiées de Patricia Hayes (1992), de Meredith McKittrick (1995), d'Emmanuel Kreike (1996) et de Märta Salokoski (1992), ainsi qu'aux thèses de Martti Eirola (1992), de Harri Siiskonen (1990) et de Frieda-Nela Williams (1991), qui ont, elles, fait l'objet d'une publication. Voir également les nombreux articles et recherches sur la culture et l'histoire ovambo tenant compte de la problématique hommes-femmes. Citons à cet égard Hayes (1996 et 1998), McKittrick (1998), Becker (1998a, 1998b, 1998c, 1999a), Orford/Becker (1999).

Organisation sociale et problématique hommes-femmes dans le nord de la Namibie

Nous nous proposons dans cette partie de décrire l'Ovambo puis d'en étudier la structure sociale en mettant en relief les traits qui nous permettront d'aborder les dimensions sexospécifiques de la guerre, de la paix et de la résolution des conflits dans le nord de la Namibie. Nous ferons également quelques observations sur les communautés du Kavango, à l'est de l'Ovambo. Bien que cette région ait été moins gravement touchée que l'Ovambo par la guerre de libération, elle présente quelques caractéristiques essentielles à une bonne compréhension de la problématique qui nous occupe.

1. Description de l'Ovambo

L'Ovambo et le Kavango se situent dans cette partie de l'Afrique centrale où prédomine le système matrilineaire, c'est-à-dire que l'ascendance, l'héritage et les règles de succession y suivent la filiation maternelle. À la grande époque de l'anthropologie structurelle fonctionnelle, bien des auteurs, à l'instar d'Audrey Richards (1950 : 246), glosèrent longuement sur la contradiction apparente entre organisation matrilineaire et autorité masculine dominante dans ces sociétés ; on parlait alors de l'énigme matrilineaire. Plusieurs décennies durant, l'école majoritaire de l'anthropologie occidentale resta convaincue que, loin de conférer aux femmes une plus grande autorité, le système matrilineaire signifiait simplement que l'autorité était transmise par le frère de la mère plutôt que par le père.

Les sept communautés (regroupement de plusieurs villages) de l'Ovambo sont situées dans le centre-nord de la Namibie. Les ressources économiques proviennent essentiellement de la culture du millet (*omahangu*), complétée par celle de l'arachide, de l'épinard et autres légumes et par l'élevage bovin et caprin. Depuis la fin du XIX^e siècle, les hommes migrèrent en grand nombre depuis l'Ovambo vers le sud et le centre de la Namibie, où ils constituent la main-d'œuvre des mines, des fermes et des usines.

Ce qui caractérise aussi l'Ovambo, c'est qu'il est majoritairement chrétien : on estime la proportion de chrétiens pratiquants à quelque quatre-vingt-dix pour cent de la population. Les églises sont de véritables institutions sociales dans cette région profondément imprégnée de la pensée chrétienne. L'église luthérienne évangélique de Namibie (Evangelical Lutheran Church in Namibia, ELCIN) est le premier groupe confessionnel de l'Ovambo, bien que les minorités catholiques et anglicanes ne soient pas négligeables. Dans le Kavango, c'est le catholicisme qui prédomine, hormis dans la communauté la plus occidentale

de la région, Ukwangali, où l'ELCIN jouit d'une très grande autorité. L'influence chrétienne est cependant moins perceptible au Kavango que dans l'Ovambo.

Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a connu trois élections à l'échelle nationale et deux à l'échelle régionale ; comme en témoignent les résultats, l'Ovambo est majoritairement favorable à la SWAPO, l'ex-mouvement de libération de la Namibie, aujourd'hui parti au pouvoir (South West African People's Organization). Partout en Ovambo, la SWAPO a en effet obtenu en moyenne plus de 90 % des suffrages.

Les cinq communautés du Kavango sont situées à l'est d'Oukwanyama, pointe orientale de l'Ovambo. Elles s'étendent le long du Kavango, artère économique et politique de la région, ainsi que dans des zones proches du fleuve.

L'économie s'organise autour d'une agriculture vivrière qui comprend la culture du millet (mahangu) et de divers légumes. La pêche et, dans une moindre mesure, l'élevage, viennent compléter l'alimentation. La migration masculine n'a jamais atteint des proportions considérables ; elle sert de réservoir de main-d'œuvre aux fermes du nord et du centre de la Namibie, ainsi qu'aux mines d'Afrique du Sud.

2. Structure sociale et problématique hommes-femmes

Les travaux récents des historiens et des anthropologues montrent qu'avant la colonisation le pouvoir politique et l'influence sociale détenus par certaines femmes étaient sans doute beaucoup plus importants qu'on ne l'imagine d'ordinaire aujourd'hui. Dans de nombreuses communautés en effet, et contrairement aux thèses répandues actuellement, les femmes avaient accès à la propriété et leurs compétences en matière agricole étaient reconnues et estimées. Dans la culture ovambo, caractérisée par une économie agropastorale, la valeur sociale attachée au bétail – confié à l'homme – était très élevée en raison de son importance rituelle. Les femmes, elles, effectuaient le gros des travaux agricoles, base de la subsistance. L'anthropologue finlandaise Märta Salokoski a entrepris de réinterpréter les témoignages oraux recueillis dans les années trente ; elle en conclut que les femmes tiraient leur autorité non seulement de l'organisation matrilineaire de la société ovambo mais aussi des droits qu'elles détenaient sur leurs récoltes.

Les femmes jouaient donc un rôle manifeste dans le système de production, qui n'était pas sans lien avec celui de la reproduction. Le système matrilineaire tempérant l'autorité de l'homme envers sa ou ses femmes et ses enfants ; le divorce était fréquent et facile à obtenir si le mariage n'avait pas été l'objet d'importantes transactions.

Selon les traditions et l'histoire orales, les femmes étaient reconnues pour leurs qualités de guérisseuses et jouaient également un rôle prépondérant lors des cérémonies rituelles et culturelles - elles étaient ainsi les *ovapitif* (elles présidaient les cérémonies) lors des *efundula* (mariages traditionnels) à Oukwanyama. Si les femmes furent minoritaires parmi les chefs traditionnels, dans un certain nombre de communautés du Kavango et de l'Ovambo, reines et femmes chefs ne présentaient rien d'exceptionnel. Il n'était pas rare que les femmes président des cérémonies rituelles ayant trait à des activités masculines et vice-versa. Sur le plan du rite, donc, la frontière entre hommes et femmes se trouvait transcendée (Salokoski 1992 : 154).

Salokoski révèle également qu'à la cour royale plusieurs charges importantes étaient confiées à des femmes. Certains postes étaient pourvus selon un système parallèle, à la fois par un homme et par une femme (Salokoski 1992 : 162). Elle ajoute que, dans l'histoire du royaume ovambo telle qu'on la connaît, les rois furent la majorité et les reines l'exception. Néanmoins, dans les matrilocaux royaux, les femmes jouaient un rôle non dénué d'importance et semblent avoir exercé une influence considérable en coulisse. Si la mère du roi était particulièrement puissante, d'autres femmes du clan royal étaient elles aussi très respectées. Salokoski cite à cet égard le missionnaire finlandais Savola qui observe qu'à Ondonga, première communauté de l'Ovambo (partie sud-est) où s'installèrent les missionnaires luthériens, « les femmes appartenant au clan royal sont sacrées. Ceci est particulièrement vrai de la mère et de la sœur aînée du roi. Devant elles, tout Odongo doit s'agenouiller » (Savola, Albin 1916, Hamin majoissa, Helsinki, The Finnish Missionary Society : 87 ; in : Salokoski 1992 : 165). Salokoski note pour conclure que : « À la cour, la première épouse du roi est très puissante » (Salokoski 1992 : 164-165).

Les femmes de sang royal - c'est-à-dire, la mère du roi, les sœurs de celle-ci et les sœurs du roi - auraient été investies d'une grande autorité politique. Elles avaient généralement la charge d'un *oshikandjo* (district) et exerçaient les fonctions d'*omalenga* (chef ou conseiller de district). La mère du roi occupait la position politique la plus influente à laquelle une femme pouvait prétendre dans la plupart des communautés ovambo. Fréquemment consultée à propos des affaires importantes, c'était elle qui réglait la succession au trône (Tönjes 1911 : 117-118, Hayes 1992 : 49-50, 97, 243, Loeb 1962 : 42).

Quelques-unes des communautés qui font l'objet de la présente étude ont parfois été dirigées par des femmes, notamment dans la région du Kavango, au nord-est de la Namibie. Selon des sources écrites, quatre des cinq communautés kavango ont par le passé été gouvernées par des *vahompa* (femmes chefs). Ainsi, à Kwangali, la plus occidentale des communautés kavango, un tiers des chefs entre 1500 et 1960 furent des femmes

(Gibson/Larson/McGurk 1981 : 41-43). La généalogie royale du Geiriku indique que trois des treize dirigeants furent des femmes (Gibson/ Larson/McGurk 1981 : 197). L'histoire de Mbunza fait état d'une femme *vahompa* au moins qui aurait vécu dans la seconde moitié du XIX^e siècle (Gibson/Larson/McGurk 1981 : 83). Quant à Sambiyu, située au centre du Kavango, elle a été gouvernée pendant une bonne partie du XIX^e siècle par deux femmes, mère et fille, toutes deux très populaires d'après l'histoire orale. Depuis 1947, Sambiyu est de nouveau placée sous l'autorité d'une femme *vahompa* : à Maria Mwengere, qui régna pendant quarante-sept années, a succédé en 1989 sa petite-fille, Angelina Ribebe, surnommée Matumbo et *vahompa* actuelle.

On a souvent tendance à oublier que la communauté de Ngandjera, dans l'ouest de l'Ovambo, a également eu plusieurs femmes chefs avant l'arrivée des forces coloniales (Williams 1991 : 1334, 157). La dernière *omukwaniilwa* (reine) ngandjera a régné dans les années 1860 et 1870 (Louw 1967 : 30).

Bien que nous ne possédions pas d'indication précise sur l'existence de femmes chefs dans les autres communautés ovambo, rien ne prouve que des femmes ne pouvaient accéder à des positions influentes. Comme nous l'avons déjà noté, les femmes de sang royal – parentes, mère, sœurs du chef, sœurs de la mère du roi – étaient investies d'une autorité politique considérable. Le degré d'influence exercé par la mère du chef dans plusieurs communautés ovambo est en tous points remarquable. Un missionnaire installé chez les Ovakwanyama au début du XX^e siècle observe ainsi que dans toute affaire d'importance le chef demandait conseil à sa mère et, le plus souvent, s'en remettait à son avis.

Si les missionnaires allemands rapportent que seuls les hommes de sang royal pouvaient prétendre exercer l'autorité suprême sur la communauté, ils notent néanmoins que certaines femmes de sang royal occupaient des positions prépondérantes. Ils accordent ainsi une place toute particulière dans leurs écrits à Nekoto, femme ohamba : tante des rois Weyulu et Nande et grand-tante du dernier roi kwanyama Mandume, Nekoto gouverna une grande partie d'Oukwanyama ; outre que les décisions politiques importantes étaient de son ressort, Nekoto rendait aussi la justice. Ce fut sans nul doute une reine redoutable : non contente d'exercer une formidable influence sur les autres membres de la famille royale, y compris sur les dirigeants suprêmes, elle commandait le respect des missionnaires. Lorsque l'inspecteur des missions allemandes J. Spiecker vint à Oukwailiyama en 1906, Nekoto fut l'une des rares personnalités ovakwanyama à qui il rendit des visites de courtoisie².

2. Très souvent mentionnée dans les documents de la Rhenish Mission Society, Nekoto occupe aussi une place prépondérante dans l'ouvrage du missionnaire Hermann Tönjes (Tönjes 1996).

La résolution des conflits dans la Namibie du nord : données historiques

1. Guérison spirituelle : purification et expiation de la faute de sang

Les sources ethnographiques révèlent que, pour résoudre les conflits et rétablir la paix, les sociétés traditionnelles du nord de la Namibie avaient recours à la magie blanche, qui purifiait et réconciliait. Maija Hiltunen, anthropologue finlandaise et missionnaire dans l'Ondonga pendant les années 1950 et 1960, a étudié ces rituels à partir des documents réunis par Emil Liljeblad en 1932.

Hiltunen s'est intéressée avant tout à des cas individuels, bien que parfois des familles entières furent purifiées. On considérait que l'auteur d'un crime était souillé par le sang de sa victime et qu'il convenait donc de le purifier (Hiltunen 1993 : 218).

Les récits dont nous disposons font état de meurtres qui n'ont pas été nécessairement commis dans le cadre d'une guerre, nous donnent une idée de la façon dont était expiée la faute de sang (OshiNdonga : uutoni ; OshiKwanyama : outoni). Le rituel repose sur le principe selon lequel il est nécessaire d'apaiser le sang de la personne tuée ; si le meurtrier, ivre du sang de sa victime (*A kolwa ombinzi*), n'est pas purifié par des rites magiques, son désir de tuer risque de s'étendre à d'autres personnes. On croyait alors que le sang répandu faisait perdre au meurtrier toute maîtrise de soi, de son corps, de son cœur et de la parole : il en était réduit à ne plus prononcer que des sons inintelligibles (Hiltunen 1993 : 218-219).

Ainsi, l'individu souillé par la faute de sang devenait tabou car le sang de sa victime lui conférait de dangereux pouvoirs.

Loeb (1962 : 90-91) consacre une large part de son étude au retour des guerriers à Oukwanyama. Selon l'auteur, la croyance voulait alors que tout homme qui avait tué fût soumis à un rituel de purification, sans quoi l'esprit de sa victime risquait de lui faire perdre la raison. Pour les Kwanyama, tant que le meurtrier n'avait pas été lavé de sa faute, il constituait un danger non seulement pour lui-même mais aussi pour son entourage. Loeb explique donc que tous les soldats qui revenaient de guerre subissaient un rituel de purification. Ceux qui n'avaient tué personne se contentaient de consulter un *ondudu* (devin/guérisseur) qui éloignait d'eux le mauvais sort et leur prescrivait des infusions de plantes. Puis, la première épouse du propriétaire du domaine répandait des cendres sur son dos et il était libéré de tout tabou. Pour les guerriers qui avaient tué, les cérémonies étaient plus compliquées : jusqu'à la purification finale qui clôturait

le rituel, ils étaient considérés comme impurs et vivaient isolés, à l'écart de la communauté.

2. La résolution des conflits par l'action en justice

On a du mal à cerner l'importance et la nature de la médiation et de l'action en justice comme méthodes de règlement des litiges dans les sociétés pré-coloniales du nord de la Namibie. Les procédures étaient, semble-t-il, très éloignées des jugements rendus par les tribunaux coutumiers présidés par des représentants des autorités traditionnelles, d'apparition plus récente. Bien que l'on qualifie aujourd'hui de traditionnelle cette forme de justice locale, elle ne remonte pour l'essentiel qu'au début de l'ère coloniale.

Les différentes sources relatives aux procédures judiciaires en vigueur avant la colonisation sont contradictoires. Il semble néanmoins que les rois, ainsi peut-être qu'à différents degrés de la hiérarchie les chefs de district et de quartier, exerçaient une fonction judiciaire qui ne se distinguait pas des formes spirituelles de résolution des conflits, notamment des rituels magiques accomplis par les devins. Selon Salokoski, les responsables religieux prenaient part eux aussi à l'administration de la justice :

« Selon les croyances ovambo traditionnelles, les malheurs, la maladie et la mort étaient dus à l'influence funeste (involontairement le plus souvent) de personnes ou d'esprits, ou étaient envoyés par Kalunga. La transgression, que ce soit envers autrui ou à l'égard de la société – empêcher la pluie de tomber, par exemple – était le plus souvent considérée comme résultant de forces spirituelles étrangères au transgresseur. La justice exigeait alors que l'on entrât en communication avec le monde spirituel, ce qui explique que les fonctions de « juge » et de devin fussent ainsi confondues. »
(Salokoski 1992 : 183)

On n'est pas non plus certain que ces procédures judiciaires avaient pour but de favoriser la réconciliation ; selon quelques-unes au moins des sources consultées, il s'agissait plutôt d'imposer un châtement. En tout cas, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, les crimes étaient sévèrement punis, comme l'attestent Loeb, Salokoski et d'autres dans leurs descriptions des expéditions punitives au sein de la communauté. Il semble en revanche que les cérémonies destinées à réconcilier les ennemis étaient d'ordre spirituel et supposaient l'intervention d'un devin plutôt que d'un roi ou d'un elenga (Salokoski 1992 : 183).

Hommes et femmes dans les conflits armés dans le nord de la Namibie

1. Les femmes et la guerre dans l'histoire

Les sources les plus anciennes montrent que les razzias et la guerre étaient essentiellement une affaire d'hommes dans l'Ovambo. Dès leur plus jeune âge, les garçons subissaient un entraînement militaire. Loeb décrit notamment des jeux destinés à inculquer aux jeunes Kwanyama les aptitudes et les compétences nécessaires à l'art de la guerre.

L'un de ces jeux, explique-t-il, avait pour nom *onhandeka* : les jeunes garçons se battaient entre eux par équipes de deux avec pour arme la massue. Le jeu se divisait en un nombre pair de manches et se poursuivait jusqu'à ce que l'équipe vaincue admette la défaite. Chaque vainqueur exécutait alors une danse composée de sauts, s'attribuait le nom d'un guerrier fameux et défiait les autres garçons au combat. On remarquera que le nom de ce jeu, *onhandeka*, est aussi celui de la danse de la guerre, dans laquelle les hommes prêts à partir au combat exécutaient des sauts et chantaient des chants guerriers en brandissant leurs lances. Les autres jeux ou compétitions destinés à entraîner les futurs soldats comprenaient l'*okapumba* (qui consistait à lancer des projectiles en direction de ses adversaires), la lutte et les exercices de tir qui, également appelés *okapumba*, formaient d'habiles tireurs à l'arc (Loeb 1962 : 81-82).

On aurait cependant tort de croire que les femmes et les filles n'encourageaient pas ces attitudes belliqueuses. Rien ne permet non plus d'affirmer que les mères donnaient à leurs enfants une éducation susceptible de les détourner de l'esprit guerrier. Loeb (1962 : 81) souligne qu'en jouant à l'*onhandeka*, les garçons cherchaient aussi à attirer l'attention des filles. Tels qu'il les décrit, les exercices de tir comportaient d'intéressantes connotations sexuelles : les participants tiraient à tour de rôle un nombre limité de flèches jusqu'à ce qu'ils ratent le melon qui leur tenait lieu de cible ; le gagnant était celui dont la dernière flèche avait atteint le melon. Il recevait alors en récompense des chevaux, du bétail ou des femmes imaginaires. Si le prix était une femme, toutes les flèches du vainqueur qui atteignaient ensuite leur cible étaient comptées comme autant d'enfants (Loeb 1962 : 82).

Salokoski (1992 : 144) ajoute à cela que les gestes rituels des femmes pendant les guerres et les razzias étaient considérés comme essentiels à la réussite de l'entreprise. Loeb (1962 : 86) observe ainsi que lors du repas rituel qui précédait le départ des guerriers, on étudiait les présages afin de déterminer l'issue, heureuse ou malheureuse, du combat. Le récipient dans lequel cuisait le repas revêtait un caractère sacré ; quant au repas lui-même, c'était une jeune fille impubère

qui le préparait. Une fois les guerriers partis, la jeune fille s'approchait à quatre pattes du récipient et imitait le cri du chacal afin d'aiguiser la ruse du chef guerrier et d'assurer ainsi la victoire.

Les sources ethnographiques les plus anciennes, telles que les études de Loeb, décrivent la culture et la société pré-coloniales (violence, rôle des femmes, etc.) comme si elles étaient figées dans le temps, hypothèse que les recherches plus récentes ont permis de réfuter. Dans son analyse de l'évolution des valeurs masculines dans la société ovambo, l'historienne Meredith McKittrick observe que l'idéal masculin change, avant les débuts du colonialisme, avec l'arrivée du capitalisme marchand, l'introduction des armes à feu et l'instauration de nouvelles institutions sociales :

« Dans les royaumes ovambo, la culture des armes à feu, liée au pouvoir masculin, s'est développée à partir de la fin du XIX^e siècle. Certes, le courage au combat faisait depuis longtemps partie de l'idéal masculin mais celui-ci revêt un aspect plus militarisé au fur et à mesure que croît chez l'homme le désir de posséder ces objets coûteux. Chevaux, fusils et vêtements deviennent ainsi les attributs de l'élite masculine aussi bien dans la vie quotidienne que lors des cérémonies rituelles majeures... » (McKittrick 1999 : 7)

Contrairement aux idées reçues, les femmes ne semblent pas avoir été totalement éclipsées de la scène guerrière. Petrus Amutenya, célèbre historien de tradition orale originaire de Ngandjera, rapporte ainsi qu'une reine (*omukwanilwa*) qui régnait sur Ngandjera au début du XIX^e siècle fit preuve d'un grand courage au combat, où elle accompagnait ses soldats. La reine Niita elle-même excellait au tir à l'arc³. Ce témoignage d'un intérêt exceptionnel contredit les Namibiens et les historiens d'aujourd'hui, persuadés que les femmes du passé ne pouvaient pas gouverner parce qu'elles ne portaient pas d'armes et ne combattaient pas.

Quant au rôle éventuel des femmes dans le rétablissement de la paix en Namibie du Nord, nous possédons bien peu d'éléments. La tradition orale ne fait pas grand cas des traités de paix sur lesquels s'appuient pourtant les sources ethnographiques. Loeb cite néanmoins un manuscrit du missionnaire allemand Karl Sckär où il est question d'un traité de paix conclu entre le roi de Kwanyama, Mweshipandeka, qui régna de 1862 à 1882, et les royaumes voisins d'Uukwambi et d'Ondonga. Cet accord officiel, sans doute le seul du genre datant de l'Ovambo précolonial, est connu sous le nom d'okakulikadi (à exécuter par les

3. Entretien avec Petrus Amutenya, Okahao, 21 juillet 1997.

femmes). Selon Loeb, qui se réfère à la tradition orale, le roi aurait été incité à pactiser par ses épouses ou les femmes de sa famille, d'où le nom donné au traité (Loeb 1962 : 92).

De même, nous ne savons pas grand-chose du rôle des femmes dans la guerre entre communautés kavango. Dans son récent article sur l'histoire des femmes chefs de Sambiyu, Maria Fisch n'indique rien de précis à ce sujet, se contentant de décrire quelques événements relatifs aux hostilités du XIX^e siècle et du début du XX^e, à l'époque où la communauté était dirigée par une femme vahompa. Ses travaux laissent entendre que, plutôt que de se lancer activement dans des conflits, les Sambiyu fuyaient devant des adversaires plus puissants qu'eux, tels que les Kololo qui, originaires du territoire correspondant au Lesotho actuel, arrivèrent dans la région en 1858 (Fisch 1999 : 110). De fait, les Sambiyu se présentent volontiers comme un peuple qui, dans son histoire, s'est montré peu belliqueux.

2. Les femmes et la guérison spirituelle à travers les âges

Les femmes du nord de la Namibie semblent avoir joué un grand rôle dans les soins apportés aux malades et la guérison spirituelle. Comme l'attestent de nombreuses sources relatives à l'Ovambo, la hiérarchie des devins comptait quatre degrés. Aux trois échelons inférieurs – herboriste, spirite et devin chargé d'offrir des sacrifices aux esprits des ancêtres –, on trouve aussi bien des femmes que des hommes. On ignore cependant quelle était la proportion précise des devineresses, pas plus qu'on ne sait si elles remplissaient leurs fonctions différemment des hommes. Elles paraissent néanmoins avoir occupé une place non négligeable. Seuls les devins de l'ordre supérieur (les fabricants d'amulettes) étaient, semble-t-il, toujours des hommes (Hiltunen 1993 : 49).

Selon certaines sources, les femmes jouaient un rôle prépondérant dans les rites de purification auxquels étaient soumis les soldats souillés par l'*uutoni/outoni* (faute de sang). Dans les récits rapportés par Loeb, c'est à la jeune fille qui a préparé l'ultime repas rituel précédant le départ au combat qu'il incombe de concocter une lotion à base de millet, d'eau et de beurre et d'en enduire le corps du soldat à un moment précis du rituel du retour. Elle clôt ensuite la cérémonie de purification en frottant la peau du guerrier à l'aide de plantes médicinales (Loeb 1962 : 90-91).

3. Les femmes et l'administration de la justice à travers les âges

Comme il a déjà été indiqué, on ne saurait, sur la seule base des sources existantes, avoir une idée claire du rôle joué par le roi, ses auxiliaires ou les membres de

la famille royale lors des procédures judiciaires conciliatoires. Les informations sur les éléments sexospécifiques de ces procédures nous font aussi défaut. Il est ainsi impossible, sans sonder plus avant la tradition orale, de déterminer si les juges, selon qu'ils étaient hommes ou femmes, conduisaient ces procédures de façon différente.

Rien ne permet non plus de savoir avec certitude si la participation des femmes aux procédures judiciaires a évolué avec le cours de l'histoire. Une étude de cas effectuée à Ngandjera, communauté ovambo souvent dirigée par des femmes issues du clan royal, laisse toutefois supposer que la participation des femmes aux affaires politiques traditionnelles, et donc aux procédures judiciaires, a évolué en fonction de la centralisation et de la militarisation croissantes des communautés ovambo après les premiers contacts avec les marchands blancs et l'introduction des armes à feu dans la région (Becker 1998a). Les armes à feu, les munitions et les produits tels que l'alcool, les vêtements de style occidental et les chevaux devinrent alors des besoins pour les chefs de la région ; ils n'auront pas manqué d'alimenter la politique de razzias qui a marqué les dernières décennies du XIX^e siècle. Parallèlement à l'apparition d'une nouvelle classe de dirigeants militaires non héréditaires, les *omalenga*, on assiste alors dans l'Ovambo à la disparition des derniers vestiges d'une organisation administrative fondée sur les liens parentaux.

Jusque vers 1860, Ngandjera, située dans la partie occidentale de l'Ovambo, est fréquemment dirigée par une reine, mais jamais plus après cette date. Pourquoi la tradition des femmes *aakwaniilwa* s'éteignit-elle précisément à cette époque, on l'ignore. Cette disparition coïncide néanmoins avec les bouleversements d'ordre social et politique provoqués par l'avènement du capitalisme marchand ainsi que par la politique et l'économie de razzia. Quant à savoir exactement dans quelle mesure ces changements étaient associés à des postulats sur la place des femmes dans la société, on en est encore réduit aux hypothèses. On peut supposer que la centralisation croissante des structures du pouvoir a nui à la participation des femmes à la vie publique, à moins qu'elle n'ait profondément modifié tant les représentations que les rôles des hommes et des femmes (Becker 1998a : 34).

L'autorité traditionnelle et les fonctions judiciaires sont donc devenues de plus en plus l'apanage des hommes, transformation qui s'est accélérée avec la colonisation. Traditionnellement, les chefs *ngandjera* étaient secondés et conseillés par des *omalenga* et des *aanamadhina* des deux sexes, ce qui cesse d'être le cas dans les périodes plus récentes : depuis le règne de Shaanika na Shilongo, au cours duquel Ngandjera fut colonisée, tous les *omalenga* ont été des hommes, et ce jusque tout récemment. Pendant les toutes premières années de la colonisation, on rencontre encore quelques femmes *oomwene gwomikunda* (au

premier échelon de l'organisation politique et de la chefferie traditionnelle avant la colonisation) mais cette coutume devient vite obsolète sans que, là encore, on sache précisément pourquoi⁴. L'éviction des femmes des positions de pouvoir pourrait être intrinsèquement liée aux changements profonds qui bouleversent la société ngandjera à cette époque ; avec l'apparition des nouvelles structures d'autorité tribale, les hommes concentrent tous les pouvoirs entre leurs mains.

Dans les communautés kavango, il n'y avait rien d'exceptionnel à ce que les femmes de sang royal soient nommées à des postes de pouvoir. Par le passé, dans quatre des cinq communautés kavango, rien n'interdisait explicitement aux femmes de remplir des fonctions politiques ou judiciaires, comme rien ne s'y oppose non plus de nos jours. Depuis qu'ils se sont implantés dans le Kavango, probablement au XVII^e siècle, les habitants de cette région ont toujours accepté les femmes chefs ou *vahompa* (chefs ou rois/reines) – à l'exception notable de la communauté la plus orientale du Kavango, Mbukushu (Gibsoii/Larson/McGurk 1981 : 22).

Dans le Kavango d'aujourd'hui, quelques femmes siègent encore au sein des chefferies traditionnelles, et ce en dépit des efforts de l'administration coloniale et de l'élite masculine locale pour concentrer le pouvoir entre les mains des hommes. En 1941 par exemple, Kanuni, *hompa* des Kwangali, est déposée par le Commissaire aux affaires indigènes de Kavango et remplacée par son frère Sivute. Ce dernier avait en effet présenté à l'administration coloniale des rapports mensongers insinuant que la population préférerait être dirigée par un homme (Kampungu 1965 : 371-373). Le commissaire, Harold Eedes, ne fut que trop heureux d'accéder à sa requête car, dans l'idée que se faisait un Blanc de la première moitié du XX^e siècle, il était inadmissible qu'une femme exerce une quelconque autorité sur les hommes. Selon les stéréotypes de l'idéologie occidentale du temps de H. Eedes, les femmes étaient supposées faibles, et donc incapables de maintenir l'ordre avec la poigne voulue par l'administration coloniale.

Bien que dans les communautés du Kavango la participation à la chefferie traditionnelle ne soit pas marquée par les discriminations fondées sur le sexe, on compte actuellement très peu de femmes parmi les chefs ou les conseillers auprès des tribunaux coutumiers. La femme *hompa* de Sambiyu fait donc figure d'exception. On ne dispose que d'informations insuffisantes sur l'ancienne répartition des fonctions politiques et judiciaires entre hommes et femmes mais il apparaît que l'autorité féminine a également été contestée dans le Kavango, sous

4. Entretiens avec Aune Amos, Uukwalumbe, 22 juillet 1997 ; Festus Iitula, Okalondo, 19 juillet 1997 ; Petrus Amutenya, Okahao, 21 juillet 1997.

l'assaut combiné de l'administration coloniale et des hommes kavango. Le cas de Kanuni constitue un exemple parmi d'autres⁵.

Problématique hommes-femmes et résolution des conflits dans le nord de la Namibie d'aujourd'hui

1. Les femmes et la résolution des conflits pendant la guerre

Dans leur étude comparative sur les femmes et les processus de paix, Mazuarana et McKay (1999 : 20) notent que dans toute l'Afrique les femmes s'appuient sur l'autorité morale que leur confère leur statut de mères, d'auteurs de la vie, pour appeler à la paix. Cette conclusion s'appuie sur une somme impressionnante de documents émanant d'organisations locales mais aussi sur des travaux universitaires et des études de l'ONU, et qui tous mettent en avant le pacifisme naturel des femmes.

Cette image a joué un certain rôle pendant la guerre de libération de la Namibie. C'est en tant que mères que les femmes se sont élevées contre l'enrôlement forcé des jeunes Noirs dans la South West Africa Territorial Force (SWATF) au cours des années quatre-vingt (Becker 1995a : 211 et Cleaver/Wallace 1990 : 83). Or, seuls furent appelés les hommes du sud et du centre de la Namibie, ceux du nord n'ont jamais été recrutés ; le discours politique organisé autour de la maternité n'a donc pas été pertinent dans le cas qui nous occupe, à savoir, la zone de combat située dans le nord du pays.

Quelques documents, dont des textes littéraires, témoignent cependant de l'attitude ambiguë des femmes ovambo à l'égard de la lutte armée, dès lors en particulier que leurs enfants partaient très nombreux rejoindre la PLAN (People's Liberation Army of Namibia), branche armée de la SWAPO. Dans le premier roman féminin namibien, *Marrying Apartheid* de Ndeutala Hishongwa, l'héroïne, Tanga, est profondément tourmentée par le destin de ses enfants, qui ont quitté la Namibie pour s'engager dans les forces de libération (Hishongwa 1986 : 65).

L'impression dominante qui se dégage toutefois des rares sources écrites à notre disposition est que les femmes du nord du pays voyaient la lutte armée

5. Voir Becker 1998b : 263 ; Fisch 1999 : 116-7.

comme un mal nécessaire. Si nombre de documents font état des souffrances endurées par les femmes à cause du conflit, on constate que les femmes de la zone de guerre soutenaient activement la lutte armée menée à l'époque par le mouvement de libération et les guérilleros. Dans l'Ovambo notamment, nombreuses furent celles qui prirent des risques immenses pour servir de cuisinières auprès des combattants. Elles leur apportaient de l'argent liquide, cachaient et jouaient le rôle d'agents de renseignement (Soiri 1996 : 59, 68, 70). Les guérilleros de la PLAN étaient affectueusement surnommés *ovamati* – « gars ». On voit donc apparaître dans ces documents une conception quelque peu différente de la maternité politique : les femmes sont celles qui nourrissent et soignent les jeunes combattants armés en lutte pour la liberté et pour un avenir meilleur, sans que cela présuppose un pacifisme naturel féminin. La lutte armée prise comme une réalité douloureuse mais nécessaire pour la libération du pays a ainsi été dépeinte dans une très belle composition de la poétesse de tradition orale Meekulu (Grand-mère) Mukwahongo Ester Kaimti célébrant le retour des exilés namibiens en 1989⁶.

Dans la zone de guerre du nord de la Namibie, bien peu de personnes, hommes et femmes confondus, estimaient, compte tenu de leur expérience, qu'il était possible de trouver une issue pacifique au conflit. En 1973 en effet, Magdalena Nehambo Shamena, enseignante dans l'Ovambo, avait écrit une lettre à l'ONU intitulée *Emergency call from the women of Namibia*⁷ (Appel urgent des femmes de Namibie) ; l'année suivante, elle dut fuir le pays pour avoir appelé à mettre fin à la guerre et à la torture.

Citons néanmoins l'appel à la paix et les prédictions de la prophétesse ovambo Justina Haihambo qui, en février 1988, envoya au gouverneur colonial d'Afrique du Sud en Namibie un message intitulé « Pour Botha de la part de Dieu » :

« Depuis que la guerre fait rage le sang des Noirs et le sang des Blancs est répandu... La guerre doit cesser. Donnons-nous la paix. S'il n'y a pas de repentance, la mer débordera et de nombreuses maisons seront détruites. » (*The Namibian*, 18 février 1988, p. 12)

À quelques mois de là, les accords de paix et l'indépendance de la Namibie étaient sur le point de devenir réalité.

6. Voir *Children of Namibia*, filmé par la réalisatrice namibienne Bridget Pickering dans le cadre d'une série documentaire sur les femmes de Namibie, *Stories of Tenderness and Power*. Traduction de l'oshikwanyama par Ndeshi Immanuel et Kaleni Hiyalwa.

7. Le *Kalahari Times* en a publié une version anglaise, Vol. 7, n° 6 et 7, juin/juillet 1974.

2. Les femmes et la justice pendant les conflits

Dans certaines au moins des communautés ovambo, pendant l'ère coloniale, il était interdit aux femmes d'être présentes dans les tribunaux et d'y prendre la parole, sauf si elles étaient témoins ou parties au procès. En 1993 encore, des habitantes d'Ombalantu et d'Uukwambi interrogées sur les problèmes d'ordre juridique rencontrés par les femmes rapportent l'interdiction qui leur est faite de s'exprimer devant les tribunaux coutumiers (NDT/CASS 1994 : 78 et 79). Jusqu'en 1989, les femmes ovambo n'étaient représentées ni au sein des autorités tribales ni dans les tribunaux coutumiers.

En revanche, dans le Kavango, la communauté sambiyu fut dirigée par une *hompa*, Maria Mwendere, jusqu'à sa mort en 1987. Dix ans après sa disparition, la communauté Sambiyu conserve de M. Mwendere l'image d'une bonne *hompa*, d'une très forte personnalité, à la fois bienveillante et stricte. Mais on se souvient aussi de M. Mwendere pour les liens étroits qu'elle entretenait avec le gouvernement sud-africain dans les années 1970 et 1980 :

La plupart des lois datant de l'époque de M. Mwendere ont été rédigées conjointement avec l'Afrique du Sud... C'étaient aussi les autorités sud-africaines qui punissaient les criminels, puis elles les livraient à la hompa, qui leur infligeait à son tour des châtements ou leur imposait des amendes... Lorsque des militants de la SWAPO ou des combattants de la PLAN étaient capturés, on les amenait devant elle, morts ou vifs. Elle se contentait de dire, ramenez ces gens chez vous et faites-en ce que bon vous semble, la SWAPO, ce n'est pas mon affaire... Les militants qui organisaient des réunions étaient passés à tabac par la police tribale, qui répétait invariablement : c'est la chef qui nous envoie⁸.

8. Entretien avec Veronica Haushiku, Sharukwe, 7 octobre 1997. Ces propos ont été confirmés par des entretiens avec le frère Bernardus "Mudama" Roosmalen, Utokota, 5.10.1997; avec Paulus Sindano et Felicitas Sitoka, Sharukwe, 8 octobre 1997; et lors de groupes de discussion réunissant des élèves des deux sexes de classe de douzième, Kayengona, Ecole secondaire Maria Mwendere, 7 octobre 1997. Les élèves ont rappelé les discours de M. Mwendere, diffusés par la South West Africa Broadcasting Corporation (SWABC), dans lesquels la *hompa* exprimait sa haine à l'égard de la SWAPO et appelait la population à frapper les militants de la SWAPO.

3. Administration de la justice et évolution du rôle des femmes après la guerre de libération

(a) *Les femmes et les tribunaux coutumiers dans l'Ovambo*

Avant l'indépendance de la Namibie en 1990, les procédures conciliatoires des tribunaux coutumiers ne prenaient nullement les enjeux hommes-femmes en considération. Tout a commencé à changer voici une dizaine d'années. Les exemples cités proviennent de l'Ovambo et, plus précisément, des communautés uukwambi et ngandjera.

Avant 1989, les femmes uukwambi et ngandjera n'étaient pas admises dans les rangs de la chefferie traditionnelle. En fait, elles ne pouvaient prétendre à aucun rôle actif dans les mécanismes de prise de décision au sein des instances politiques et judiciaires traditionnelles. À partir de la fin des années 1980, toutefois, les chefs traditionnels d'Uukwambi et de Ngandjera entreprirent de supprimer les restrictions imposées aux femmes, d'abord sans grand succès, comme en témoignent les plaintes énergiques de femmes uukwambi interrogées en 1999 (voir ci-dessus).

À Uukwambi, l'initiative prit de l'ampleur lors de la consultation, en mai 1993 à Ongwediva, de tous les chefs traditionnels de l'Ovambo. À l'issue de cette réunion, il fut notamment décidé que « les femmes devaient être autorisées à participer pleinement aux délibérations des tribunaux locaux » [Compte-rendu de l'atelier sur le droit coutumier des chefs traditionnels d'Ovambo (Customary Law Workshop of Ovambo Traditional Leaders), Ongwediva, 25-26 mai 1993]. Une fois ces recommandations adoptées, le conseil des chefs uukwambi prit les premières mesures visant à institutionnaliser la participation des femmes aux travaux des tribunaux coutumiers et de la chefferie traditionnelle. Ayant convoqué tous les chefs uukwambi, il les somma de désigner une *omukunda* (représentante) par quartier. Ces représentantes étaient tenues d'assister aux audiences des tribunaux coutumiers et, plus généralement, de servir d'adjointe au chef. On les invita également à encourager les autres femmes à se rendre aux audiences et aux réunions locales et à y prendre la parole. Il fallut plus de deux ans pour que le projet se concrétise, de nombreux chefs ayant d'abord choisi de ne pas tenir compte de cette directive. Si en novembre 1995 on trouvait encore des quartiers sans *omukunda*, le système de discrimination positive semblait pourtant déjà bien établi.

Le conseil des chefs uukwambi mit également sur pied un programme de coopération avec le Centre de sciences sociales appliquées (Centre for Applied Social Sciences, CASS) de la faculté de droit de l'université de Namibie afin de rendre plus efficace l'administration de la justice par les tribunaux coutumiers. Il

s'agissait de former des formateurs juridiques à l'échelle de la communauté⁹. Le programme soulignait que l'égalité des sexes était une nécessité dans tous les domaines d'activité de la Namibie indépendante, et notamment aux deux niveaux – État et communauté – du système de droit coutumier. La formation, qui comprenait un volet consacré aux techniques de médiation, consacrait une grande attention aux discriminations et problèmes subis par les femmes, comme les pensions alimentaires, l'héritage, le divorce, les violences, coups et blessures et viols.

Les femmes d'Uukwambi n'hésitèrent pas à exprimer haut et fort leur mécontentement à l'égard des procédés de résolution des litiges utilisés par de nombreux chefs. Ces derniers, accusés de corruption, se virent également reprocher de ne pas prendre au sérieux les problèmes rencontrés par les femmes. De l'avis de ces femmes, les hommes jouissaient souvent d'un traitement de faveur car les chefs « étaient eux-mêmes des hommes ». Elles formèrent le vœu que, grâce à leur présence au sein de la chefferie traditionnelle et des tribunaux coutumiers, les problèmes féminins seraient considérés avec une plus grande impartialité au cours des procédures locales de règlement des différends.

À Ngandjera, la réforme emprunta des voies légèrement différentes. Parmi toutes les communautés de l'Ovambo, Ngandjera est celle où l'on comptait traditionnellement le plus grand nombre de femmes chefs avant la colonisation, et ce jusque vers 1860. On les appelait *aakwaniilwa* (rois ou reines ; au singulier, *omukwaniilwa*). À l'inverse, l'autorité tribale de l'époque coloniale et les tribunaux coutumiers étaient entièrement entre les mains des hommes. Pendant toute la durée de l'ère coloniale et jusqu'à la veille de l'indépendance, aucun poste de l'autorité tribale n'était confié à une femme ; à Ngandjera, seuls les hommes pouvaient prendre la parole pendant les audiences des tribunaux coutumiers et autres réunions locales.

Comme non loin de là à Uukwambi, l'année 1989 et l'imminence de l'indépendance accélérèrent le mouvement de réforme visant à mieux répondre aux attentes des femmes et à leur ouvrir la chefferie traditionnelle. En 1995 et 1996, deux femmes furent nommées *omalenga* principales par suite du décès des précédents titulaires.

Bien que ces réformes, comme la nomination de quelques femmes chefs, représentent un pas dans la bonne direction, elles restent insuffisantes pour permettre une analyse précise de la façon dont le partage des responsabilités mas-

9. Ce programme fut mis en œuvre par le CASS de juillet 1994 à mai 1995. Les participants, une trentaine d'hommes et de femmes d'Uukwambi, reçurent une formation sur les concepts du droit législatif et du droit coutumier, les points de droit concernant le mariage et la famille, ainsi que sur les techniques de résolution des conflits (pour de plus amples détails, voir Becker 1995b).

culines et féminines dans les différentes sphères de la politique rurale a évolué après l'indépendance du pays. Tout comme à Uukwambi, les audiences des tribunaux coutumiers et les réunions communautaires à Ngandjera étaient, il n'y a pas encore si longtemps, exclusivement l'affaire des hommes. Les femmes n'étaient présentes que dans les situations exceptionnelles, lorsqu'elles étaient elles-mêmes témoins ou parties à un procès. La situation resta inchangée jusqu'au décret de 1989 par lequel les chefs traditionnels ont invité les hommes et les femmes à participer sur un pied d'égalité aux réunions de la communauté et aux audiences¹⁰.

Les femmes de Ngandjera ont pris cette décision très au sérieux. Ainsi, en 1997, l'assistance aux réunions de la communauté et aux audiences des tribunaux coutumiers était majoritairement féminine¹¹. Néanmoins, les femmes continuèrent semble-t-il à ne jouer qu'un rôle mineur dans la prise de décision. On a pu attribuer cela aux réticences qu'auraient les femmes à se mettre en avant, « les accusés risquant de se venger d'elles par la suite »¹².

À Uukwambi comme à Ngandjera, on nous a rapporté que tous, hommes et femmes, se réjouirent des récentes initiatives locales en faveur de l'égalité des sexes. L'accès des femmes aux postes élevés et leur participation à la prise de décision auraient toutefois suscité l'opposition de quelques hommes redoutant « d'être colonisés par les femmes »¹³. Une telle opposition risque de réduire au silence des femmes pourtant prêtes à élever la voix.

Il ne fait aucun doute que l'admission des femmes à la chefferie traditionnelle est intimement liée à l'évolution politique récente de la Namibie. Les changements qui ont transformé la société au sens large se reflètent désormais dans le discours des chefs traditionnels.

En effet, dans l'Ovambo, l'indépendance et la Constitution semblent avoir fait évoluer la question féminine, tant au niveau des représentations que des pratiques. Bien que la majorité des habitants du pays en ignorent les termes exacts¹⁴, la Constitution favorise l'égalité des sexes et l'impact de ce message a été très fort sur quantité de Namibiens. Ceci est particulièrement vrai dans l'Ovambo, où l'écrasante majorité de la population soutient le gouvernement issu de la SWAPO.

10. Entretien avec le roi Jafet Munkundi et son secrétaire Andreas Shaanika Ndakokamo, Uukwandongo, 26 juillet 1997.

11. Femmes appartenant à la communauté; Okahao, 21 juillet 1997; entretien avec Jason Tshehama; Uukwalumbe, 23 juillet 1997.

12. Entretien avec Jason Tshehama; Uukwalumbe, 23 juillet 1997.

13. Cité par des femmes appartenant à la communauté, Okahao, 21 juillet 1997.

14. Le texte de la Constitution namibienne n'est disponible qu'en anglais.

(b) *Les femmes et les tribunaux coutumiers dans la région du Kavango*

Comme nous l'avons déjà observé, les femmes de Sambiyu occupent souvent les fonctions de *vahompa* au sein des instances politiques et judiciaires ; Sambiyu a d'ailleurs été gouvernée par des femmes pendant la majeure partie du XX^e siècle.

La chefferie traditionnelle de Sambiyu est actuellement dirigée par la hompa Matumbo Angelina Ribebe, qui a pris ses fonctions en 1989. En dehors du chef, la chefferie traditionnelle se compose officiellement de sept *nkuru vaforomani* (hommes ou femmes dignitaires principaux) et de huit *vaforoman* (hommes ou femmes dignitaires). On compte actuellement une femme *nkuru foromani* et deux femmes *vaforoman*.

La communauté de Sambiyu est donc dirigée par l'une des deux seules femmes chefs que compte aujourd'hui la Namibie. On trouve en outre quelques femmes à d'autres échelons de la hiérarchie politique, et plusieurs conseillères. À Sambiyu comme ailleurs, la quasi-totalité des chefs traditionnels sont des hommes.

Chez les hommes et les femmes de la communauté, on ne décèle aucune opposition à la participation des femmes aux affaires politiques et judiciaires. Seule une des femmes chefs récemment nommées déclare avoir ressenti une certaine opposition, principalement de la part d'hommes âgés¹⁵. Sambiyu a pourtant une longue tradition de femmes chefs, et il n'est pas nécessaire aux femmes d'être de sang royal pour prétendre aux plus hautes fonctions. Les femmes expriment leur joie à la pensée « de pouvoir enfin diriger autrui » ; mais plus que la simple joie de bénéficier d'une égalité des chances, les femmes ont mis en avant certains arguments. Elles sont en effet surtout persuadées que plus les femmes seront nombreuses à accéder à des positions élevées, plus cela aidera les autres femmes à vaincre leur timidité et à prendre la parole dans les réunions communautaires, en particulier lors des audiences des tribunaux coutumiers.

La *hompa* de Sambiyu ajoute à cela que les différends internes à la communauté doivent impérativement être résolus par les femmes parce que les femmes et les hommes utilisent des approches différentes, notamment lors de l'instruction. Une participation féminine accrue pourrait inciter les autorités à adopter des méthodes plus clémentes et plus pacifiques : « Nous, les femmes, savons parler avec douceur pendant les audiences, tandis que les hommes s'énervent pour un rien ; ils n'ont pas de patience. »¹⁶

15. Entretien avec Veronica Haushiku, Sharukwe, 7 octobre 1997.

16. Entretien avec Matumbo Angelina Ribebe, Kayengona, 8 octobre 1997.

Elle décrit ainsi sa propre expérience :

Une femme au pouvoir : portrait de la *homba* Matumbo Angelina Ribebe

Matumbo, comme on l'appelle généralement à Sambiyu, est née le 22 août 1960, fille cadette de Nankali, elle-même fille de la *homba* M. Mwendere, aujourd'hui disparue. Après la mort de sa mère, quand elle n'a que huit ans, c'est sa grand-mère qui se charge de son éducation.

Matumbo raconte qu'elle a grandi à la cour de la *homba*, tant il lui plaisait de passer tout son temps avec sa grand-mère. C'est donc très tôt qu'elle s'initie aux techniques de résolution pacifique des litiges, tout en bénéficiant des honneurs dus à son rang. Petite princesse, les autres enfants la portent sur leur dos pour aller à l'école, se baigner dans la rivière et rentrer à la maison. En revanche, aussi loin que remontent ses souvenirs, elle ne se rappelle pas qu'on lui ait dit, ou qu'on ait dit à un de ses cousins, frères ou sœurs, que l'un d'entre eux pourrait un jour devenir chef.

La *homba* Mwendere survécut à ses quatre enfants. À sa mort, en février 1987, elle désigna sa petite-fille préférée, Matumbo, pour lui succéder. Mais Matumbo refusa ; elle n'avait alors que 26 ans et se sentait beaucoup trop jeune pour assumer de telles responsabilités. C'est Gotthardt Hainanga, son frère aîné, beaucoup plus âgé qu'elle, qui s'installa au pouvoir. Quand il mourut lors d'un accident de voiture un an plus tard, les *matimbi* (conseillers) prièrent de nouveau Matumbo d'assumer les fonctions suprêmes. De nouveau elle refusa, alléguant son jeune âge et son manque d'expérience. Elle accepta néanmoins de se présenter à des élections locales qui mettaient en lice dix candidats issus de la famille royale. Parmi eux, trois femmes : Matumbo, sa sœur aînée Ingrid Katiku et sa tante Rebekka Kambundu. C'est Matumbo qui recueillit le plus grand nombre de voix. Et c'est ainsi que Matumbo Angelina Ribebe devint chef de Sambiyu à moins de 30 ans.

Matumbo a grandi auprès de sa grand-mère, chef de la communauté. Il ne lui est donc jamais venu à l'esprit que les femmes n'étaient pas faites pour accéder aux plus hautes responsabilités politiques et avoir la haute main sur le règlement des différends au sein de la communauté. Pour la *homba* Ribebe, il est impératif que les femmes participent en plus grand nombre à la chefferie traditionnelle.

Parallèlement aux efforts menés par la *homba*, depuis l'accession du pays à l'indépendance de plus en plus de femmes contribuent au règlement des litiges au niveau local.¹⁷ On ne peut cependant parler de changement radical, sans doute parce que les femmes se sentent inférieures aux hommes et n'osent pas prendre la parole en leur présence. Comme l'explique l'une des rares femmes chefs :

¹⁷. Femmes du Focus group, Gove, 9 octobre 1997 ; entretiens avec Veronica Haushiku, Sharukwe, 7 octobre 1997 ; et Felicitas Sitoka, Sharukwe, 8 octobre 1997.

« Homme ou femme, chacun est libre de s'exprimer. Les femmes les plus courageuses et les plus ouvertes sont capables d'évoquer leurs problèmes en public. Mais dans leur grande majorité les femmes restent timorées, sans doute parce qu'elles souffrent d'un complexe d'infériorité ; et puis, elles ont peur que les hommes se moquent d'elles. [Ces femmes courageuses sont] de tout âge, certaines sont illettrées d'autres instruites. Mais, elles ont assez de faculté de raisonnement et de compétence pour analyser les cas qui leur sont soumis et trouver une solution acceptable. »¹⁸

4. Panser les blessures de guerre : la guérison spirituelle

Un certain nombre de recherches ont été menées récemment dans plusieurs pays d'Afrique australe où se sont déroulés des conflits armés semblables à la guerre de libération de la Namibie. Ces travaux historiques et anthropologiques, qui concernent principalement le Zimbabwe et le Mozambique, témoignent de l'importance de la guérison spirituelle dans les situations de post-conflit¹⁹ pour que la paix et la réconciliation soient établies durablement. Ils montrent en particulier qu'en dépit de la prépondérance des religions chrétiennes (occidentales) dans les sociétés contemporaines du nord de la Namibie, les valeurs spirituelles non chrétiennes, traditionnelles, ont conservé leur importance dans la région et qu'elles ne sont pas non plus sans exercer une certaine influence sur la guerre²⁰.

La Namibie n'a malheureusement pas encore fait l'objet de recherches aussi approfondies pour différentes raisons. Les sociologues et historiens namibiens rechignent encore à remuer l'histoire récente de la Namibie, avec tout ce qu'elle contient de douloureux, et peu s'aventurent au-delà des poncifs officiels sur l'héroïsme et le martyr. Il en a été de même dans les autres pays de la région, comme au Zimbabwe, où les premières réflexions critiques sur les épreuves subies par la population pendant la guerre de libération n'ont été publiées que dix ans après l'accession du pays à l'indépendance, en 1980. À cet égard, Irene Staunton (1990) a pu réunir les témoignages de femmes d'origine rurale qui racontent les souffrances dont elles ont été victimes aussi bien de la part des forces de sécurité rhodésiennes que de la part des guérilleros. Ces témoignages

18. Entretien avec Justina Kapandé Kakongo, Kaisosi, 6 octobre 1997.

19. Voir par exemple Schmidt (1997) à propos de la guerre, de la violence et de la guérison dans le district de Mutasa, province de Manicaland, Zimbabwe ; Ranger (1992), également à propos du Zimbabwe, et Green/Honwana (1999) sur le Mozambique.

20. Contacts personnels avec Ellen Namhila à propos de l'Ovambo et Inge Brinkman à propos du Kavango.

illustrent l'incroyable capacité de résistance de ces femmes. Rien de comparable n'a encore été réalisé à propos de la guerre de libération en Namibie.

Au Zimbabwe, ce n'est qu'à partir de 1990 que se sont multipliées les études sur la guérison spirituelle des blessures de guerre – comme la purification, pour apaiser les ancêtres, et la ré-inhumation des victimes de guerre (Schmidt 1997). Il faut donc, semble-t-il, que s'écoule un certain laps de temps après la fin des hostilités pour que s'organisent ces rituels de réconciliation.

Les guérisseurs traditionnels sont sans doute amenés à jouer un rôle important dans les rituels de guérison spirituelle et de réconciliation. Un documentaire tourné récemment au Mozambique suit en détail les différentes étapes d'une cérémonie de ce type, à laquelle participent un ex-combattant du RENAMO, sa famille et une vieille guérisseuse²¹. Tout comme dans le nord de la Namibie, nombre de guérisseurs traditionnels et de chefs de cérémonies sont des femmes. L'étude approfondie de ces pratiques pourrait donc éclairer d'un jour nouveau le rôle joué par les femmes dans les situations de post-conflit.

Conclusions et recommandations

La présente étude confirme la nécessité d'entreprendre une analyse sexospécifique détaillée des conflits et du règlement pacifique des conflits dans le nord de la Namibie. Une telle analyse doit en outre tenir compte de facteurs historiques et culturels bien précis. Ce serait en effet une erreur que d'aborder les situations et les structures traditionnelles propres à telle ou telle culture en dehors de toute considération historique. Il serait tout aussi erroné de supposer que les femmes sont par essence plus pacifiques que les hommes. Cela ne correspond pas à la réalité : pour s'en convaincre, il suffit de considérer l'engagement des femmes dans la guerre de libération dans le nord de la Namibie, que ce soit pour combattre ou pour soutenir les combattants. En outre, la problématique hommes-femmes et la féminité sont des concepts fluctuants. Ainsi, par exemple, chez certaines jeunes femmes du nord de la Namibie, le fait de porter une arme en qualité de combattante de la liberté était un symbole d'émancipation (Soiri 1996 : 76).

Comme nous l'avons vu ci-dessus, dans plusieurs pays voisins de la Namibie, la guérison spirituelle a revêtu une importance majeure dans les situations de post-conflit. D'après les informations que nous avons pu recueillir, il

21. *From the Ashes*, une des quatre parties de 30 minutes de la série documentaire intitulée *Landscape of Memory Series* sur la Commission vérité et la réconciliation en Afrique du Sud.

pourrait en être de même – ou il en a déjà effectivement été ainsi - en Namibie. Il ne fait aucun doute non plus que dans un pays majoritairement chrétien comme la Namibie, les églises chrétiennes sont appelées à jouer un rôle fondamental dans le règlement pacifique des conflits²².

Recommandations

1. *Il est essentiel que des travaux empiriques soient entrepris afin :*

- ◆ D'évaluer les besoins dans le nord de la Namibie et de déterminer quelles sont les pratiques optimales en matière de règlement des litiges à l'échelle de la communauté ;
- ◆ D'évaluer les besoins et les potentiels en termes de pratiques afin de dépasser le stade de la paix négative, c'est-à-dire, de la simple absence de guerre, pour construire une paix positive, c'est-à-dire, les conditions de la non-violence politique et sociale ;
- ◆ De déterminer dans quelle mesure les pratiques optimales peuvent favoriser tant l'émancipation féminine qu'une prise de conscience de la problématique hommes-femmes ;
- ◆ D'évaluer la capacité des femmes, des hommes et des enfants (filles et garçons) à mettre en œuvre les pratiques optimales dans leur propre contexte culturel.

2. *Il serait souhaitable de concevoir des outils et des programmes de formation afin de mettre en œuvre les recommandations ci-dessus.*

3. *Les travaux de recherche et la conception des outils et des programmes de formation doivent être entrepris en coopération avec les institutions et les organisations namibiennes qui œuvrent déjà activement au règlement pacifique des conflits et à l'émancipation des femmes.*

22. Le rôle essentiel joué par les églises namibiennes est manifeste dans le conflit actuel qui se déroule actuellement le long des frontières avec l'Angola. Le Conseil des Églises de Namibie (CCN, Council of Churches in Namibia), qui réunit les principales confessions chrétiennes, est dirigé depuis 1999 par une ecclésiastique anglicane, Nangula Kathindi. Le 9 février 1999, les représentants de huit églises ont appelé le président namibien Sam Nujoma à encourager le gouvernement angolais et l'UNITA à mettre un terme au conflit qui les oppose et à engager des négociations de paix. Ils regrettent profondément, ont-ils déclaré, que la Namibie soutienne l'option militaire plutôt que le dialogue afin de faire cesser la guerre en Angola (*The Namibian*, 10 février 2000).

Bibliographie

- Allison, Caroline (1986). *It's like holding the Key to your Own Jail'. Women in Namibia*. Geneva: World Council of Churches.
- Becker, Heike (1995a). *Namibian Women's Movement 1980 to 1992. From Anticolonial Resistance to Reconstruction*. Frankfurt: IKO – Verlag für Interkulturelle Kommunikation.
- Becker, Heike (1995b). Community Legal Activator Programme. Evaluation report. Windhoek: CASS. (CASS paper No.35)
- Becker, Heike (1998a). *Gender, Power and traditional Authority: Four Namibian Case Studies*. Windhoek: Centre for Applied Social Sciences.
- Becker, Heike (1998b). Gender aspects of traditional authorities and customary courts in northern Namibia. 'This new thing that came with independence'. In: *Traditional Authority and Democracy in Southern Africa*. Ed. By Marina d'Engelbronner-Kolff, Manfred O. Hinz and John Sindano. pp.257-88. Windhoek: New Namibia Books.
- Becker, Heike (1998c). *Efundula past and present. Female initiation, gender and customary law in northern Namibia*. Paper presented at 'Gender, Sexuality and Law' Conference. Keele University (U.K.). 19-21 June 1998.
- Becker, Heike (1999a). 'We want that women are given an equal chance'. *Postindependence rural politics in northern Namibia*. Paper presented at 'The Aftermath. Women in Post-war Reconstruction' Conference, Johannesburg College of Education, 20-22 July 1999.
- Becker, Heike (1999b). A Kwanyama Queen. In: *The Namibian*, 9.4. 1999
- Cleaver, Tessa; Marion Wallace (1990). *Namibia. Women in War*. London and New Jersey: Zed Books.
- Cock, Jacklyn (1991). *Colonels & Cadres. War & Gender in South Africa*. Cape Town: Oxford University Press.
- Dammann, Ernst; Toivo E. Tirronen (1975). *Ndonga-Anthologie*. Berlin: Verlag von Dietrich Reimer. (Beiheft 29, Folge der Beihefte zur Zeitschrift für Eingeborenen-Sprachen)
- Eirola, Martti (1992). *The Ovambogefahr. The Ovamboland Reservation in the Making. Political Responses of the Kingdom of Ondonga to the German Colonial Power 1884-1910*. Jyväskylä: Societas Historica Finlandiae Septentrionalis. (Studia Historica Septentrionalia 22)
- Fisch, Maria (1999). History of the female chiefs of the Shambyu tribe (Kavangoland). In: *Journal Namibia Scientific Society* 47: 109-120.

- Gibson, Gordon D.; Thomas J. Larson; Cecilia R. McGurk (1981). *The Karango Peoples*. Wiesbaden: Franz Steiner. (Studien zur Kulturkunde Bd. 56)
- Green, Edward C.: Alcinda Honwana (1999). Den Zron der Geister besänftigen. Vom Wert traditioneller Heilung kriegstraumatisierter Kinder in Africa. In: *Africa Süd* 5, 99:30-2.
- Hayes, Patricia (1992). *A History of the Ovambo of Namibia, c. 1880-1935*. Cambridge. (Unpubl. PhD thesis)
- Hayens, Patricia (1996). 'Cocky' Hahn and the 'Black Venus': The Making of a Native Commissioner in South West Africa, 1915-46. In: *Gender & History*, Vol.8 No.3: 364-92.
- Hayens, Patricia (1998). The 'Famine of the Dams'. Gender, Labour and Politics in Colonial Ovamboland. In: *Namibia under South African Rule. Mobility & Containment, 1915-46*. Ed. By Patricia Hayes, Jeremy Silvester. Marion Wallace and Wolfram Hartmann, with Ben Fuller. pp.117-48. Oxford: James Currey.
- Herbstein, Denis; John Evenson (1989). *The Devils Are Among Us. The War for Namibia*. London: Zed Books.
- Hiltunen, Maija (1986). *Witchcraft and Sorcery in Ovambo*. Helsinki: The Finnish Anthropological Society. (Transactions of the Finnish Anthropological Society 17).
- Hiltunen, Maija (1993). *Good Magic in Ovambo*. Helsinki. The Finnish Anthropological Society. (Transactions of the Finnish Anthropological Society 33).
- Hishongwa, Ndeutala (1986). *Marrying Apartheid*. Abbotsford, Vic.: Imprinta.
- Hinz, Mansfred; Nadia Gevers (1989). *Koevoet Versus the People of Namibia*. Utrecht: Working Group Kairos.
- Kampungu, Romanus (1965). *Okavango Marriage Custom investigated in the Light of Ecclesiastical Legislation*. A Dissertation. Submitted to the Faculty of Canon Law of the Pontifical University of the Propaganda Fide in Partial Fulfillment of the Requirements for the Degree of Doctor Canon Law. Roma.
- König, Barbara (1983). *Namibia. The Revenge of War*. London: International Defence and Aid Fund for Southern Africa.
- Kreike, Emmanuel (1996). *Recreating Eden: Agro-Ecological Change, Food Security and Environmental Diversity in Southern Angola and Northern Namibia, 1890-1960*. Yale University. (Unpubl. PhD thesis)
- LeBeau, Deborah Leah (1999). *Seeking Health: the Hierarchy of Resort and Utilization Patterns of Traditional and Western Medicine in Multi-cultural Katutura, Namibia*. A Dissertation submitted in fulfillment of

- the requirements for the degree of Doctor of Philosophy of Rhodes University. Submitted December 1999.
- Loeb, Edwin (1962). *In Feudal Africa*. Bloomington: Mouton & co.
- Louw, Walter (1967). *Die Socio-politieke Stelsel van die Ngandjera van Ovamboland*. Port Elisabeth. (MA thesis)
- Lush, David (1993). *Last Steps to Uhuru. An eye-witness account of Namibia's transition to independence*. Windhoek: new Namibia Books.
- Mazurana, Dyan E.; Susan R. McKay (1999). *Women & Peacebuilding*. Montreal: International Centre for Human Rights and Democratic Development.
- McKittrick, Meredith (1995). *Conflict and Social Change in Northern Namibia, 1850-1954*. Stanford University. (Unpubl. PhD thesis)
- McKittrick, Meredith (1998). *Generational Struggles & Social Mobility in Western Ovambo Communities, 1915-1954. The 'Famine of the Dams'. Gender, Labour and Politics in Colonial Ovamboland*. In: *Namibia under South African Rule. Mobility & Containment, 1915-46*. Ed. By Patricia Hayes, Jeremy Silvester, Marion Wallace and Wolfram Hartmann, with Ben Fuller. pp. 241-63. Oxford: James Currey.
- McKittrick, Meredith (1999). *Forsaking their Fathers? Colonialism, Christianity and Coming of Age in Ovamboland, Northern Namibia*. Paper presented at African Studies Association Conference, Philadelphia, 11-14 November 1999.
- Namhila, Ellen Ndeshi (1997). *The Price of Freedom*. Windhoek: New Namibia Books.
- NDT/CASS (1994). *Improving the Legal and Socio-Economic Situation of Women in Namibia. Uukwambi, Ombalantu and Uukwanyama Integrated Report*. Part 1: The Socio-Economic Aspects. Part 2: the Legal Aspects. Windhoek: NDT and CASS.
- Olivier, M. J. (1961). *Inboorlingsbeleid en -administrasie in die mandaatgebied van Suidwes-Afrika*. Stellenbosch. (unpubl. PhD thesis)
- Orford, Margie; Heike Becker (1999). *Home and Exile: Owambo Women's Literature*. Paper presented at Zimbabwe Book Fair/Women Writers' Conference. Harare, 29-30 July 1999.
- Pankhurst, Donna (n.d.). *From the Village Council to the Negotiating Table: Women in Peacebuilding. A Framework for Action by the International Community*. Department of Peace Studies, Bradford University, UK.
- Pendleton, Wade; Debie LeBeau; Chris Tapscott (1993). *A Socio-Economic Assessment of the Oshakati/Ondangwa Nexus*. Windhoek: Namibian Institute for Social and Economic research. (Research Report 10)
- Preston, Rosemary (1997). *Integrating Fighters After War. Reflection on the Experience, 1989-1993*. In: *Journal of Southern African Studies* 23(3): 453-72.

- Ranger, Terence (1992). 'Afterworld: War, Violence and healing in Zimbabwe'. In: *Journal of Southern African Studies*, 18,3
- Rautanen, Martti (n.d.). *Beantwortung des Fragebogens über die Rechte der Eingeborenen in den deutschen Kolonien. Ovambogebiet (Deutsch-Südwestafrika)*.
- Salokoski, Märta (1992). *Symbolic Power of Kings in Pre-colonial Ovambo Societies*. University of Helsinki. (Licentiate Thesis in Sociology/Social Anthropology).
- Schmidt, Heike (1997). *Healing the Wounds of War: Memories of Violence and the Making History in Zimbabwe's Most Recent Past*. In *Journal of Southern African Studies* 23,2: 301-10.
- Shikola, Teckla (1998). *We Left our Shoes Behind*. In *What Women Do in Wartime. Gender and Conflict in Africa*. Ed. By Meredith Turshen and Clothilde Twagiramariya. Pp.138-49. London: Zed Books.
- Siiskonen, Harri (1990). *Trade and Socioeconomic Change in Ovamboland, 1850-1906*. Helsinki: Societas Historica Fennica. (Studia Historica 35)
- Soiri, Lins (1996). *The Radical Motherhood. Namibian Women's Independence Struggle*. Uppsala: Nordiska Afrikainstitutet. (Research Report No.99)
- Staunton, Irene (1990). *Mothers of the Revolution*. Harare: Baobab Books.
- Stears, Jill (1998). *Gender and International Relations. An Introduction*. Cambridge: Polity Press.
- Tönjes, Herrmann (1996; German original 1911). *Ovamboland. Country. People. Mission. With Particular reference to the Largest Tribe, The Kwanyama*. Windhoek: Namibia Scientific Society.
- Tötemeyerm Gerhard (1978). *Namibia Old and New. Traditional and Modern Leaders in Ovamboland*. London: C. Hurst & Co.
- Thomas, Caroline; Peter Wilkin (eds.) (1999). *Globalization, Human Security, and the African Experience*. Boulder and London: Lynne Rienner Publ.
- UNESCO (1999). *The Women's Agenda for a Culture of Peace in Africa, Zanzibar, the United Republic of Tanzania, 20 May 1999*.
- Waylen, Georgiana (1996). *Gender in Third World Politics*. Buckingham: Open University Press.
- Williams, Frieda-Nela (1991). *Precolonial Communities of Southwestern Africa. A History of Owambo Kingdoms 1600-1920*. Windhoek: National Archives of Namibia. (Archeia 16)

Le rôle des femmes somaliennes dans la recherche de la paix

Mohamed Abdi Mohamed

Structures et caractéristiques de la société somalienne

La Somalie est un pays de 673 660 kilomètres carrés et d'environ 10 millions d'habitants. Elle est située dans la Corne de l'Afrique et partage ses frontières avec trois États : l'Éthiopie, Djibouti et le Kenya. Le pays possède la façade maritime la plus longue d'Afrique, soit 3 330 kilomètres.

L'État somalien a vu le jour en 1960, à la suite de l'unification du protectorat britannique au nord et du Somaliland italien dans le sud. Tous les Somaliens ne vivent pas dans les limites de leurs frontières. On les trouve également à Djibouti, dans la province d'Ogaden en Éthiopie et dans le nord-est du Kenya. Avant que les pouvoirs coloniaux ne les répartissent en cinq régions, les Somaliens vivaient sur leur territoire traditionnel. Ils ont payé le prix de la mise en place autoritaire des frontières coloniales qui explique en partie mais de manière décisive les interminables conflits dont les populations de la Corne de l'Afrique ont souffert durant des décennies.

Sur le plan religieux, les Somaliens sont des musulmans sunnites de la secte shafi'ite. Un petit nombre de musulmans shi'ites vivent dans les villes côtières comme Mogadiscio, Merka et Kismayo. La langue nationale est le somali. La capitale Mogadiscio comptait quelque 2 millions d'habitants avant la guerre civile ; aujourd'hui, la ville en compte environ 400 000.

Depuis 1991, la Somalie traverse une guerre civile douloureuse qui a fait des centaines de milliers de victimes, contraint des millions de personnes à fuir dans des camps de réfugiés et a ravagé profondément tout le pays.

De nombreuses tentatives ont été faites pour rendre à la Somalie une paix et une stabilité durables. Comme elle est toujours déchirée par la guerre, ces efforts se poursuivent. La présente étude s'attache à analyser le rôle des femmes somaliennes dans la recherche de la paix et pour mieux comprendre ce rôle, il importe de mettre en lumière certains aspects importants de la vie sociale, culturelle et politique du pays.

La société somalienne est culturellement répartie en plusieurs catégories. Le tableau suivant en présente les principales divisions et leurs fonctions respectives.

Tableau 1 : Les principales divisions sociales somaliennes

<i>Catégories</i>	<i>Fonctions</i>
Les porteurs de lance	Ce groupe comprend surtout des bergers et des agriculteurs et domine le pouvoir politique.
Les hommes de religion	Il s'agit de ceux qui sont en charge des affaires religieuses.
Les artisans	Ils travaillent le textile, le cuir et le fer. La plupart des Somaliens les considèrent avec mépris. Ils regroupent des populations dénommées localement Miclgaan, Tumaal, Yibir, Riibi, Maclaraal, Boon, Waata, Aweer, Jaaji, Yaxar, Gacan sibir, etc. Les artisans ne peuvent pas se lier par mariage avec les porteurs de lance et les hommes de religion. Ils sont victimes d'une très forte discrimination.

Il importe de mentionner que la structure de ces groupes relègue les femmes au second plan et la situation de ces dernières dans les communautés d'artisans est encore pire.

Outre ces grandes catégories, il existe d'autres groupes qui ne relèvent pas des principales divisions susmentionnées. Le tableau qui suit illustre ces autres catégories ainsi que leurs fonctions.

Tableau 2 : Les autres catégories sociales

<i>Catégories</i>	<i>Fonctions</i>
Les habitants des villes	Ce groupe comprend les Hamari, les Baravanese, les habitants de Marka, etc.
Les insulaires	Il s'agit par exemple des Baajuuni qui vivent sur les petites îles du sud de la Somalie et dans leurs parages. Ces îles sont les Baajuun.
Certaines communautés d'agriculteurs	Ce sont des communautés issues des Bantous et qui vivent au bord des rivières Juba et Shebelle.

En dehors de ces catégories, une des caractéristiques du système socio-politique somalien est qu'il s'agit d'une société fondée sur un système traditionnel rigide et marqué dans son organisation et ses fonctions par l'influence du clanisme et de la ségrégation :

- ◆ Le clanisme signifie que la société est morcelée en d'innombrables divisions et subdivisions. Ces divisions sont établies selon une classification généalogique qui détermine l'identité d'une personne par sa lignée patrilinéaire. Les mères sont quelquefois des marqueurs supplémentaires : lorsqu'un homme épouse plusieurs femmes le nom de la mère est utilisé pour distinguer les enfants ;
- ◆ La ségrégation témoigne de la division hiérarchisée de la société : ses membres ne bénéficient pas tous des mêmes droits, notamment pour le mariage. La population est composée de nobles et d'individus de rang inférieur.

La société somalienne est construite sur six piliers : la parenté, le droit coutumier, la religion, la langue, le territoire traditionnel et l'État.

Tableau 3 : Les six piliers de la société somalienne

La parenté	La parenté lie les individus par la généalogie et le mariage. La culture somalienne attache une grande importance à ces deux aspects en insistant particulièrement sur les liens du mariage : « Le jour où ton fils a le plus besoin de toi est celui où tu épouses sa mère ».
Le droit coutumier	<p>Il s'agit des lois et traditions fondées sur la coutume et régissant la société. Le droit coutumier intervient pour ce qui concerne les coutumes, les dommages corporels, les décès, la guerre et la paix, les questions de protection, etc.</p> <p>On peut parler ici de droit coutumier général. Il existe également des lois et des décisions fondées sur les coutumes de groupes spécifiques comme les communautés de chasseurs et de pêcheurs. Pour mettre en évidence l'importance du droit coutumier, les Somaliens disent : « Une communauté fondée sur le droit coutumier ne s'appauvrit pas. » ou « le droit coutumier, c'est la paix », autrement dit, si l'on s'y tient, le droit coutumier favorise la paix.</p> <p>Les législateurs traditionnels sont tous des hommes. Les femmes ne jouent aucun rôle dans la prise de décision, elles n'assistent pas aux délibérations. Cependant, elles exercent un important pouvoir occulte parfois plus important que celui des hommes. Lorsqu'il s'agit de cas épineux, les hommes de loi consultent souvent leurs femmes et sollicitent leur avis. Même si les pouvoirs coloniaux et le</p>

	Gouvernement indépendant somalien en ont réduit l'importance, le droit coutumier règne encore sur tout le pays. Il importe donc de le comprendre et de le prendre en considération pour tout ce qui concerne la paix en Somalie.
La religion	Les Somaliens sont musulmans, leur religion les unit et forme une assise solide de la société. La religion a également servi de fondement au droit coutumier et a ainsi renforcé l'unité et la cohésion de la population.
La langue	Le peuple somalien partage une même langue. La langue somalie unit le peuple et facilite la communication et la compréhension.
Le territoire traditionnel	Le peuple somalien habite un seul territoire qu'il considère comme le sien et que le monde extérieur associe avec lui. Ce territoire diffère de la notion de territoire liée à l'État-Nation moderne qui a vu le jour en Afrique dans les années 60. Comme on l'a noté plus haut, le territoire somalien traditionnel couvre quatre États : la Somalie, l'Éthiopie, Djibouti et le Kenya.
L'État	Le système étatique a servi de socle aux piliers déjà cités, il a donné le jour à l'urbanisation et à des générations de citadins. Ceux qui ont grandi avec l'État sont en faveur du droit séculier et s'efforcent de le respecter.

Cette section met l'accent sur le fait que la population somalienne est régie par trois systèmes d'autorité sur lesquels reposent l'administration et la gestion du pays, à savoir : le droit coutumier, la religion, l'État. Ces trois systèmes sont interdépendants et la disparition de l'un d'eux provoquerait l'effondrement du pays.

Au-delà ou en deçà de cette catégorisation, la société somalienne s'appuie fondamentalement sur deux autres grands types de divisions : (a) les divisions fondées sur la descendance (des éléments disposés suivant des échelons, la famille représentant l'élément le plus bas et la Nation l'élément le plus élevé) ; (b) les divisions fondées sur le sexe et le groupe d'âge.

Tableau 4 : Descendance, sexe et âge dans la société somalienne

1. Divisions fondées sur la descendance

<i>Groupe</i>	<i>Composantes et teneur</i>
La famille	Le mari, chef de la famille, la femme et leurs enfants.
La famille élargie	Il s'agit d'un groupe de familles présidé par un conseil spécifique.

Le clan	Il s'agit d'un groupe de familles élargies. Le clan désigne ceux qui paient et reçoivent « l'argent du sang », ainsi que ceux qui ne se marient pas les uns avec les autres. Le clan est dirigé par un conseil.
La famille du clan	Il s'agit d'un groupe de plusieurs clans. La famille du clan a un chef et un conseil de gestion.
La tribu	La tribu associe plusieurs familles claniques. Il s'agit du groupe le plus important bénéficiant de dédommagements et les réglant lorsqu'un de ses membres tue ou est tué. La tribu a un roi. Les Somaliens disent : « Une tribu a en partage le paiement de l'argent du sang et un roi » La tribu est présidée par un corps législatif traditionnel.
La confédération	Elle associe de nombreuses tribus : « Une confédération est une collectivité au maillage serré. » Une confédération est unie par la parenté, la coutume, la langue, le territoire et la religion. Durant les consultations générales, le roi le plus âgé préside la réunion. Il existe également un corps consultatif traditionnel en charge de l'administration générale.
La Nation	Plusieurs confédérations forment une nation. Les Somaliens forment une nation dirigée par un Président. Elle dispose d'un Gouvernement et d'un Parlement. Il s'agit d'un État-Nation moderne.

II. Divisions fondées sur le sexe et l'âge

Le sexe et le groupe d'âge	Cela renvoie à une ancienne coutume à laquelle la société somalienne traditionnelle est très attachée. Il semble qu'avec l'arrivée du colonialisme et de l'urbanisation, les traditions culturelles et leur rigidité aient été entamées. Dans certaines régions du pays (entre les rivières Juba et Tana), la population s'est attachée à des traditions et à des pratiques fondées sur le sexe et sur l'âge. Et chaque génération s'est donnée un nom fondé sur les qualités ou les exploits liés au sexe ou à l'âge.
----------------------------	--

Comprendre les conflits dans la société somalienne : les premières guerres et leurs causes

Durant de nombreuses décennies, la population somalienne a été engagée dans un combat permanent pour sa survie. L'effondrement total de l'ordre public en 1991 n'est qu'un épisode de ce long combat, apparemment interminable. De nom-

breuses causes expliquent la crise continue de la société somalienne, pour la plupart d'ordre économique, culturel, politique ou géopolitique.

Le territoire est caractérisé par son aridité, l'essentiel du paysage est désertique, l'eau est rare. La saison des pluies y est irrégulière, incertaine et, lorsqu'il pleut normalement, le volume d'eau tombé s'avère insuffisant : le taux de pluviométrie annuel le plus élevé est d'environ 500 millimètres. La plupart des Somaliens mènent une vie nomade. Beaucoup pratiquent l'agropastoralisme et certains dépendent des produits de la ferme pour assurer leur subsistance. La sécheresse fait partie de la vie et les bergers se déplacent constamment pour trouver de l'eau et des pâturages. Ce mouvement incessant pousse beaucoup de gens à quitter leurs terres traditionnelles et à s'installer ailleurs. D'où des différends, des querelles ou même des conflits liés à la terre et à l'eau qui se produisent également dans les zones agricoles. Pour les Somaliens, armés ou non, la vie est un perpétuel combat.

Mais l'eau, la pâture et la terre ne sont pas les seuls facteurs de troubles en Somalie. Les premières guerres résultèrent d'un large éventail de causes dont les principales sont énumérées ci-dessous.

1. La pâture

Les conflits liés à la pâture sont déclenchés par les conditions suivantes :

- ▷ Une zone de pâturage limitée, préservée par une communauté, est occupée par un autre groupe ou par d'autres groupes avec beaucoup de bétail ;
- ▷ Un groupe qui n'appartenait pas au territoire pénètre dans une zone de pâturage et l'utilise sans y être autorisé ;
- ▷ Un groupe viole de manière flagrante les principes fondamentaux régissant l'utilisation de la terre et la protection de l'environnement ;
- ▷ Des ambitions expansionnistes visent à s'emparer d'un nouveau territoire, en particulier d'une terre aux riches pâturages, en lésant ses propriétaires légitimes ou en les chassant.

2. L'eau

La rigueur des hivers fait converger la population vers les points d'eau : puits, lacs et rivières. D'où des différends et des querelles sur la manière de partager l'eau et sur les premiers qui devraient en boire. Les lacs nécessitent des aménagements supplémentaires parce qu'ils sont aisément accessibles et que leurs eaux pourraient être troublées tant par les hommes que par les bêtes.

Les zones bien approvisionnées en eau suscitent toujours des rivalités et provoquent des conflits entre de nombreuses communautés lorsqu'un groupe

n'appartenant pas à la zone s'empare des puits et d'autres points d'eau sans autorisation.

Des conflits éclatent également lorsqu'un groupe impose des contrôles stricts ou interdit l'utilisation de certaines rivières.

3. Le bétail

Les chameaux représentent le bétail le plus précieux dans la culture somalienne. On a toujours mesuré la richesse et le prestige à l'aune des chameaux. On les utilisait pour payer l'argent du sang, les dots, etc. Le grand poète Abdi Gahayr a résumé l'amour que la plupart des Somaliens portent aux chameaux : « Même dans l'autre vie, une personne sans chameau est un perdant ».

Les Somaliens estimaient que les chameaux étaient une ressource dont tout le monde avait la propriété, qui circulait dans la communauté et qui finissait souvent entre les mains des plus forts. On considérait qu'il convenait de posséder des chameaux, quels que soient les méthodes et les moyens auxquels il fallait recourir. Une chanson illustre cette attitude :

*Qu'à bon droit ou par la force
Les chameaux finissent dans son corral
L'on ne peut que s'en féliciter.*

Les chameaux offrent de multiples biens et services : leur viande, leur cuir, leur lait et les transports qu'ils assurent. Dans de nombreuses régions, on les utilise pour labourer les champs et pour la fabrication de l'huile de sésame. De plus, ils sont parfaitement adaptés aux conditions d'aridité et de sécheresse qui règnent sur l'ensemble de la péninsule.

Les vaches étaient aussi une source majeure de conflits notamment parce que, à l'instar des chameaux, elles étaient constamment volées. Comme les chameaux, les vaches constituent une manne de ressources : lait, viande, beurre ou huile de beurre, sans compter leur utilisation dans certaines régions pour le transport et le labourage.

Les chevaux déclenchaient également des conflits, parce qu'ils étaient très prisés, qu'ils étaient utiles et que leurs propriétaires en tiraient une fierté et un prestige incomparables. On utilisait les chevaux pour le transport, pour garder les vaches et les chameaux et ils étaient particulièrement utiles en temps de guerre. Raage Ugaas met l'accent sur le rôle des chevaux dans ces circonstances :

*En un lieu enflammé de cris de guerre,
Où les lances volent en tous sens,*

*Je le tiens (mon cheval adoré) près de mon cœur
Comme un fils que Dieu m'aurait donné
Et n'est-il pas mon véritable frère ?*

On les utilisait également pour la surveillance, la communication et les cérémonies. Et lorsqu'un homme important était assassiné, les chevaux faisaient partie du paiement de l'argent du sang. Ils figuraient aussi dans les dots.

4. Les fermes

Les communautés agricoles ont connu des conflits liés à des problèmes de ferme, dont voici les principaux :

- ▷ La distribution et l'utilisation de l'eau, en particulier en cas de violation des règles fondamentales régissant cette distribution ;
- ▷ La contestation des limites des fermes par exemple lorsqu'un agriculteur empiète sur la ferme d'un autre ;
- ▷ Les vols liés notamment à la production et à d'autres ressources importantes ;
- ▷ Lorsqu'une personne ou un groupe s'empare d'une terre collective et la transforme en ferme privée sans consultation ni consensus ;
- ▷ Lorsque des bergers ont laissé leurs animaux paître sur une ferme ou une terre privée et refusent de payer un dédommagement aux agriculteurs ;
- ▷ Lors d'effractions dans des granges pour y voler des céréales ou du foin.

5. Les femmes

Les conflits liés aux femmes sont parmi les plus longs et les plus sanglants. Ils ont été en particulier déclenchés par les circonstances suivantes :

- ▷ Lorsqu'on a forcé une femme fiancée ou mariée à contracter un nouveau mariage. L'exemple le plus célèbre est celui qui opposa Ali Dulane à Af-Hakame, plus connu sous le nom des « pieds sanglants ». Ce conflit a éclaté lorsqu'une femme, fiancée à Ali Dulane et qui se trouvait en route pour le village de ce dernier, fut victime d'un guet-apens et enlevée par Af-Hakame. Un grand nombre de jeunes hommes périrent dans ce conflit, à commencer par Ali Dulane et Af-Hakame. Cette saga a inspiré de nombreuses histoires et poèmes ;
- ▷ Lorsque les hommes exécutaient des danses traditionnelles, ils consacraient beaucoup de temps et de soin pour trouver une partenaire

idéale. Il s'ensuivait des confrontations, voire des conflits aux conséquences graves ;

- ▷ Le viol ou d'autres formes de violences ou d'abus sexuels. Les coupables de tels crimes devaient payer un dédommagement de sang car le droit coutumier traditionnel considérait le viol comme un meurtre. S'ils refusaient de se soumettre au verdict, une ou des guerres ne manquaient pas d'éclater ;
- ▷ Les menaces de mort et les voies de fait à l'encontre des femmes. Les hommes ayant insulté des femmes étaient ostracisés et bannis des affaires publiques. La phrase qui suit en témoigne : « Un homme qui accable d'injures des femmes ne peut pas tenir la tête haute en public ».

6. Une tradition de violence

La culture somalienne se caractérise par de nombreux principes contradictoires et inconciliables, propices au déclenchement de conflits et de guerres. La glorification des guerriers et des hommes de guerre montre de quelle manière certaines dimensions de la culture somalienne encouragent la violence. Les guerriers sont perçus et idolâtrés comme des héros. Cette approche favorise le conflit et récompense les hommes violents. Le proverbe qui suit montre combien la société somalienne exhorte à la violence : « Tu peux être sûr de tes mains, tu ne peux pas l'être de la loi ». Par ailleurs, les hommes favorables à la paix sont considérés comme des lâches.

Quand nous considérons la culture somalienne actuelle, nous constatons que les Somaliens agissent d'une manière particulièrement comparable à celle des anciens arabes avant l'arrivée de l'islam. Par exemple, lorsqu'un clan ou une communauté mobilise ses membres en cas d'agression, ces derniers suivent le mouvement sans poser de questions et sans se préoccuper des raisons de cette décision. Si un membre d'un clan donne l'alarme, ses parents prennent les armes sans hésiter.

7. L'arrogance

L'arrogance et la suffisance ont été à l'origine de disputes et de conflits qui pouvaient prendre de multiples formes : insultes, injures vicieuses ou calomnies. La littérature orale est riche en poèmes, maximes et proverbes mettant en garde contre de telles offenses. Extrait d'un poème de Ismail Mire, le vers qui suit l'exprime bien : « O hommes ! L'arrogance est ta ruine, souviens-t'en ».

L'arrogance a également été cause de disputes lorsque l'une ou les parties ont délibérément ignoré l'honnêteté et la respectabilité fondamentales : « Qui récuse la justice récuse Dieu ».

8. Les aspects négatifs de la culture

Si nous examinons de près la culture somalienne, nous voyons qu'elle présente certaines caractéristiques négatives qui peuvent aisément engendrer conflits ou violences. Ainsi, elle tend à promouvoir et même à excuser des conflits : « Qui ne goûte pas à ta lance ne prend pas garde à tes mots ». Ce dicton montre bien que la société somalienne est une société violente où l'on fait peu de cas du dialogue et de la non-violence. Cette culture de la violence semble être enracinée dans le système clanique qui pousse à défendre des causes indéfendables et à perpétrer des crimes au nom du clan. Il est important de souligner que les aspects progressistes du droit coutumier somalien vont à l'encontre de cette tradition, de même que la foi islamique.

Dans la culture somalienne, la paix et la guerre sont indissociables : « Aspire à la paix et demande aux anciens de ton clan et à tes chefs religieux d'intervenir, mais si tu échoues, aiguise ta lance et prépare-toi à la guerre ». Il est cependant important d'observer qu'on tient très souvent compte d'une autre alternative, celle où la paix et le dialogue l'emportent. Les Somaliens disent aussi : « Ce que tu peux obtenir par le dialogue, tu ne l'obtiendras pas avec une lance. »

Enfin, certaines caractéristiques de la société somalienne font apparaître les femmes comme des instruments de combat. Ainsi, certaines Somaliennes ont joué un rôle décisif dans la perpétuation des guerres. Cette participation s'est manifestée de différentes manières :

- ▷ Les femmes composaient des chansons et des poèmes exhortant à la guerre dans lesquels elles ridiculisaient et calomniaient les hommes qui refusaient de la faire la et, au contraire, louaient et idolâtraient ceux qui allaient sans hésiter au combat ;
- ▷ Elles tenaient tête aux hommes qui refusaient de combattre et qui soutenaient la paix, en leur disant : « Prenez nos robes et donnez-nous vos fusils ». Les hommes qui refusaient de prendre part à la tuerie étaient considérés comme des femmes à remplacer par de véritables femmes ;
- ▷ Elles collectaient des fonds et d'autres ressources pour l'effort de guerre, renforçant la position des seigneurs de la guerre et des va-t-en-guerre ;
- ▷ Elles fournissaient de la nourriture, de l'eau et des médicaments ;
- ▷ Elles participaient directement à la guerre comme combattantes, espionnes ou informatrices.

Ces contradictions rendent encore plus difficile la tâche des législateurs traditionnels. Chacune doit faire l'objet d'une enquête approfondie, et il faut

continuellement tenir compte des deux parties belligérantes. Cela prend beaucoup de temps et beaucoup d'énergie.

1991 : Le conflit et l'effondrement

À l'issue de la guerre de 1977 entre l'Éthiopie et la Somalie, le pays a dû supporter le poids d'un grand nombre de difficultés politiques et économiques : chômage élevé, inflation, sécheresse et l'état comateux d'un Gouvernement qui ne gouvernait que la capitale, Mogadiscio. L'oppression et l'injustice ne cessaient de croître et le pouvoir était aux mains d'un seul parti politique. Ces problèmes déclenchèrent de nombreuses révoltes dans tout le pays qui furent détournées par des groupes claniques armés dont le but était de s'emparer du pouvoir dans un intérêt strictement politique.

Lorsque le régime de Mohamed Siad Barre fut renversé en janvier 1991, les groupes claniques qui prirent le pouvoir n'avaient pas de programme politique cohérent et s'opposèrent les uns aux autres, déclenchant une guerre civile à l'échelle de tout le pays.

Faisons ici quelques remarques sur la division de l'autorité régionale liée à l'appartenance ethnique. Nous avons vu que le peuple somalien est régi par trois systèmes de pouvoir : le coutumier, l'islamique et l'étatique. Quand nous examinons chacun de ces systèmes séparément, nous en arrivons à comprendre plus clairement un certain nombre de problèmes.

Les gardiens du droit coutumier sont tous des hommes. Les femmes, soit 50 % de la population, ne participent pas directement à la prise de décision. Dans beaucoup de régions du pays, les filles ne sont pas autorisées à hériter du bétail. Si un mari décède en laissant sa femme sans fils, cette dernière et ses filles perdent tout droit à l'héritage. Les minorités comme les artisans sont également des laissées pour compte. Autrement dit, si le pays est uniquement gouverné sur la base du droit coutumier, la majorité de la population se verra exclue du pouvoir.

En matière de droit religieux, les femmes ne peuvent pas occuper de positions de responsabilité, encore que l'islam ne tolère pas la discrimination et l'exclusion.

Enfin, si l'État est impartial, il peut garantir les droits et la dignité de tous les citoyens.

Les efforts visant à instaurer ou à restaurer un État en Somalie doivent tenir compte de toutes ces observations. Le nouvel État doit pouvoir concilier ce qu'il y a de mieux dans le droit coutumier somalien traditionnel avec la modernité, en prenant en considération le fait qu'à une majorité écrasante la population somalienne est musulmane.

Il importe également de tenir compte d'autres éléments. Par exemple, même si tous les clans sont liés à un territoire spécifique, il est rare que les agglomérations et les villes qui ne sont peuplées que par un seul clan puissent se développer et prospérer. Ainsi, il est clair que seules les zones dont la population, l'économie et les talents sont diversifiés ont la capacité de réaliser des progrès économiques et politiques. Les nouveaux ensembles régionaux, qui sont fondés sur l'identité clanique, ont peu de chance de perdurer. Il importe d'étudier d'autres formules qui tiennent compte de la diversité et de l'équilibre.

La culture de la paix dans la société somalienne

Le fait que la Somalie ait été en guerre durant des décennies ne veut pas dire que les Somaliens soient par essence des va-t-en-guerre. Bien au contraire, malgré certaines apparences trompeuses, la culture somalienne est constituée de normes et de principes qui en font clairement une culture où la paix est profondément enracinée.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, la société somalienne est constituée d'unités et de divisions organisées comme une échelle. L'échelon le plus bas est la famille, le plus élevé correspond à la Nation. Dans cette structure, chaque échelon a son chef et, selon la culture somalienne, ce doit être un homme. Comme il y a de nombreux niveaux, il y a de nombreux types de chefs. On y trouve le corps législatif traditionnel qu'on appelle localement le *xeer beegti* et les chefs de clan. Ils prennent leurs décisions en s'appuyant sur le droit coutumier. Les rois et les chefs de clan président les délibérations, mais ne rendent pas la justice. Telle est l'idée maîtresse que traduit en ces termes le proverbe somalien : « Le roi siège mais il ne juge pas ». Culturellement, la société somalienne n'est donc pas portée à l'autoritarisme, c'est une société fondée sur le consensus. Les membres du corps législatif traditionnel sont choisis avec le plus grand soin et avec la plus grande pondération. Les qualités dont ils doivent faire preuve sont la tolérance, la justice, l'équité, l'éloquence, le courage, la respectabilité, etc.

C'est dans le droit coutumier que l'on peut trouver les principes progressistes qui caractérisent les Somaliens. Tous les articles du droit coutumier trouvent leur origine dans un dicton, expression de sagesse, de vérité ou de bonne conduite : « Tout le monde a son point d'appui ». Les normes avisées inhérentes à la culture somalienne ont été raffermies par l'islam.

La suprématie de la paix

Dans la société somalienne, chaque fois que deux personnes ou deux groupes se rencontrent, les premiers mots échangés sont : « La paix est-elle avec toi ? » Et chaque fois que l'on se quitte, on dit : « Que la paix soit avec toi ». Ainsi, le lien intégrateur entre les personnes est la paix, elle-même ancrée dans le droit coutumier somalien. Il existe de nombreux proverbes qui mettent en relief et soulignent l'importance et la valeur de la paix, notamment : « La paix engendre le développement ». Le droit coutumier somalien procède de la culture et de l'économie somalienne. C'est le fondement sur lequel la sécurité, le bien-être, la dignité et l'honneur des Somaliens ont reposé. Il a fourni à la société un sens de l'autorité, de la loi et de l'ordre à une époque où il n'y avait pas d'administration publique dans le pays.

Afin de raffermir la paix, le droit coutumier somalien encourage à respecter les principes qui suivent et qui constituent les fondements de la culture de la paix. Dans beaucoup de régions, le droit coutumier somalien et l'islam se complètent. La religion islamique fait grand cas de la paix et renforce ainsi la notion de paix inhérente au droit coutumier somalien. Comme le dit le Coran : « Si l'on vous offre la paix, offrez-la à votre tour de la même manière ou bien mieux » (sourate An-Nisa, v. 87). Allah a interdit la violation des droits des personnes, par exemple d'entrer « dans des maisons autres que les vôtres » (sourate An-Nur, v. 27 et 61).

La tolérance

La tolérance peut être définie comme la capacité de comprendre quelqu'un ayant une vision du monde, une couleur de peau, une race, un clan et une religion différents et de pouvoir vivre avec lui. Les Somaliens partagent la même langue, la même religion, le même territoire et la même culture. Leurs divisions sont attribuables au système clanique, aux clivages politiques et aux différences culturelles et dialectales. La tolérance permet de faire obstacle à la violence. Les Somaliens l'ont souligné dans des maximes, proverbes et poèmes : « L'intolérance engendre la guerre », ou « La tolérance est source de prospérité ». Le proverbe suivant est particulièrement important : « Il est sage d'avaler les fruits du figuier en une seule fois », ce qui signifie que nous devons parfois avoir le courage de tolérer l'intolérable. La culture somalienne encourage également la liberté d'expression selon le proverbe : « Ce qui est bien pour une personne peut être mal pour une autre ».

Le droit coutumier favorise la patience et le pardon. On dit « Celui qui fait preuve de patience l'emporte ». La foi islamique raffermir ce principe et encourage au respect de ceux qui sont issus d'un horizon religieux, racial, linguistique et ethnique différent. L'islam insiste particulièrement sur la valeur de la patience.

1. La non-violence

Malgré les dissensions dont ils sont actuellement victimes, les Somaliens détestent la guerre. Ils ont instauré des traditions pour empêcher les agressions verbales autant que physiques : « Les insultes sont un présage de conflit » car elles avilissent, humilient et conduisent à la violence. Le proverbe qui suit est également porteur d'un même message : « La parole est la double source de la paix et de la guerre ». Ainsi, le droit coutumier demande à chacun de surveiller et de peser ses expressions. Par exemple, proférer des insultes pour attenter à l'origine ethnique ou raciale d'une personne ou bien à son métier est vu d'un mauvais œil durant les discussions. Le droit coutumier invite chacun à ne pas mépriser ni rabaisser ceux qui ont des traditions culturelles et dialectales locales ou minoritaires sous le seul prétexte qu'ils vivent et s'expriment différemment.

Le droit coutumier somalien encourage la coopération et la justice. Il invite la majorité à respecter les droits des minorités. La religion islamique interdit également la violence et le meurtre. Le Coran comme le Hadith contiennent maintes déclarations qui vont dans ce sens.

Le respect des droits de l'homme

Même si la société somalienne est avant tout fondée sur le clanisme et la ségrégation, le droit coutumier encourage au respect de la dignité humaine, tant au niveau individuel que du groupe, il interdit aussi l'inégalité et la discrimination même si, en réalité, ces fléaux continuent de sévir. De surcroît, il reconnaît le rôle important joué à la fois par les hommes et les femmes, et souligne le principe d'égalité pour tous les êtres humains. Cela étant, il ne fait pas explicitement mention de l'égalité entre les sexes. Plus loin, nous aborderons les principes des droits de l'homme inhérents au droit coutumier somalien.

L'égalité

La société somalienne présente de multiples divisions et le droit coutumier promeut l'égalité. Les Somaliens disent : « Tous les hommes ont un père » ou bien : « Tous les chameaux sont pareils ». Sous une forme métaphorique ces deux proverbes illustrent le principe fondamental selon lequel tous les êtres humains sont égaux. En témoignent également les dictons suivants, fort judicieux : « Personne n'est jamais sorti tout seul de la terre » et « Les êtres humains sont fondamentalement les mêmes ». Selon le droit coutumier chaque être humain est fondamentalement digne de respect et doit être considéré et traité comme tel.

2. Le respect

Le droit coutumier somalien encourage les individus à respecter les autres : « Les animaux vivent d'herbe et les hommes de respect », car les relations de respect mutuel entre les gens éloignent ou limitent les risques de différends, de conflits ou de guerre : « le respect ne suscite pas de conflits dans une famille ».

3. La considération pour les voisins

Le droit coutumier somalien aborde largement les problèmes de voisinage, proche ou lointain : « Les voisins partagent plus que ne partagent ceux d'un même père ». Cette maxime signifie que votre voisin est plus proche de vous que votre frère ou votre sœur ou que toute autre personne à laquelle on serait lié par la généalogie.

Mais le droit coutumier somalien insiste sur le fait qu'un conflit peut surgir entre voisins : « Si les dents et la langue sont de proches voisins, cela ne les empêche pourtant pas de s'opposer. » Il reste que ce droit prône la patience et qu'il fournit à chacun un ensemble d'idées et de traditions visant à éviter les querelles.

Les inviolables

Le droit coutumier somalien distingue un groupe spécifique de personnes auquel on ne peut ni ne doit nuire, même en temps de guerre. Connu localement sous le nom de *biri-ma-geydo*, ou « ceux qui sont protégés des atteintes de l'acier », ce groupe comprend les réfugiés, les invités, les ambassadeurs de la paix, les femmes et les enfants, les personnes âgées et les malades, les voyageurs, les civils ou les non-combattants et les prêtres. Ce sont les personnes à la vie et aux biens desquelles on ne saurait porter atteinte, même lorsque les guerres sont au comble de l'horreur. Le droit coutumier établit que ces personnes sont inviolables, quelles que soient les circonstances, et que, si on leur porte atteinte, il s'ensuivra de funestes conséquences et les responsables en paieront le prix fort.

Comme on l'a déjà observé, la société somalienne est structurée en clans. Traditionnellement, tous les clans disposaient d'un système où son chef se voyait mis sur le trône et béni. Les Somaliens estiment qu'une fois couronné, leur chef traditionnel était investi de pouvoirs particuliers. On les tenait également pour des hommes de paix. Lorsque les conflits et les guerres éclataient, toutes les parties belligérantes étaient censées garantir leur sécurité et leur dignité. En fait, les chefs traditionnels, les rois et les chefs de clan ainsi que leurs adjoints appartenaient à un autre groupe inviolable comprenant des chefs, des figures religieuses de premier plan et des femmes. On appelle ce groupe « les trois têtes

couronnées » et le droit coutumier somalien le protège contre toute persécution et humiliation : « Les trois têtes couronnées ne peuvent être tuées ».

Le droit coutumier met particulièrement en garde contre la persécution des femmes et des enfants. Celui qui commet un tel péché est tenu pour un lâche et se voit ostracisé. Jamais la communauté, aux femmes et aux enfants de laquelle on a délibérément porté atteinte, n'oublie ni ne pardonne un tel acte : « Le meurtre de femmes et d'enfants est une source perpétuelle de conflits ». Les Somaliens estiment également qu'en temps de guerre et de querelle, il est des frontières qu'on ne devrait pas franchir. Par exemple, les actions et les atteintes contre le droit coutumier somalien et les principes islamiques sont strictement interdites. Il est sans cesse rappelé qu'un conflit n'est pas permanent et chacun est encouragé à s'en tenir toujours au respect fondamental de l'être humain. Les crimes perpétrés à l'encontre des femmes et des enfants sont connus sous le nom de *hiiro*, qui signifie approximativement « blessures profondes ». Les Somaliens disent que : « Si l'on peut oublier les richesses matérielles, le *hiiro*, lui, ne peut être oublié ».

En ce qui concerne les réfugiés et les invités, le droit coutumier met l'accent sur un certain nombre de points. Il est interdit de les persécuter en temps de guerre comme en temps de paix. En fait, le droit coutumier somalien exige des personnes qu'elles assument la responsabilité de défendre les réfugiés et les invités, si nécessaire, par tous les moyens. D'où cette maxime particulièrement appropriée : « Il faut avoir faim pour nourrir ses invités, il faut sacrifier sa vie pour protéger les réfugiés ». La littérature somalienne est riche en enseignements de ce type.

La protection des personnes âgées, des malades et des voyageurs est également au cœur du droit coutumier. Le voyage était et reste un élément important de la stabilité sociale et économique de la population et le droit coutumier privilégie la sécurité des voyageurs et de leurs biens : « Les voyageurs méritent d'être accueillis de tout cœur et d'être salués avec respect à leur départ ». A leur arrivée les voyageurs doivent donc être accueillis chaleureusement, se voir offrir le gîte et la nourriture et, à leur départ, ils doivent recevoir toute l'aide dont ils ont besoin, notamment sous la forme d'informations, de conseils et même d'escorte.

La culture de la paix, inhérente au droit coutumier somalien, concerne également les non-combattants et les civils. Le droit coutumier interdit strictement la persécution ou le harcèlement des non-combattants et, en principe, les parties belligérantes reconnaissent et respectent les droits de la population civile.

Enfin, le droit coutumier respecte les droits et la dignité des prêtres et des autres figures religieuses de premier plan. Les prêtres, plus que tout autre groupe, inspirent un grand respect en raison de leur rôle et leur expérience en

matière de médiation et de résolution des conflits et des disputes. De plus, les figures religieuses de premier plan étaient et restent, croit-on, investies d'énormes pouvoirs.

En ce qui concerne cet aspect, l'islam et le droit coutumier somalien se complètent. L'islam était les principes progressistes inhérents au droit coutumier somalien. Il reconnaît les droits fondamentaux de l'homme y compris à la liberté d'expression et à la liberté de religion et affirme que la vie humaine est inviolable.

L'islam insiste particulièrement sur l'égalité et sur la justice et spécifie que tous les êtres humains sont issus d'Adam et qu'ils sont égaux. Le Prophète a mis l'accent sur cet aspect dans un Hadith prononcé lors de son dernier pèlerinage : « Vous tous êtes venus d'Adam et Adam a été créé à partir de l'argile » (Al-Ghazali, 1993 : 246). La foi islamique oblige les musulmans à observer les droits fondamentaux de l'homme, en particulier à l'égard des femmes, des enfants, des personnes âgées, des malades et des chefs.

Le consensus

Le mode de vie des Somaliens était fondé sur le consensus et la coopération. Le fondement de cette tradition était la justice et l'égalité.

Le peuple Somalien exècre la tyrannie et le pouvoir totalitaire : « Un homme aux tendances dictatoriales entraîne sa famille dans la chute ». Ils disent également : « Ne fais pas supporter à la famille un pouvoir fondé sur la force ». Cette dernière maxime montre qu'il y a une énorme différence entre un dirigeant qui gouverne à partir d'un consensus et un autre qui gouverne par la force.

Les Somaliens ont une culture du consensus : « Sois quelqu'un qui a des idées ou quelqu'un qui suit. » Cela veut dire que les idées qui sont bonnes pour la communauté devraient être présentées et discutées publiquement.

Les ambassadeurs de paix

Dans la société traditionnelle somalienne, il y avait une organisation qu'on appelait localement *ergo* ou messagers de la paix. Elle avait pour tâche principale de promouvoir et d'assurer la paix et la réconciliation entre des clans en conflit. Cette entité était un symbole de paix : « Un comité de la paix est synonyme de dialogue et le dialogue est synonyme de paix ». Suivant le droit coutumier, on ne devait pas malmenager les ambassadeurs de paix ou leur porter préjudice. Si ce principe n'était pas respecté, les communautés concernées sombraient dans d'interminables conflits. En outre, le clan ou la communauté dont les membres avaient commis ce crime était marqué d'un signe de honte et stigmatisé durant des générations.

La religion

Bien que l'islamisation de la Somalie se soit faite de manière pacifique, certains conflits éclatèrent néanmoins entre différentes sectes pour se développer en de sanglantes guerres, notamment en 1840-1843 aux environs de Afgoye et au début des années 1900 à Byoley.

Observons que le nombre de tués lors de ces premières guerres était faible, étant donné qu'on ne disposait pas de l'arsenal meurtrier utilisé dans les guerres d'aujourd'hui. Les seules armes utilisées à l'époque étaient des lances, des dagues, des flèches, des gourdins et des pierres.

Si nous considérons les points précédemment cités, nous constatons qu'ils relèvent principalement de l'économie, des questions sociales et de la religion. La tradition orale abonde en proverbes, poèmes et histoires montrant que ces facteurs constituaient les principales causes de guerre dans la société somalienne traditionnelle : « Un conflit déclenché à cause d'une femme et un autre déclenché à cause d'un chameau ne se terminent pas rapidement », ou : « Une guerre dont l'objet est une femme, un chameau ou un puits ne peut qu'être longue ».

La structure de la société somalienne ne permet pas à l'individu d'exister ou d'agir par lui-même. Son destin est inséparablement lié au groupe auquel il ou elle appartient. Tous les clans sont liés à un territoire spécifique et chacun d'eux a pour responsabilité collective de gérer la pâture, l'eau et l'environnement de son territoire. Pour empêcher tout conflit, il existait une multiplicité de règlements et de décisions que tous les groupes devaient observer. En principe, le clan ou la communauté de passage devait demander au propriétaire l'autorisation de se déplacer ou de séjourner temporairement sur ses terres : « La prévention du conflit vaut mieux que sa résolution ».

Il convient de répondre à une autre question fondamentale : pourquoi un tel contexte culturel n'a-t-il pas empêché le déclenchement des hostilités et l'escalade interminable des violences qui a vu ensuite le jour en Somalie ?

*Différences entre les violences
d'hier et les violences d'aujourd'hui*

Il convient de remarquer que les désordres que connaît actuellement la Somalie ne sont pas comparables aux conflits traditionnels dont ce pays a été victime auparavant.

Comme on l'a compris, les conflits éclataient dans le passé souvent entre clans et étaient causés par des tensions communautaires liées notamment à des questions de survie. Ils étaient résolus rapidement par les aînés des clans et leur

corps législatif qui réagissaient immédiatement et, lorsque les litiges étaient présentés devant l'arbre de justice, ils étaient équitablement réglés.

Les guerres d'aujourd'hui sont totalement différentes par les circonstances qui les provoquent, ceux qui les décident, les objectifs, les chefs, l'armement et le nombre de victimes.

1. La guerre civile : la population et les circonstances

Deux forces sont à l'origine de la guerre civile dans laquelle le pays et la population ont sombré :

- ▷ La première est le régime dictatorial qui s'imposait au pays depuis Mogadiscio, un régime connu pour sa capacité à faire la guerre à son peuple ;
- ▷ La seconde force est liée aux quelques groupes et factions dont l'objectif prioritaire était de s'emparer du pouvoir. Ces groupes existaient sur une base clanique, ils étaient soutenus économiquement, politiquement et militairement par des puissances étrangères. Ce furent des femmes comme des hommes qui déclenchèrent la guerre civile. L'organisation et le déroulement de cette guerre furent le fait des hommes, mais les femmes jouèrent aussi un rôle déterminant, notamment en matière d'intendance, de santé et d'encouragements aux combattants. Les femmes s'avèrent particulièrement efficaces pour la propagande et la guerre psychologique. Elles diffamaient et fustigeaient les hommes qui refusaient de prendre les armes et glorifiaient ceux qui combattaient. Dans certaines régions, cette attitude a exacerbé et prolongé la guerre civile.

La tragédie que connaît la Somalie est sans précédent pour la population. Les conflits passés éclataient entre deux communautés ou deux clans voisins et ne dépassaient guère les limites de leurs territoires. La guerre civile diffère considérablement car elle a fait sombrer tout le pays.

L'origine des problèmes dont la population somalienne souffre aujourd'hui est attribuable à de multiples facteurs :

- ▷ Une lutte de pouvoir pour obtenir le contrôle politique et économique et dont le principal objectif est d'établir une hégémonie clanique en s'emparant de l'État et en le « clanisant » ;
- ▷ Une lutte féroce pour s'emparer de territoires : les riches terres agricoles idéales pour s'y implanter et y élever du bétail, et les positions aux infrastructures stratégiques - ports, aéroports et routes ;
- ▷ Des querelles d'ordre religieux :
 - i. À un premier niveau, un conflit oppose les islamistes intégristes aux

sectes islamiques traditionnelles, comme la Qadiriya, la Ahmediya, la Salihya, la Dandarawiya, la Marqaniya, la Shadeliya, etc. ;

- ii. À un autre niveau, la tension s'accroît entre les islamistes intégristes et le droit coutumier somalien qu'ils considèrent non islamique ;
- iii. Enfin, une querelle oppose les islamistes intégristes aux politiques séculiers pour décider qui doit déterminer et contrôler la reconstruction du pays, notamment par rapport à l'État et au rôle de la religion. Les islamistes veulent un État conçu et fondé suivant la loi islamique.

En général, quand nous comparons les conflits passés et présents en Somalie, nous constatons que la lutte pour les ressources est toujours l'élément prédominant, mais les choses ont beaucoup changé et l'accent est mis aujourd'hui sur les terres agricoles et les infrastructures stratégiques. Cette guerre civile a également occasionné un conflit religieux sans précédent. De plus, il apparaît que les antagonismes proviennent de questions liées :

- ▷ Aux terres possédées par les clans : traditionnellement, tous les clans ont leur propre territoire ;
- ▷ Aux terres possédées par l'État : la terre est propriété de l'État et tous les citoyens sont égaux quant à la propriété foncière. Tout le monde peut posséder une terre sur le lieu de sa naissance ou celui de sa résidence ;
- ▷ Aux terres accaparées : la guerre civile a mis en place de nouvelles méthodes, dans la mesure où beaucoup de communautés ont été envahies, déplacées et pillées. Un nouveau discours consiste à dire : « J'y étais le premier » ce qui signifie : « Je me suis emparé de ce bien et il est donc à moi ». C'est une pratique qui se répand de plus en plus et que beaucoup ont adoptée sans vergogne ni retenue.

En outre, on constate de profonds changements structurels qui rendent le conflit actuel non seulement unique en dans l'histoire somalienne, mais également très difficile à résoudre.

2. Les changements apportés par la guerre civile

Des changements destructeurs

La guerre civile a créé un contexte dans lequel les règles culturelles propices à la paix ont été violées régulièrement et de manière flagrante, notamment par :

- ▷ Des violations flagrantes des droits de l'homme : meurtres, pillages, humiliations et punitions collectives, etc. ;
- ▷ La discrimination et la persécution fondées sur l'origine ethnique et l'appartenance clanique ;

- ▷ L'instauration d'une nouvelle hiérarchisation du pouvoir fondée sur la force ;
- ▷ L'abandon de la tradition du consensus, de nombreux groupes se voyant marginalisés ou même laissés pour compte ;
- ▷ La violation des droits et de la dignité de l'individu ;
- ▷ La perpétration de massacres de grande ampleur ;
- ▷ Une brutale campagne d'opprobre, de dépossession et d'humiliation à l'encontre de nombreux groupes ;
- ▷ Le non-respect scandaleux et régulier des inviolables ;
- ▷ La transformation de groupes préalablement connus pour leur piété et leur sens de la paix en milices agressives, militarisées et activistes ;
- ▷ Le sacrifice probable de toute une génération sur l'autel de la violence dont la guerre civile a propagé la culture ;
- ▷ Les ravages de la drogue dans de nombreuses régions, la jeunesse du pays en payant le prix fort.

Des attitudes constructives

Durant les dix dernières années, malgré ce triste contexte, la population somalienne s'est efforcée sans relâche à rétablir une paix durable dans le pays. Des méthodes modernes et traditionnelles de résolution des conflits ont été utilisées par ceux qui prenaient part à ce processus, notamment une technique traditionnelle connue sous le nom de *ergo* (un équivalent de la médiation dans la diplomatie moderne) dont l'objectif fondamental était de développer et de consolider la stabilité et la cohésion sociales.

Au cours des périodes de tension, la tradition voulait qu'on dépêche des émissaires éprouvés pour stabiliser la situation. Cet *ergo* pouvait être mandatée par l'une des parties belligérantes, par un clan ou par une communauté neutre.

Les Somaliens choisissaient leurs ambassadeurs de la paix avec une attention particulière. Les candidats à l'*ergo* devaient faire preuve d'un large éventail de qualités et de compétences : responsabilité, patience, forte personnalité, éloquence, respectabilité, etc. Ils étaient censés bien connaître le droit coutumier et être parfaitement informés de la nature du problème et de ses enjeux. Il s'agissait d'un groupe d'individus aux qualités rares et triés sur le volet. Le droit coutumier somalien encourageait vivement la population à ne pas malmener les émissaires de la paix et à ne pas leur faire tort, car : « Deux personnes méritent particulièrement le respect, l'*ergo* et le jeune homme qui se marie ».

Dans la région « entre les deux rivières » la tradition voulait que les artisans travaillant le fer, les *tumaallo*, s'interposent entre les belligérants exigeant que les hostilités cessent immédiatement. Ils y parvenaient souvent et cela

pouvait s'expliquer par le fait que les médiateurs étaient les seuls à fabriquer des armes traditionnelles et que tout groupe refusant leur médiation risquait de provoquer leur colère et de subir un embargo sur les armes. C'est par cette menace latente qu'ils arrivaient à leurs fins.

Dans de nombreuses régions, les efforts destinés à résoudre les conflits ne se limitaient pas à la tradition de l'*ergo*. Il y avait aussi des individus éclairés et visionnaires qui faisaient la navette d'un camp à l'autre, portant des messages de paix et de réconciliation. On comptait parmi eux des chefs, des chefs religieux, des poètes et des femmes.

La responsabilité du choix et de l'affectation de l'*ergo* incombait aux têtes couronnées, aux chefs de premier plan, aux figures religieuses et aux femmes. Les chefs religieux se mêlaient eux-mêmes au combat pour exiger que les lances se tournent vers le sol. Si l'une des parties ou les deux refusaient de leur obéir, ils brandissaient le Coran et les défiaient d'enfreindre la parole d'Allah. Cette menace était souvent très efficace.

Peuple de poètes, les Somaliens ont toujours accordé à une grande place à cette pratique et les poètes et la poésie jouèrent aussi un rôle déterminant. Les poètes composèrent des œuvres contre la guerre, se mêlèrent même parfois aux combats en déclamant leurs vers en faveur de la paix et de la réconciliation. Leurs interventions rencontraient un certain succès.

Fortes de leur neutralité et des privilèges dont elles jouissaient dans la culture somalienne, les épouses allaient et venaient entre les clans belligérants, entre leur famille et celle de leur époux. Elles portaient des messages de paix et de réconciliation, elles galvanisaient et encourageaient des deux côtés les forces de paix. Lorsque la raison profonde ou les causes de la guerre étaient éclaircies, les agresseurs reconnaissaient leur erreur, se soumettaient à la médiation et acceptaient le verdict. Le mensonge et l'arrogance étaient rares dans la société somalienne traditionnelle : « Celui qui a péché et qui a refusé de se soumettre à la justice n'est pas libre ».

Il fut un temps où les femmes et les hommes somaliens jouaient un rôle décisif dans la prévention et dans la résolution des conflits. Ils le faisaient de différentes manières :

- ▷ Les gardiens du droit coutumier et les anciens des clans s'efforçaient par tous les moyens d'apporter la paix et la réconciliation entre les belligérants. Ils recouraient au droit coutumier pour promouvoir une culture de paix, c'est-à-dire la tolérance, la non-violence, les droits de l'homme et le consensus ;
- ▷ Les chefs religieux encourageaient activement la paix dans tout le pays. En s'appuyant sur la foi islamique leur action visait à favoriser une culture de la paix. Partout où se rassemblaient les musulmans,

par exemple les lieux de pèlerinage et les mosquées, ils invitaient la population à s'investir et à avoir foi dans la paix. Ils racontaient également les horreurs et le prix de la guerre, se rendaient dans les zones de conflits et exhortaient les parties belligérantes à cesser le combat et à se soumettre à la médiation ;

- ▷ Les enseignants coraniques inculquaient à leurs élèves des principes liés aux valeurs de paix et à l'inanité de la guerre. Comme nous le savons, à l'issue de la guerre civile le système éducatif moderne s'écroula complètement. Mais les écoles coraniques demeurèrent intactes. En fait, elles se développèrent d'une manière spectaculaire, surtout parce qu'elles avaient toujours été des établissements axés sur la communauté. Elles subvenaient aussi à leurs propres besoins. On peut aussi retenir l'idée que les écoles coraniques sont les seules auxquelles on puisse avoir accès dans tout le pays. Ainsi, il est important d'observer qu'elles constituent l'un des rares fondements sur lesquels une culture de paix durable puisse être bâtie ;
- ▷ Les femmes jouèrent aussi un rôle important. En tant que mères, elles ont inculqué à leurs enfants les valeurs de paix et de coopération. En tant qu'épouses, elles ont encouragé avec détermination leurs maris à mettre un terme à la violence et à la guerre et leur influence fut positive. Les femmes ont exercé un grand pouvoir, qui leur a permis de rallier leurs maris à leur cause. Selon une maxime somalienne : « Si un homme peut affronter une lance qui vrombit sur lui, il ne peut affronter le problème que lui pose une femme ». En tant que sœurs, elles ont veillé de leur mieux à ce que leurs frères ne périssent pas dans de violents conflits. Enfin, elles ont représenté une force puissante dans le mouvement de paix en Somalie, ont organisé des rencontres et des conférences destinées à prévenir ou à résoudre des conflits. Les femmes poètes et artistes n'ont cessé d'exhorter leur peuple à construire la paix ;
- ▷ Les intellectuels somaliens, hommes et femmes, ont milité pour la paix et ont organisé ou ont participé à des conférences destinées à promouvoir la paix et la réconciliation nationale. Ils ont éduqué le peuple en les informant des problèmes et des expériences d'autres pays ayant connu la même situation ;
- ▷ Les artistes somaliens, hommes et femmes, ont contribué de manière importante au processus de paix. Par leurs pièces de théâtre, leurs poèmes et leurs chansons, ils ont favorisé la paix et mis en garde contre la violence. Ils ont également joué un rôle déterminant dans l'éducation non formelle, qui constitue aussi une contribution décisive aux efforts pour construire une culture de paix dans la société somalienne.

Proverbes et maximes liés à la paix et à la non-violence

1. La réciprocité dans la paix est une source de dialogue.
2. La paix est une source de progrès, alors que la guerre n'apporte que destruction.
3. La paix enrichit les hommes, alors que la guerre les appauvrit.
4. Les hommes prospèrent dans la paix et dépérissent dans la violence.
5. Un homme de paix vit dans la paix.
6. Ne te hâte pas au conflit avec les tiens.
7. Le matelas des hommes est la paix.
8. Celui qui embrasse la violence dort rarement en paix.
9. Ne te hâte pas de faire la guerre, en particulier contre les tiens.
10. Les deux parties sont perdantes dans une guerre civile.

Musal Saddexle

Aujourd'hui, ces attitudes et ces comportements constructifs progressent vers la paix. Les femmes font partie des groupes les plus actifs dans cette quête collective.

Les femmes et la paix

Une meilleure compréhension du rôle des femmes dans la recherche de la paix en Somalie commence par une analyse précise de leur place et de leur rôle dans la société somalienne.

1. Les femmes dans la société somalienne

Les femmes somaliennes ont largement fait preuve de ressources, d'altruisme et ont participé au développement de la société. Elles jouent un rôle important dans les communautés nomades et sont au cœur de la gestion et de l'orientation de la famille. Elles assurent la plus grande partie des travaux : chargement des chameaux, recherche quotidienne de l'eau, garde du bétail, construction de la maison familiale traditionnelle, etc. Lorsque les maris ne sont pas là, elles assument à la fois leurs propres responsabilités et celles de leur époux.

Chez les nomades, les tâches sont grossièrement réparties en fonction du sexe mais, en réalité, les femmes en accomplissent plus que leur part car elles aident également les hommes à achever la leur. Les tâches accomplies par les

femmes vont de la traite des chèvres et des vaches au barattage ; elles fabriquent également la plupart des objets et des ustensiles du foyer, notamment les structures en bois et les matelas de fibres utilisés pour bâtir les huttes traditionnelles.

Dans les communautés agricoles, les femmes s'occupent du travail de la ferme en plus de leurs tâches ménagères et on les voit souvent labourer, semer, arroser, sarcler, récolter, engranger la récolte, etc.

Chez les chasseurs, les femmes ont une très grande diversité d'activités liées à la survie même de cette communauté. Elles préparent et forment les garçons et leur enseignent l'art de la chasse : pourquoi par exemple certains animaux sauvages peuvent être chassés et pas d'autres telles les femelles pleines ou les mères. Quand les hommes vont à la chasse, les femmes les accompagnent et attendent au campement où, entre autres activités, elles apprêtent et distribuent la viande. Elles préparent et séchent également les peaux pour en faire des cuirs aisément utilisables par exemple pour les chaussures, les ceintures et les matelas pour dormir. Autrefois, les peaux des animaux étaient utilisées pour faire des vêtements en cuir qu'on appelait *dhuu*. Dans certaines communautés de chasseurs, en l'absence du chef, sa femme remplit et assume les responsabilités du pouvoir. Et dans d'autres, on constate qu'hommes et femmes sont égaux et que la justice règne.

Chez les pêcheurs, les femmes accomplissent les tâches qui leur reviennent et aident leur époux. Elles participent en particulier à la préparation, au salage, au séchage et à la vente de la pêche. Dans ces communautés, notamment celles qui vivent en aval de la rivière Juba, au sud de la Somalie, la tradition veut que les hommes et les femmes travaillent côte à côte et, dans de nombreux cas, ce sont les femmes qui dirigent la famille. Les occupations dont les femmes sont exclues se soldent souvent par des échecs.

Certains thèmes folkloriques rappellent le temps où les femmes occupaient une position de premier ordre dans la société somalienne. De nombreux récits racontent l'histoire de la reine Arraweelo qui détestait et opprimait les hommes. Certains pensent que les Somaliens vivaient, à l'époque, en société matriarcale dont l'origine généalogique était matrilineaire. Cette théorie repose sur le fait qu'on connaissait la mère d'Arraweelo qui s'appelait Haramaanyo, mais que l'on ne savait pas grand-chose de son père.

Les femmes somaliennes ont subi et ont résisté à toutes les injustices perpétrées contre elles : elles ont été, et sont encore, expulsées de chez elles ; on continue de leur refuser la garde de leurs enfants et elles ont été victimes d'une exploitation économique systématique.

Dans certaines régions, les filles en âge d'être mariées se sont rebellées contre l'institution de la dot et ont laissé un vaste ensemble de poèmes témoignant de leur vie et de leur combat. Elles ont constitué des groupes qui ont sillonné le pays, pour raconter à ceux qu'elles rencontraient, des hommes en par-

ticulier, qu'il s'agissait pour elles d'une mission. Ces filles soutenaient que l'institution de la dot était contraire à leurs droits d'épouser qui bon leur semblait, particulièrement si les hommes qu'elles choisissaient étaient pauvres.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, certaines somaliennes étaient considérées plus douées que les hommes en poésie. Geelo et Yaraabuun en faisaient partie. Un jour, Geelo défia un groupe d'hommes dans une joute poétique et l'emporta haut la main. Après la victoire de Geelo l'homme qui dirigeait alors le pays déclara : « Je récompenserai par 100 chamelles celui qui sera meilleur poète que Geelo. » Personne ne put rivaliser avec la poétesse.

Les femmes somaliennes étaient le fer de lance de la lutte contre l'injustice et le colonialisme. Elles se tenaient aux côtés des hommes et leur rôle fut décisif sur tout le territoire au cours de la période moderne qui remonte au temps de Mohamed Abdille Hassan. Membres actifs des principaux partis politiques, les femmes luttèrent avec intégrité, discipline, loyauté et désintéressement. Le nombre de celles qui subirent des épreuves inouïes, qui furent emprisonnées ou qui sacrifièrent leur vie à la liberté est trop important pour qu'elles soient toutes évoquées ici, mais nous pouvons néanmoins citer Jamad Abdille Hassan, Xawo Cisman « Taako » et Timiro Cukash. Des centaines, voire des milliers de femmes vendirent leurs objets précieux pour financer la lutte pour l'indépendance.

Nous concluons en citant ces femmes qui furent à la fois des combattantes et de brillantes poétesse dont les vers exhortèrent la population à rejoindre en masse le combat. Hawa Jibril, Halimo Godane, Barni Warsame, Halimo Shiil, furent de leur nombre.

Nous rappellerons ces lignes de Halimo Godane :

*Tous les jours, les femmes sont en deuil
Car leurs maris sont dévorés par les vautours.
O Somaliens ! Réveillez-vous avant de disparaître.
Nos hommes combattent nuit et jour et ont refusé de retourner
chez eux.
Ils sont résolus à nous apporter la victoire,
Et j'ai décidé de me tenir à leurs côtés.*

La lutte menée par ces femmes a permis aux Somaliennes de faire entendre leur voix car elle leur a donné la possibilité de participer à la première élection du Gouvernement local qui s'est tenue dans le sud en mars 1954. Malheureusement, lorsque le pays a acquis son indépendance en 1960, les Somaliennes ont été laissées pour compte. Mais le combat pour bâtir une société fondée sur la justice et sur l'égalité continuait à gagner du terrain.

Ce combat a fait des progrès décisifs en 1972, quand la Somalie a reconnu pour la première fois la « Journée internationale des Femmes », le 8 mars, et autorisé sa célébration chaque année en signe de respect pour les femmes somaliennes. Ce premier pas fut suivi par une autre décision historique : le 11 janvier fut déclaré « Journée des Femmes somaliennes ». Et l'on promulgua le 11 janvier 1975 la célèbre loi sur la famille et l'égalité, véritable révolution car elle stipulait que les hommes et les femmes étaient égaux et ce, dans une société reposant sur le patriarcat et dominée par la masculinité. Cette loi a amené la reconnaissance des droits de la mère au travail et en particulier le congé de maternité.

Au lendemain de la guerre civile, les femmes somaliennes qui collaboraient avec les hommes progressistes de Somalie ont été à l'avant-garde des efforts pour reconstruire la paix et la réconciliation. Les femmes artistes ont composé des chansons et des poèmes faisant une large place aux multiples conflits qui avaient embrasé le pays. Citons, parmi elles, Faduma Qasim Hilowle et Zainab Hagi Ali (Baxsan).

*Oh mon pays !
Quand un groupe s'abattit sur un autre
Quand la paix déserta notre terre
Quand les proches se poignardèrent les uns les autres
Quand on tua même les personnes âgées
Quand on concocta et donna du poison
C'est alors que j'ai fui pour sauver ma peau.*

Faduma Qasim Hilowle

Quand à Faduma Qasim Hilowle et Zeinab Hagi Ali, parlant au nom des femmes somaliennes, elles ont chanté la paix :

*Nous les femmes,
Nous adressons aux hommes un reproche
Au nom du mariage, de l'amour et de l'amitié.
Nous les femmes,
Nous exigeons la paix dans le pays.
Nous exigeons la sécurité et la prospérité.
Quant aux garçons que nous élevons,
Nous voulons qu'ils grandissent dans la paix.*

Faduma Qasim Hilowle

Les femmes ont toujours joué un rôle essentiel dans la capacité productive du pays et elles ont redoublé d'efforts depuis la guerre civile. Au lendemain

de l'effondrement du Gouvernement central, leurs activités se sont développées à l'intérieur du pays et à l'étranger. Dans le pays, la majeure partie de la vie économique est entre leurs mains.

Les raisons en sont nombreuses. Premièrement, même si les femmes ont énormément souffert, la population a en majorité respecté les règles traditionnelles somaliennes interdisant toute violence à leur rencontre et cela leur a permis de se déplacer relativement librement et de commercer dans des régions ravagées par les querelles inter-claniques et intra-claniques.

Deuxièmement, les femmes somaliennes ont fait preuve de grande détermination et de ressource. Aujourd'hui, la population lutte pour sa survie, partagée entre incertitude et austérité. Découragés, beaucoup d'hommes ont renoncé laissant ainsi les femmes prendre une place privilégiée dans l'économie. Grâce à leur patience et à leur persévérance elles ont réussi à survivre, à gagner leur vie, leur dignité et celles de leur famille. Certains hommes voient dans cette évolution une aberration, et affirment que cette nouvelle condition a rendu les femmes arrogantes et les a conduites à se comporter d'une manière qu'ils n'auraient même pas imaginée au temps où ils avaient le pouvoir.

S'il est un domaine où les femmes ont été actives, c'est bien l'artisanat. Elles ont créé des organisations locales non gouvernementales destinées à fournir à leurs consœurs connaissances et compétences. Dans certaines villes, il existe des journaux, comme le Daryeel and Hooyo, dans les colonnes desquels rédactrices en chef et femmes journalistes se font les porte-parole des femmes. Celles qui travaillent pour le Daryeel and Hooyo écrivent aussi pour d'autres journaux dans le pays sur des sujets ayant trait aux femmes et aux enfants.

Quant aux Somaliens expatriés dans les pays voisins, ils sont confrontés à une multitude de problèmes liés au contexte et aux cultures de leurs pays d'accueil. Il est néanmoins vrai que les femmes ont mieux réussi que les hommes à s'adapter et à faire face aux difficultés de la vie de réfugié. De plus, quand il s'agit d'aider les membres de sa famille et ses proches restés au pays, les hommes ne sont pas à la hauteur des femmes. Dans les communautés somaliennes aux traditions patriarcales, on estimait qu'un homme qui n'avait pas eu de fils était maudit et qu'il était sans nom. Aujourd'hui, certains signes prouvent d'une manière incontestable qu'on accorde une plus grande valeur aux filles. Cette maxime retentit dans le paysage somalien : « Celui qui a une fille n'est pas un homme maudit ».

2. Les femmes artisanes et ambassadrices de la paix

Par le mariage, les femmes somaliennes ont toujours été les liens intégrateurs unissant et cimentant les relations entre deux clans, aussi différents et éloignés

soient-ils. Un proverbe souligne ce rôle : « Seule une femme peut unir deux clans séparés ».

Quand deux clans s'unissent ainsi, la femme mariée constitue l'ossature de la communauté nouvellement formée. Elle devient ambassadrice de son clan : « Une femme mariée est une ambassadrice ». On dit également : « Une femme mariée est un chef ». La passerelle qu'elle représente entre les deux communautés apporte unité et coopération.

Par ailleurs, selon un autre dicton : « Une femme mariée est une personne projetée dans un contexte délicat ». Cela signifie que sa mission est gigantesque car elle est directement affectée par tout ce qui se passe entre les deux clans. C'est la raison pour laquelle la femme mariée est parfois appelée *godob-reeb* ou « celle qui panse les plaies ». Elle joue ce rôle dans des situations de conflit, en particulier lorsque quelqu'un est tué.

Soins maternels, paix et coopération

La mère est la première et la plus précieuse des écoles de la vie : « La mère est une école ». Les mères luttent toujours pour élever leurs enfants suivant des principes et des valeurs bénéfiques, afin de bâtir une famille prête à apporter sa contribution à la construction d'une société respectable. Elles font tout leur possible pour jeter les fondements d'une société saine, sûre d'elle-même et qui puisse prendre en main son destin.

Le poète Arays Isse Karshe montre bien cet aspect :

*La langue que nous parlons
Les bases de notre comportement et de notre conduite,
Elle nous les a enseignées savamment.
La mère est indispensable à notre être et à notre apprentissage.*

Un autre exemple est donné par Mohamed Ibrahim « Hadrawi » :

*Mère ! Sans toi,
Il aurait été impossible de prononcer l'alphabet.
Mère ! Sans toi,
Il aurait été impossible d'apprendre à parler.
Un enfant privé de tes soins, tendre berceuse
Et douces caresses,
Ne saurait grandir.
Mère ! Tu es la source de l'amour,
L'incarnation de la bonté.*

Une chanson exprime les pensées d'une mère somalienne décrivant la tyrannie de la guerre civile :

*Je suis la fondation du monde
Et je suis une femme.
Je suis la matrice qui a donné naissance aux êtres humains.
Je suis le pilier de la vie.*

Comme nous le verrons, les femmes et l'énergie qui les anime sont à la base du monde. « Les hommes sont la famille, et la famille est l'épouse, et l'épouse et les enfants sont la richesse, et la richesse est la Nation, et la Nation est la sagesse, et la sagesse est les professeurs, et les professeurs sont la connaissance, et la connaissance est la respectabilité ».

Nous constatons que lorsqu'une famille est créée, les femmes en sont la base et que l'apprentissage et les valeurs qui en constituent les fondements finissent par en faire la respectabilité : « Les valeurs suivant lesquelles les enfants sont éduqués sont antérieures même à leur naissance ». Autant dire qu'avant de devenir des adultes, nous fréquentons une école fondamentale et que cette école est la mère.

Les femmes symboles de paix

Lorsque deux clans s'opposent et que cette lutte se solde par une mort, des mesures sont prises pour organiser la collecte et le paiement de l'argent du sang. Il s'ensuit aussitôt un mariage ou des mariages impliquant les deux parties. Cette sorte de mariage a lieu entre un homme qui a perdu un frère ou un proche et une fille issue d'une femme du clan opposé. Le principal objectif est de panser les blessures et de cimenter l'accord ou le règlement dont les deux parties ont convenu : « Lorsque le sang est versé il doit être imprégné des fluides de la naissance ». La femme mariée donnera ainsi le jour à des fils qui rempliront le vide laissé par les hommes qui ont péri au combat. De plus, le mariage lie les deux groupes, réduisant ainsi les risques de nouveaux conflits.

En période de conflit, un groupe de jeunes femmes célibataires de l'un des clans belligérants pouvait rendre visite à l'autre clan à l'insu de leur famille ou sans son consentement. Localement, on les appelait les *beerin*. Elles disaient à la ronde qu'elles n'étaient pas mariées et qu'elles voulaient l'être. Comme il s'agissait d'une tradition bien ancrée, ces jeunes femmes étaient bien accueillies et des préparatifs étaient faits pour s'assurer qu'elles soient mariées. Cela stabilisait aussitôt la situation et déclenchait un processus de paix qui finissait par mettre un terme au conflit.

Dans certaines régions du pays, les femmes recouraient parfois à des mesures désespérées pour mettre fin aux guerres intra-claniques et inter-

claniques. Elles formaient une chaîne humaine entre les parties belligérantes et refusaient de partir tant que les deux groupes n'avaient pas reculé. Leur objectif immédiat était de s'assurer que les deux armées ne se tirent pas dessus et d'utiliser ensuite des méthodes alternatives de résolution des conflits fondées sur le dialogue et la paix.

Si, au plus fort d'une bataille, une femme se plaçait devant un homme sur le point d'être tué, la vie de celui-ci était épargnée. Les femmes jouaient un rôle essentiel, dans la mesure où elles sauvaient la vie de ceux qu'elles considéraient comme jouissant d'une grande autorité dans la communauté. Une telle attitude favorisait souvent un climat qui permettait aux parties belligérantes de régler pacifiquement leurs différends et de nouer de bonnes relations.

La culture somalienne abonde en récits folkloriques. La culture de la paix, la tradition pacifiste et la tolérance en sont parties intégrantes. C'est à la mère ou à la grand-mère d'enseigner aux jeunes les valeurs transmises par ces récits.

Dans certaines régions, les femmes qui n'étaient plus en âge d'être enceintes étaient utilisées comme ambassadrices de la paix. Comme elles appartenaient à la fois au groupe des personnes inviolables et à celui des « trois têtes couronnées » protégées, elles échappaient aux risques d'agressions liés à la guerre.

En temps de guerre, seules les femmes pouvaient traverser librement et sans grand danger les zones de conflit. Elles examinaient la situation, appréciaient les perspectives de paix et facilitaient les contacts et la communication entre les deux parties belligérantes.

Les femmes passerelles entre les communautés

Tant au niveau familial que clanique les femmes étaient des passerelles entre les communautés et en leur sein.

a. Au niveau familial

Les femmes occupaient une position de premier ordre dans la communauté. Au niveau familial, le mari privé du soutien de son épouse ne pouvait à lui seul accomplir grand-chose :

« *Ta femme est avec toi ou contre toi.* »,

« *Seule une femme peut rendre inégaux deux frères de même talent.* »

« *Tous les hommes sont égaux dans l'humanité, ce sont leurs femmes qui les séparent.* »

« *Un chameau mené par un chameau et un homme mené par une femme ne vous feront pas la part trop belle.* »

Ces dictons soulignent le fait que les femmes constituaient la clef de voûte de la famille.

Même s'il existe dans la culture somalienne des proverbes condescendants et humiliants à l'égard des femmes, il est incontestable que la société somalienne reconnaît et respecte leur rôle. Les dictons qui suivent en témoignent :

« *Une armée où les femmes prennent leur part ne peut pas être vaincue.* »

« *Un monde sans femmes est un monde sans vie.* »

« *Un homme est ce que sa femme veut qu'il soit.* »

b. Au niveau clanique

Comme nous l'avons observé, la société somalienne traditionnelle n'encourageait pas le mariage au sein d'un même clan. On entendait fréquemment : « Nous ne pouvons pas nous marier » ou « Nous sommes frère et sœur ». Les mariages se célébraient donc entre personnes éloignées l'une de l'autre, tant sur le plan de la généalogie que du territoire, ils unissaient et liaient deux clans qui ne l'étaient pas préalablement. Si un clan habitait un territoire frappé par la sécheresse, le mariage l'autorisait à pénétrer sur le territoire du clan allié pour se chercher de l'eau et des pâturages. À propos de la valeur et du rôle des femmes, Osman Yusuf Keenadiid a remarqué : « Si une fille est prudente et prend ses responsabilités au sérieux, un garçon ne pourra en aucune façon rivaliser avec elle, voilà qui est un fait ».

Ainsi, les femmes unissaient les clans et favorisaient entre eux la paix, la compréhension et la coopération.

Les femmes force de cohésion sociale et gardiennes des liens communautaires

Comme nous l'avons déjà mentionné, la parenté est l'un des piliers de la société. Elle englobe et unifie les deux parties constitutives de la société, les relations de sang et les relations de mariage : « Le peuple est le produit des relations de sang et du mariage. » Ainsi, le mariage est un facteur fondamental et prend en compte de nombreux éléments comme par exemple l'intégrité et la respectabilité des deux familles et clans concernés et la qualité du fiancé et de la fiancée. Il est important de réfléchir à ces différents aspects avant le mariage. Les deux familles et les deux clans concernés seront liés par un pacte fondé sur le respect et la coopération créant ainsi une communauté forte, homogène et sûre d'elle-même.

Les femmes et la résolution des conflits

Lorsqu'on parle de relations de mariage, il est clair que le symbole du lien conjugal est l'épouse. Elle est à la fois « celle qui panse les blessures », une *godob-reeb*,

une ambassadrice de la paix, une *heerin*, et une passerelle issue d'un mariage ordinaire. Par ces trois rôles, les femmes constituent un symbole de paix et de coopération. Premièrement, la femme favorise la compréhension entre elle-même et son mari. Deuxièmement, elle est un lien entre sa famille et celle de son mari. Et troisièmement, elle établit une passerelle entre sa communauté et son clan et ceux de son mari. Lorsqu'il s'agit de bâtir une société saine, c'est la famille qui en constitue le premier échelon et la première pièce maîtresse et représente ainsi l'ossature de la Nation. Les femmes assument également d'autres rôles, notamment en matière de médiation et de résolution des conflits dans les communautés en proie aux dissensions et à la guerre.

Les femmes et le rétablissement de la paix dans le conflit actuel

Depuis le déclenchement de la guerre actuelle en 1991, les femmes ont pris part à la recherche de la paix de multiples façons.

Elles ont rejoint des organisations travaillant en faveur de la paix, se sont associées aux efforts de réconciliation, aux campagnes de sensibilisation destinées à montrer aux femmes comment participer à la recherche de la paix : « L'identité d'une femme repose sur le mariage et non sur l'appartenance clanique. » Cela signifie qu'elle n'appartient pas à son clan et cela lui donne la possibilité d'adopter une position de neutralité lui permettant de bénéficier de la confiance à la fois de sa famille et de celle de son mari. Dans certaines régions du pays, les femmes candidates à des élections régionales n'étaient pas autorisées à exercer ce droit sous le prétexte qu'elles avaient peu d'influence sur leur clan et qu'aucun clan doué de raison ne soutiendrait une femme. Il arrivait qu'on leur conseille de solliciter l'approbation des anciens du clan qui malheureusement refusaient leur candidature car selon eux, les femmes étaient par définition incapables de représenter les clans.

Lorsque la guerre éclatait entre deux clans, les femmes envoyaient des émissaires aux deux parties afin d'identifier les promoteurs et les défenseurs de paix et d'établir des contacts avec eux. Dans certaines régions les femmes organisèrent et financèrent l'essentiel des conférences de paix. Elles prirent en charge tous les préparatifs et, notamment, certaines tâches délicates comme l'établissement de contacts entre les deux parties ainsi que la planification et la mise en place des mesures visant à créer un climat de confiance. De plus, elles eurent à faire face aux hommes qui rechignaient à rejoindre le processus de paix, il leur arriva même de les traîner de force dans les grandes salles de conférence.

Certaines Somaliennes vivant à l'étranger collectèrent des fonds destinés aux organisations de femmes travaillant activement pour la paix en Somalie et qui furent utilisées pour organiser des séminaires et des ateliers de formation sur la prévention et la résolution des conflits. Une partie de cet argent fut également employée pour construire des écoles offrant aux femmes formation et savoir-faire dans le domaine de l'artisanat.

En tant que mères, les femmes élevaient leurs enfants, leur inculquaient les notions fondamentales de respectabilité et de tolérance et leur expliquaient l'inanité de la guerre. Elles s'efforçaient de protéger leurs fils contre le piège de la violence.

En tant qu'épouses, certaines femmes essaient d'éloigner leurs maris de la zone des hostilités. Elles menacent même de les quitter s'ils ne coupent pas les liens avec les conflits et la guerre. Même celles qui ne sont que fiancées adoptent avec conviction cette tactique, enjoignant leurs futurs maris de se dissocier du conflit au risque de les perdre.

En tant que sœurs, de nombreuses femmes, à en juger par certains signes, sont en désaccord avec leurs frères et finissent par les convaincre que les guerres ne sont qu'une source de mort et de destruction.

En tant qu'artistes, les femmes contribuent activement à la recherche de la paix en composant des poèmes et des chansons qui désapprouvent la violence et favorisent la paix. Elles organisent parfois des joutes poétiques axées sur des thèmes faisant une large place à la paix et à la réconciliation.

Efficacité de la méthode traditionnelle de rétablissement de la paix et son application à la situation actuelle en Somalie

Comme nous l'avons déjà noté, le droit coutumier somalien a permis à la population de comprendre que la paix est indissociable de la tolérance, de la non-violence, du consensus et des droits de l'homme. Les guerres qui ont ravagé la Somalie ont enfreint les principes traditionnels inhérents aux modes de vie de la population somalienne pendant des siècles. Ces principes traditionnels ont été largement remis en cause sous le colonialisme, puis sous les gouvernements somaliens qui se sont succédés après l'indépendance. Afin de faire face aux problèmes auxquels le pays est aujourd'hui confronté, il importe de redonner vie et vigueur aux traditions somaliennes qui étaient fondées sur la tolérance et la non-violence.

Elles sont les voies menant à une culture de la paix qui servirait de base à un développement durable. Les traditions de tolérance et de non-violence doi-

vent être réactivées et redéployées en s'appuyant sur certains groupes de la société somalienne, dont :

Les chefs de clan. Pour s'acquitter de leurs obligations, les anciens devraient s'appuyer sur le droit coutumier somalien, particulièrement en ce qui concerne la tolérance et la non-violence, engager des débats autour des points d'eau et en des lieux de rencontre, organiser des réunions et des conférences, convoquer la population sous l'arbre de justice et favoriser la réconciliation entre les clans belligérants. Dans les clans les anciens ont un rôle essentiel à jouer pour la réinsertion des jeunes garçons qui ont pris les armes et pour les libérer de la tyrannie des seigneurs de la guerre.

Les chefs religieux. En s'appuyant sur la religion islamique, plus précisément la tolérance et la non-violence, les chefs religieux pourraient avoir un rôle de conseillers et user de leur influence en prêchant dans les mosquées le vendredi ou dans certains endroits comme les centres islamiques, les lieux de pèlerinage ou les communes religieuses. Leur place est importante dans les efforts de reconstruction de la paix et de réconciliation car la religion islamique désapprouve les conflits et encourage la tolérance et la non-violence.

Les chefs religieux pourraient également intervenir dans les écoles coraniques, pour inculquer aux enfants les principes de non-violence et leur enseigner que l'islam oblige à choisir la paix et éviter la guerre.

Les femmes. Il est important d'accorder leur autonomie aux femmes et aux victimes des discriminations liées à la race, la croyance, la religion, le métier et l'appartenance clanique. Cela leur permettra de participer activement à la recherche de la paix et à la vie politique du pays. Les femmes ont un rôle décisif dans la promotion de la tolérance et de la non-violence, car elles sont la première école de vie. Elles peuvent manifester leur influence d'épouses, en faisant régner l'intégrité et la respectabilité dans leur foyer. Les femmes peuvent également associer leurs frères et sœurs au mouvement de la paix en organisant des cours de formation, des séminaires et des campagnes de sensibilisation.

Les intellectuels. Les intellectuels contribuent à la recherche de la paix en informant la population sur les actions menées par d'autres pour la promotion de la tolérance et de la non-violence. Ils fourniraient ainsi à la population les outils nécessaires à la construction d'une société saine, fondée sur les traditions progressistes inhérentes à la culture somalienne, sur la religion islamique et sur les expériences de la communauté internationale pour l'élaboration d'une culture de la paix. Les intellectuels pourraient recourir à différentes méthodes pour atteindre ces objectifs : conférences, débats, ateliers, etc.

L'éducation. On distingue l'éducation formelle et l'éducation non-formelle. En ce qui concerne la première, les écoles apprendraient aux enfants

les valeurs de la paix et de la bienséance si la culture de la paix était incluse dans les programmes. Grâce à cette nouvelle matière, les enfants se familiariseraient avec les principes de la tolérance, de la non-violence, des droits de l'homme et de la bienséance et participeraient ainsi à la construction d'une communauté saine.

En ce qui concerne l'éducation non-formelle, capacité des artistes à mobiliser la population par leurs chants, leurs poèmes, le théâtre leur donne un rôle crucial à jouer en faveur de la culture de la paix. Il existe un lien essentiel entre les poètes et l'éducation non formelle ; par leur art ils ont le pouvoir de guider sur une bonne voie. À ce propos, Hassan Sheikh Mumin a dit :

*Nuit et jour, nous jonglons avec les mots.
Notre détermination est de développer notre langue maternelle.
Nous divertissons le peuple, nous l'informons et le guidons,
Nous ne le laissons pas tomber, nous sommes à son service.*

Les artistes. Tous les efforts devraient être entrepris pour trouver des artistes de talent et les exhorter à utiliser leur énergie et leur don pour participer au développement d'une culture de la paix. De simples dessins ou bandes dessinées racontant la paix et la tolérance seraient un bon début.

Les cadres. Il importe de créer des associations professionnelles de médecins, d'agriculteurs, d'ingénieurs, d'enseignants, de spécialistes de l'environnement, etc. qui défendraient avec conviction les intérêts publics et les problèmes de société. Elles pourraient jouer un rôle de premier plan dans des projets ou des actions en faveur de la population.

Conclusion

Les principaux points de cette étude peuvent être résumés comme suit.

La société somalienne est une société fondée sur la discrimination et la ségrégation. Sa structure est composée d'éléments hiérarchisés, du moins important au bas de l'échelle au plus important au niveau le plus élevé, la Nation. La société somalienne est liée par la parenté, le droit coutumier, la religion, la langue, le territoire et le Gouvernement. Autrefois, elle relevait d'un système rigide. La population somalienne n'avait pas de tradition de gouvernement central avant la période coloniale, elle était dirigée par les anciens des clans traditionnels. À partir de la présente étude, nous constatons que le système clanique se fonde sur les intérêts communs et la coopération, la valeur de l'individu y est déterminée par son appartenance à un groupe particulier. Même si des injustices sont com-

mises contre les femmes et les minorités, la coutume somalienne n'en repose pas moins sur la tolérance et la paix. Elle encourage la tolérance, met en garde contre les conflits, favorise la coopération et le consensus dans les prises de décisions liées à des questions d'intérêt public. La coutume somalienne a défendu les droits des minorités et cette tradition a été renforcée par la foi islamique.

Toutefois, la culture somalienne est parfois confrontée à de nombreuses contradictions. À certains égards, elle encourage la guerre et véhicule un message selon lequel les combattants sont des héros. Par ailleurs, il n'en reste pas moins qu'elle invite la population à défendre pacifiquement ses droits et à n'avoir recours à la guerre qu'en cas d'absolue nécessité. Mais, d'un autre côté, la coutume somalienne interdit strictement à la population de recourir à la violence, même s'il lui est fait injure.

La présente étude révèle également que les événements qui ont secoué la Somalie sont complexes et trouvent leur origine à l'époque coloniale. Il conviendrait néanmoins de rappeler que les Somaliens sont en grande partie responsables de la destruction de leur pays car cette tragédie a en effet couvé durant des décennies avant d'atteindre le comble de l'horreur en 1991.

La division du territoire traditionnel somalien a déclenché un processus de désintégration qui a plongé la région dans l'instabilité et l'insécurité. Le fait que le territoire somalien soit situé dans une zone stratégique a aggravé encore plus le problème et envenimé les relations entre la Somalie et ses voisins. L'affrontement entre les Somaliens et le régime colonial, l'assujettissement du droit coutumier, les erreurs et les excès des gouvernements somaliens après l'indépendance et les injustices dont la population a été victime, ont mené à l'explosion actuelle.

La guerre civile a connu plusieurs phases et les Somaliens sont las d'un conflit qui semble sans fin. Dans de nombreuses régions, des mesures ont été prises pour mettre en place des administrations locales basées sur l'identité clanique mais des études récentes ont montré que les régions et les villes habitées par un seul clan avaient peu progressé. Il est donc important, avant qu'il ne soit trop tard, d'envisager une solution alternative et de diversifier à la fois la population et l'activité économique.

Il est évident que la population subit aujourd'hui l'autorité de trois types de pouvoir antagoniques. Le premier est l'autorité traditionnelle. Le grand problème de ce système est que les hommes détiennent totalement le pouvoir et que les femmes, qui représentent plus de 50 % de la population, ne sont pas affranchies. Ce système exerce également une discrimination contre les minorités et d'autres communautés marginales.

Le deuxième est la religion islamique qui a renforcé sa position et son influence après l'écroulement du Gouvernement et l'éclatement de la guerre

civile. Elle a mis en place des autorités locales et des tribunaux islamiques dans certaines régions mais là encore les femmes ne peuvent accéder à des fonctions de responsabilité. Toutefois il est important de noter que l'islam ne tolère pas une telle discrimination.

Le troisième type de pouvoir est l'État. Même si ses structures ne sont pas tout à fait opérationnelles aujourd'hui, on ne saurait pour autant tout à fait parler de dysfonctionnement. Certains aspects du système étatique subsistent et des tentatives ont été faites pour les réactiver et les exploiter. Mais un véritable État dont tous les rouages fonctionnent et où les droits des citoyens sont reconnus et défendus n'existe pas encore.

Même s'il existe des tensions entre ces trois autorités, les conditions actuelles semblent favoriser l'État. Mais il doit être reconstruit et avoir les moyens d'intégrer et de concilier les aspects progressistes de la culture traditionnelle somalienne avec la modernité, en tenant compte du fait que la population somalienne est à 100 % musulmane.

Cette étude décrit également la place qu'occupent les femmes dans la société somalienne. Outre leur contribution à la lutte incessante pour la survie des leurs, les femmes somaliennes ont également participé activement à la lutte pour la paix. Nous avons décrit leur rôle essentiel dans la vie des communautés traditionnelles à savoir les nomades, les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs. Elles ont fait preuve de courage dans la lutte pour l'indépendance et se trouvent aujourd'hui à l'avant-garde de la construction de la paix et de la réconciliation nationale. Elles ont affirmé leur influence en tant que mères, épouses et sœurs. Elles ont mis en place et utilisé des associations travaillant pour la paix et ont organisé des conférences et des ateliers sur la paix et la tolérance. Elles ont formé d'autres femmes pour les rendre autonomes et leur fournir des compétences monnayables.

Les femmes somaliennes sont des ambassadrices de la paix et s'interposent entre les groupes belligérants. Elles organisent des joutes poétiques et des séances de théâtre pour promouvoir la culture de la paix dans le pays, s'investissent dans des journaux où il est fait largement état de questions concernant les femmes et les enfants, participent activement aux efforts d'éducation à la paix de la population.

De plus, les femmes sont responsables de la majeure partie des tâches à accomplir pour nourrir leur famille et leurs proches, en Somalie et à l'étranger. La plupart des familles en Somalie dépendent surtout de leurs femmes et de proches ou d'amis vivant à l'étranger. Il est évident qu'aujourd'hui les femmes sont l'ossature de la société. Nous souhaitons que la population somalienne fasse le même constat que nous et qu'il soit donné aux femmes un rôle de premier plan dans la construction d'une société somalienne meilleure, plus saine et plus cohérente.

Les capacités des femmes à résoudre les conflits et à construire la paix dans la région de Morogoro, Tanzanie

A. Lihamba

Il n'a guère été tenu compte de la contribution des femmes à la promotion d'une culture de la paix. Le bon sens commun pense que, puisque ce sont les hommes qui déclarent la guerre, c'est eux qui s'assoient (ou devraient s'asseoir) autour d'une table pour faire la paix. Cette approche ne reflète pas exactement les réalités de la guerre, de la paix, des conflits et de leur résolution. En fait, si la majorité des combattants sont des hommes, leurs compagnes leur ont apporté un appui indispensable. De surcroît, de nombreuses femmes ont pris une part active dans les guerres en Afrique et ailleurs dans le monde.

Dans les luttes de libération africaines, les femmes se sont très souvent trouvées engagées aux premières lignes des combats ou dans d'autres efforts de guerre et, en Tanzanie, elles ont participé à la guerre de libération qui a conduit à l'indépendance.

Ainsi, si les femmes ont toujours été impliquées dans les questions de guerre et de paix, cet engagement n'a pas reçu la même reconnaissance que celui des hommes. Plus particulièrement, leur contribution à la construction d'un monde pacifique a été en général négligée et l'on en a attribué tout le mérite aux hommes qui, dit-on, contribuent à la paix lorsqu'ils cessent de combattre.

Cependant le seul fait que les hommes aient cessé de se battre ne suffit pas au maintien de la paix qui repose sur un système d'équilibre social où, bien au contraire, les hommes comme les femmes sont convaincus que vivre dans la paix est ce qu'ils souhaitent avant tout. La paix suppose donc inévitablement une confrontation entre les attitudes belliqueuses et celles qui tendent à atténuer le conflit. Ce dernier ne se limite pas uniquement à un affrontement armé : chaque individu, la famille, le clan, le village sont des sources de tension possibles et

dangereuses pour la paix. À ce stade, les femmes ont incontestablement un rôle décisif. Elles sont responsables de l'éducation des enfants et influencent considérablement leur développement. D'après le rapport du FNUAP de 1992 : « Les femmes jouent un rôle tout à fait déterminant quant à la qualité des enfants, des garçons comme des filles... L'éducation et la sensibilisation des femmes ainsi que leur gestion des ressources familiales déterminent le développement des enfants sur le plan nutritionnel, intellectuel et physique. C'est par elles qu'il pèse sur leur réussite... et leur future productivité ». Il pèse également sur leur vie morale et leurs principes éthiques d'êtres humains et de citoyens.

Dans les zones paisibles, les responsabilités des femmes sont normales. En cas de violence elles continuent à travailler, à s'occuper de leur famille et à assumer leurs tâches pendant que les hommes vont combattre. La présente étude décrit la manière dont les femmes de la région de Morogoro, en Tanzanie centrale, ont fait face à des conflits violents, et plus précisément la manière dont elles ont contribué à consolider la paix. Ces femmes appartiennent à l'ethnie Kaguru en lutte contre les Massaï, leurs voisins, et leurs efforts pour tenter d'établir une culture de la paix sont décrits dans ces pages.

Les principes fondamentaux de l'étude

L'histoire et la situation actuelle montrent que les femmes, bien que totalement éclipsées par l'importance des hommes, n'ont pratiquement jamais cessé de contribuer à la construction de la paix mais cette participation a malheureusement été mal reconnue. On peut citer particulièrement les initiatives prises par les femmes au niveau communautaire pour créer un environnement favorable à la paix et à la vie en société. Cette étude s'efforce de mettre en lumière ces initiatives en étudiant les efforts communautaires des femmes pour rétablir la paix dans la région de Morogoro, en Tanzanie.

Il s'agit d'analyser les capacités des femmes à résoudre les conflits et à consolider la paix en utilisant une étude de cas spécifique sur les rôles traditionnels et actuels des femmes pour le maintien de la paix dans la région de Morogoro. Les enseignements qu'on en tire permettent de formuler des propositions sur la manière dont les obstacles à la sécurité pourraient être levés et la paix mieux préservée. Cette étude pourrait aussi contribuer à une compréhension plus approfondie de la question des femmes et de la culture de la paix.

Les sociétés pré-coloniales tanzaniennes étaient organisées suivant deux grands principes. La majorité de la population vivait suivant un type d'organisation sociale communautaire ou non centralisée, et les autres avaient des systèmes de royaumes et de communes (*chiefdoms*) relativement centralisés. Le pouvoir

social et politique était hiérarchisé en fonction du clan, du sexe, de l'âge et de l'activité professionnelle. Dans les systèmes politiques centralisés, par exemple, l'exercice du pouvoir par une personne dépendait non seulement du système politique, mais aussi du clan, de la tranche d'âge, du sexe et du type d'activité professionnelle.

Cependant, quel qu'ait été le type de gouvernement en place, il s'inspirait de croyances qui déterminaient la place des groupes et des individus dans la société en fonction de facteurs physiques et spirituels. Les tensions et les conflits pouvaient résulter non seulement du fonctionnement politique mais aussi des relations d'une part entre les vivants et, de l'autre, avec les dieux, les esprits, les morts et les enfants à naître. Les sociétés pré-coloniales assimilaient la paix à l'équilibre social, elle était la manifestation de la qualité du tissu social. Les conflits et les tensions étaient les symptômes d'une crise sociale et d'un déséquilibre entre les royaumes physiques et/ou spirituels. Les rituels et les autres manifestations sociales intervenaient pour préserver la paix et chasser ce qui la menaçait. Dans certaines sociétés, plusieurs de ces systèmes sont encore en vigueur aujourd'hui et inspirent en partie le rôle des femmes dans les processus de paix.

Le colonialisme a amené de nouvelles sources de conflits et des menaces supplémentaires contre la paix. Les modes de production nouvellement introduits, les relations sociales qui en résultèrent et le système politique du gouvernement ont inévitablement provoqué des tensions et des troubles.

Les révoltes des Maji Maji de l'Est et du Sud de la Tanzanie (1905-1907) et celles des Wahehe sous la conduite du chef Nkwawa contre les Allemands ont été symptomatiques des conflits suscités par le colonialisme. Si l'on a continué de recourir aux formes traditionnelles de résolution des conflits, le colonialisme a également mis en place des lois qui ont encouragé négociations et procédures juridiques tout en décourageant la contestation ethnique risquant de compromettre l'activité économique. Mais, comme gouvernants et gouvernés ne partageaient pas la même conception de la notion de paix, les différentes méthodes de résolution des conflits se sont violemment opposées.

En 1961, l'accession à l'indépendance n'a pas non plus apporté la paix. Outre l'héritage des conflits suscités par le colonialisme, la Tanzanie indépendante s'est trouvée entourée par des pays en proie aux guerres et aux luttes continues : le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, la République Démocratique du Congo, etc.

Malgré ce climat d'instabilité, la Tanzanie est l'un des pays les mieux lotis du continent africain car elle a bénéficié de la paix et d'une relative stabilité depuis l'indépendance. À l'exception d'une mutinerie de son armée et de tentatives avortées de renversement du gouvernement en 1964, la Tanzanie a échappé aux luttes intestines qui ont caractérisé beaucoup d'autres pays africains. Cela peut être porté au crédit du premier Président de la Tanzanie, Julius Kambarage Nyerere,

qui sut reconnaître très tôt qu'il ne pouvait y avoir de développement sans paix (Mwapachu, 1997).

La promulgation du kiswahili comme langue nationale et son utilisation dans l'enseignement comme dans les tribunes officielles ont été importants dans la création et le maintien d'une culture de la paix en Tanzanie. Les Tanzaniens pouvaient plus ou moins se déplacer librement dans le pays et s'installer là où ils souhaitaient sans craindre de ne plus pouvoir communiquer. Un Tanzanien qui décidait de quitter sa propre communauté pouvait se rendre dans une nouvelle région et y vivre en paix. Il pouvait s'y marier, y fonder une famille et s'intégrer facilement. La population jouissait donc d'une paix qui n'était pas seulement absence de guerre, mais qui résultait également d'un effort pour créer une nation dont les membres se considéraient comme formant un tout et partageaient les mêmes aspirations (Mwapachu, 1997 ; Mbilinyi, 1977).

L'intégration de plus de 120 groupes ethniques en un seul peuple a joué un rôle décisif en Tanzanie. En n'affirmant pas leurs différences ethniques, les Tanzaniens ont su éviter une des causes essentielles de conflit en Afrique. La Déclaration d'Arusha, destinée à intégrer la vie économique à la société du pays, représentait en elle-même un effort pour réduire d'autres différences parmi la population. Malgré ses résultats économiques relatifs, elle suggéra des notions d'égalité et incita les riches à éviter de faire étalage de leurs biens. C'est ainsi que les Tanzaniens commencèrent à se considérer plus ou moins comme les membres d'une seule nation partageant les mêmes aspirations.

Concevoir une nation à partir de plus de 120 ethnies n'a pas été facile. Le développement des activités culturelles a été l'une des méthodes employées pour galvaniser la population. Le Président Nyerere y eut recours durant la lutte pour l'indépendance et les chansons, les danses, les contes et d'autres modes d'expression populaires furent utilisés pour fédérer le peuple dans une cause commune (Nchimbi, 1995). Les stratégies consistant à mobiliser le soutien de la population en utilisant la culture ont permis de favoriser la lutte contre le colonialisme. Après l'indépendance, le Président Nyerere a usé de la même méthode pour, cette fois, construire la Nation. La mise en place d'un Ministère de la culture nationale en 1962, un an après l'indépendance, a participé de cet effort pour mettre les activités culturelles au service de l'unité nationale.

Les femmes ont joué un rôle particulièrement décisif dans cette mobilisation par leurs chants, leurs danses et leur participation active à la lutte comme la transmission de messages, l'espionnage, la protection rapprochée, etc. Aujourd'hui, elles assument des rôles plus importants encore, en s'organisant sous la forme de groupes activistes et mobilisateurs puissants qui ont contribué pour beaucoup à l'abolition de certaines formes et systèmes d'oppression. L'adoption d'une loi au Parlement réprimant le harcèlement sexuel en est un exemple récent,

énergiquement soutenu par l'Association tanzanienne des femmes spécialistes des médias (TANWA). D'autres organisations comme le Programme tanzanien de réseau de femmes (TGNP) ont également entrepris des campagnes contre de multiples conditions préjudiciables aux efforts de paix, comme la pauvreté, l'inégalité dans l'éducation et ainsi de suite. Ces campagnes ont été menées au moyen de forums, d'ateliers, de séminaires et d'activités théâtrales.

Les femmes bâtisseuses de paix dans la société tanzanienne

Le rôle des femmes dans la consolidation d'une société décidée à limiter les conflits existait déjà à une période bien antérieure à la lutte pour l'indépendance, et il fut déterminant pour le maintien de l'équilibre social, car les femmes élevaient leurs enfants pour en faire des membres responsables de la communauté. Elles ont appris à leurs filles et à leurs fils comment se comporter et comment bien agir en société, et elles leur ont transmis des valeurs comme l'honnêteté, la droiture et la nécessité de trouver un compromis. Les femmes ont donc toujours été des promotrices actives de l'harmonie dans la communauté que l'on peut définir comme une culture de la paix (Katunzi, 1997). Ce rôle naturel n'est pas le fait d'une seule ethnie mais caractérise toutes les femmes du pays dans son ensemble.

Le travail des femmes Morogoro pour une culture de la paix

1. La région de Morogoro

La région de Morogoro s'étend sur 73 039 kilomètres carrés, soit 8,2 % du territoire tanzanien. Le recensement de 1988 a dénombré 1 222 737 habitants dans la région, dont 616 965 femmes. L'agriculture et l'exploitation des bois et forêts représentent les principales activités économiques. Le Morogoro comprend cinq districts et recense un total de 457 villages. L'étude a porté sur un district en particulier, celui de Kilosa.

Ce district s'étend sur un territoire de 14 918 kilomètres carrés pour une population de 400 000 habitants, dont la moitié est constituée de femmes (347 233 selon le recensement de 1988). La population du Kilosa est composée de trois principales ethnies : les Kaguru (qui représentent plus de la moitié de la population des districts de Sagara et de Vidunda), les Massaï et les Beni. Il existe

également d'autres petites ethnies qui ont migré dans cette région pour de multiples raisons.

L'agriculture, soit 75 % du revenu des ménages, est la principale activité économique du district. L'élevage y est également pratiqué, en particulier par les Massai. On note l'industrie sucrière et la fabrication de tapis à Kilombero et le parc national de Mikumi.

2. Les femmes Kaguru de la région de Morogoro

Même si l'étude porte essentiellement sur les Kaguru de la région septentrionale du district de Kilosa, un grand nombre d'entre eux vivent également dans le district de Mpwapwa de la région de Dodoma. La zone qu'ils occupent dans ce district est un plateau central caractérisé par des collines boisées, des montagnes, la savane et des vallées de cours d'eau. Cependant, comme beaucoup d'autres groupes, de nombreux Kaguru sont également disséminés dans tout le pays.

Comme de nombreuses ethnies tanzaniennes, les Kaguru étaient autrefois organisés en clans matrilineaires. Ils avaient un grand chef, le *mndewa*, mais le pouvoir politique et son exercice étaient entre les mains des clans. La terre appartenait à la communauté et était distribuée en fonction de son utilisation.

Comme il s'agissait d'une société matrilineaire, les femmes Kaguru exerçaient un pouvoir considérable sur les activités sociales liées à l'héritage, aux enfants, à la propriété, aux rituels, etc. Même si elles n'étaient pas nécessairement en dernier ressort les détentrices du pouvoir politique, elles ne pouvaient être négligées et, dans bien des cas, servaient d'intermédiaires du pouvoir.

Les femmes Kaguru du district de Kilosa sont un modèle caractéristique des femmes dans les 120 ethnies tanzaniennes. Le pays compte quelques ethnies importantes mais aucune n'a prédominé sur les autres. La plupart des ethnies tanzaniennes sont donc de taille moyenne et disposent d'une structure politique semblable à celle des Kaguru, même quand elles sont patrilinéaires.

Malgré l'évolution politique et sociale qui a marqué le pays en général et les Kaguru en particulier (par exemple la disparition actuelle du rôle du *mndewa*), ces derniers ont réussi à préserver leurs pratiques sociales et culturelles, au prix parfois de certains arrangements. Certaines de ces pratiques concernent la paix et les femmes y jouent un rôle déterminant.

Méthodologie de l'étude

Cette étude s'est attachée à établir,

- ◆ les points de vue des femmes dans le district de Kilosa ;

- ◆ les stratégies auxquelles elles ont eu recours afin de maintenir la paix dans leurs communautés ; et
- ◆ la manière dont elles envisagent leur participation actuelle au maintien de cette paix, en particulier dans un monde en évolution.

En matière de résolution des conflits et de construction de la paix, le district de Kilosa est une région intéressante à étudier en raison des différends qui ont récemment opposé les Kaguru et les Massaï pour des raisons liées à l'occupation de la terre. Dans toute l'Afrique, cette question de la terre a été une grande cause de conflits et de guerres.

Les problèmes de coexistence entre les Kaguru, vivant de l'agriculture, et les Massaï, traditionnellement nomades, ont abouti à des conflits et des tensions sporadiques à propos de l'utilisation de la terre. Les Kaguru de Gairo, dans le district de Kilosa, vivent dans une région frontalière à celle des Massaï. Ces derniers sont des bergers et se déplacent partout à la recherche de pâturages et il leur arrive de pénétrer sur les terres des Kaguru, provoquant des incidents. Les massacres du Dongo en juillet-août 1998 en sont un exemple.

Même si, d'ordinaire, ces incidents ne déclenchent pas toujours une guerre à proprement parler, ils n'en sont pas moins responsables de dégâts matériels et de séquelles sur le plan social. La paix est constamment menacée par ces conflits. Chaque ethnie tente de protéger ce qu'elle considère être ses droits et la solution pour préserver une coexistence pacifique devra proposer un terrain d'entente respectant les intérêts de chacun.

Historiquement, les Kaguru et les Massaï ont fait alterner de longues périodes de coexistence pacifique avec des périodes de tensions sporadiques. Les femmes ont subi cette situation et ont dû s'adapter à ses conséquences. Pour comprendre comment elles ont vécu ces périodes, nous les avons interrogées sur la manière dont elles ont géré les conflits.

Les entretiens

1. Choix de l'échantillon témoin

Les participantes à notre étude ont été choisies le plus souvent parmi des femmes âgées qui ont connu les périodes évoquées. Nous avons estimé que cette cible serait significative pour représenter la manière dont les femmes ont traversé ces situations de violence. Les femmes sélectionnées devaient avoir une expérience correspondant à l'objet de notre étude. En tant que mères ou grands-mères, elles devaient être également en mesure de témoigner des changements survenus dans le comportement de leurs enfants et petits-enfants.

Des femmes plus jeunes ont également été interrogées sur leur participation actuelle à la vie de la communauté.

Afin d'obtenir un point de vue différent de celui des femmes, nous avons également sollicité l'opinion de quelques hommes. Au total 35 personnes, dont 7 hommes, ont fait l'objet de ces entretiens. Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'échantillonnage par âge et par sexe.

Répartition par âge et par sexe des personnes interrogées

Âge	Femmes	Hommes	Total
Plus de 60	8	4	12
Plus de 50	3	1	4
Plus de 40	4	-	4
Plus de 30	10	2	12
Plus de 20	3	-	3
Total	28	7	35

2. La méthode

Les entretiens ont été réalisés de façon individuelle et en groupes. L'objectif des entretiens individuels était d'obtenir des informations détaillées sur les opinions des personnes interrogées sur les conflits, leur résolution et les pratiques de consolidation de la paix. Les discussions de groupe ont été organisées pour définir des courants d'opinions collectifs. Tous ces entretiens ont servi d'instruments de validation mutuelle et ont également permis de fournir un ensemble plus complet. Ils ont été entrepris de façon informelle, en prenant un minimum de notes afin de favoriser des échanges plus libres. À l'issue de chaque séance, un compte rendu de l'entretien était enregistré, tant que le souvenir en était encore frais.

Les questions allaient des rôles et des stratégies individuels aux pratiques de groupe et à l'éducation à la paix dans un contexte traditionnel et actuel.

Résultats et analyse de l'étude

1. Réponses générales aux questions

- ▷ Les personnes interrogées, hommes et femmes, se plaignent de la détérioration générale de l'équilibre dans leur communauté ;

- ▷ Les personnes les plus âgées sont très préoccupées par ce qu'elles considèrent comme un quasi effondrement des valeurs sociales et par l'impuissance apparente de la communauté pour réagir ;
- ▷ Les personnes interrogées estiment que l'administration centrale est distante, impersonnelle et qu'elle prend trop de temps pour agir face aux changements visibles affectant la société. Un vieil homme considère que le problème est peut-être dû au fait que les administrateurs locaux viennent d'autres régions et, pour cette raison, ne sont pas réceptifs à la culture et aux sensibilités de la population locale. Il cite le cas de leur responsable administratif local qu'il accuse de ne pas comprendre leurs coutumes ou même de ne pas s'en soucier ;
- ▷ Les personnes interrogées voient dans la scolarisation une des raisons de la dégradation des valeurs communautaires, parce que les enfants passent maintenant plus de temps à l'école qu'avec leurs parents. Les enfants scolarisés ne respectent plus les personnes âgées, n'écoutent plus rien et, dans l'ensemble, se moquent de tout. Les écoles ne sont pas assez sévères, tolèrent toutes sortes de mauvaises conduites et ne prennent pas le temps d'y remédier. Il en résulte naturellement que les enfants se comportent de façon irresponsable, manquent de retenue, sont querelleurs, grossiers et cherchent toujours à se battre. Les jeunes se détruisent avec les drogues et les filles se laissent facilement entraîner dans la prostitution ;
- ▷ À propos des changements apportés par la modernisation, les femmes pensent qu'on ne leur vient pas suffisamment en aide. Si on leur demande qui doit leur fournir cette aide, la réponse est « l'État ». Elles estiment leur condition désastreuse, beaucoup d'entre elles et leur mari ne parvenant pas à joindre les deux bouts. Les femmes les plus faibles succombent aux tentations et déstabilisent les familles. Il est très difficile tous de trouver des activités rémunératrices. Aussi, victimes d'une détresse économique généralisée, les femmes reconnaissent-elles que les tensions dans les relations sociales sont devenues plus fréquentes et qu'un sentiment d'impuissance et de découragement ne cesse de croître face à ces problèmes ;
- ▷ Les femmes ont en général la nostalgie de l'ancien temps où le rôle de chacun était clairement défini et compris par la société. On encourageait alors l'harmonie et l'on apaisait les conflits. En ce temps-là, peu importait qu'un homme eût cinq ou même dix femmes. Chacun savait quoi faire et à quoi s'attendre. Quand quelqu'un manquait à ses obligations, toute la communauté se réunissait pour « ramener la brebis égarée dans le troupeau » ;

- ▷ À propos de la crise avec les Massaï, les personnes interrogées estiment que l'état de suspicion mutuelle perdure parce que les Massaï considéraient encore les Kaguru comme inférieurs et incapables de posséder du bétail ;
- ▷ Les personnes interrogées déclarent cependant que la présence d'une administration centrale et notamment de la police a fait retomber les tensions entre les deux ethnies. De surcroît, la mise en valeur du respect mutuel a limité les conflits.

En général, les femmes les plus jeunes ne s'expriment pas avec la même ardeur que leurs aînées ou même que les hommes. Elles ont des positions beaucoup moins arrêtées et évoquent leur désir de quitter la région, même si elles sont incapables de préciser où elles veulent aller.

2. Réponses aux questions spécifiques

Question 1

Qu'ont fait les femmes pour réagir directement aux conflits ?

Cette question a reçu deux principaux types de réponses.

La première série de réponses a porté sur la réaction aux conflits armés avec les Massaï. Les femmes ne sont pas réellement allées faire la guerre mais sont restées chez elles et ont gardé les portes ouvertes en signe de bienvenue pour le retour de leurs maris. Il leur appartenait de ne pas adopter une attitude déshonorante. Les femmes considéraient que les guerres de leurs maris étaient justifiées et estimaient en général que les Massaï avaient été à l'origine du conflit. Après le combat, elles chantaient et dansaient pour célébrer le retour des hommes et une grande fête était organisée dans le village.

On consultait souvent les femmes les plus âgées de chaque clan avant le déclenchement des hostilités. Leur rôle était surtout consultatif, puisque les décisions étaient prises par les hommes. Cependant, elles ont joué un rôle occulte important et ont influencé la politique générale par l'intermédiaire de leurs maris. En général, elles n'étaient jamais opposées au déclenchement des hostilités qu'elles considéraient justifiées puisque les Massaï menaçaient leurs intérêts. Il reste que les femmes détestaient ces périodes d'affrontements et rapportaient des histoires pour décourager leurs maris.

La deuxième série de réponses à cette question concernait d'autres aspects des conflits, notamment les conflits familiaux. Si par exemple un homme maltraitait son épouse, les femmes les plus âgées allaient voir le couple pour provoquer une réconciliation. Comme la cause de ces conflits pouvait être aussi bien l'homme que la femme, les aînées ne prenaient pas parti mais

tentaient de rétablir l'équilibre familial pour préserver l'ensemble de la communauté.

Il arrivait aussi que les enfants se comportent mal, en insultent d'autres ou même volent ou endommagent le bien d'autres membres de la communauté. En pareils cas, l'accusé était présenté devant un conseil d'anciens, composé d'hommes et de femmes. S'il plaidait coupable, sa mère crachait dans sa propre main qu'il devait lécher, signe qu'il promettait de ne plus jamais commettre un tel acte. On lui imposait également une amende d'une chèvre ou de poulets à régler sur-le-champ et le problème était résolu.

Les causes de conflits étaient à la fois concrètes et abstraites. On considérait que le déséquilibre d'un individu ou de la communauté en était la raison principale. Cela pouvait se traduire par la maladie ou par un comportement intolérable. Pour y remédier, on procédait à des pratiques de guérison telles que la conjuration des mauvais esprits et des forces du mal, l'isolement des éléments responsables de la maladie et l'apaisement et la reconnaissance des éléments favorables à la bonne santé.

Question 2

Quelles stratégies spécifiques ont été utilisées pour limiter les conflits ?

Les personnes interrogées ont parlé de l'éducation et de la pression de la communauté pour prévenir et éviter les conflits communautaires.

L'éducation était organisée de manière formelle et non-formelle. La vie était conçue pour éduquer et apprendre. Dès l'enfance chacun suivait un processus continu de socialisation durant lequel les principes, les valeurs, l'esthétique, les codes de conduite de la communauté, ses systèmes de production et de consommation, étaient intégrés et pratiqués. À différentes étapes de la vie étaient dispensés une éducation formelle et un apprentissage. La communauté organisait des cérémonies d'initiation comme la *digubi* pour les filles et la *dikumbi* pour les garçons.

Les filles étaient spécifiquement préparées par leurs aînées à leurs futurs devoirs et responsabilités de femmes durant trois mois.

On emmenait les jeunes hommes dans la brousse où ils apprenaient à se comporter en hommes responsables.

On infligeait des peines sévères à ceux qui n'accomplissaient pas dans les règles ces séances de formation et, à l'opposé, c'était pour l'enfant et ses parents une grande source de fierté. L'éducation se poursuivait ensuite avec les tantes, les grands-mères, les oncles et toute la communauté qui veillaient à préserver le respect des principes communautaires. Tous les adultes avaient le droit, l'obligation et la responsabilité de participer à la formation des jeunes.

Un membre accompli de la communauté devait posséder toutes les qualités : honnêteté, patience, etc. si bien que, lorsque des disputes éclataient, les devoirs de chacun étaient clairs et le jugement de la communauté simple à rendre. Une fois la décision prise, on infligeait au coupable une amende consistant en une chèvre, des poulets ou même une vache selon la gravité du délit. Tout le monde partageait ensuite l'amende, buvait, dansait ensemble et oubliait le conflit.

Question 3

Quels rôles les femmes ont-elles joués pour mettre un frein aux conflits ?

Comme on l'a vu précédemment, le rôle des femmes consistait principalement à former les jeunes pour qu'ils deviennent des membres responsables de la communauté. Les femmes ont également fait état d'un autre rôle qui consistait à faire preuve de maturité, de patience et de responsabilité. « On pouvait avoir un mari rebelle et intraitable. Une femme qui cherchait à montrer qu'elle aussi était indomptable allait au-devant d'une catastrophe. Une femme avait beaucoup de responsabilités : nourrir ses enfants, s'occuper de son mari, travailler à la ferme, etc. ». Quand une femme assumait ses responsabilités il n'y avait pas de conflit. Si, en revanche, elle sortait pour s'enivrer et négligeait ses devoirs, alors les désordres s'installaient dans la famille et la communauté.

Une autre manière pour les femmes d'assumer un rôle important dans la gestion des disputes consistait à s'assurer que les pratiques de résolution des conflits fonctionnaient correctement et qu'elles-mêmes y participaient en tant que formatrices. L'une de ces pratiques est la *diwiku*, cérémonie organisée à l'issue d'une période de deuil.

La *diwiku* se déroule à un moment choisi par les proches parents du défunt, généralement la nuit. Les membres des familles et des clans concernés, ainsi que des amis et d'autres membres de la communauté, sont censés y participer. L'ancien qui préside cette cérémonie tient un bâton, et seuls ceux qui ont ce bâton en main sont alors autorisés à parler. Au cours de la *diwiku*, on aborde publiquement tous les griefs, désaccords ou problèmes restés en suspens au sujet du défunt, de sa famille et de son clan. Les conflits sont ainsi réglés et dissipés socialement aussi bien que psychologiquement.

Question 4

Que faites-vous pour éduquer vos enfants en matière de conflits et de leur résolution ?

Les femmes ont fait part ici d'une certaine impuissance, parce qu'elles sentaient qu'elles n'avaient plus la maîtrise de l'éducation de leurs enfants. Ils sont la plu-

part du temps loin de leurs mères et, lorsqu'on leur parle, semblent ne jamais écouter. La formation traditionnelle des garçons et des filles n'est plus aussi rigoureuse. Une vieille femme a avoué qu'elle baissait les bras face à ses enfants car chaque fois qu'elle tentait de leur parler, ils se contentent de lui rire au nez. Une autre qui essayait d'intervenir alors que son fils battait son épouse fut menacée par lui d'être battue à son tour.

Les hommes âgés partagent ce sentiment d'impuissance. Leurs fils sont désormais circoncis à l'hôpital et ils ne disposent plus du temps nécessaire pour leur « faire entrer le bon sens dans la tête ». L'école actuelle est considérée comme l'une des causes les plus importantes de l'effondrement du système éducatif traditionnel. Les enfants y passent la plupart de leur temps, mais « ils s'attachent à d'autres choses qu'à se conduire comme il faut et d'une manière responsable ».

Mais les hommes et les femmes ont déclaré qu'ils essaient malgré tout de veiller à ce que les jeunes et la communauté apprennent et appliquent les méthodes de résolution pacifique des conflits.

Outre la *diwiku*, d'autres systèmes d'éducation comme la *digub* et la *dikumbi* sont également pratiqués mais dans une moindre mesure.

Étant donné que l'éducation informelle est pour l'essentiel inculquée par des représentations théâtrales, les femmes jouent un grand rôle dans la préparation des enfants par la danse, la musique, l'art du récit et d'autres formes de spectacle.

Question 5

Existe-t-il des chansons, des danses ou des récits destinés à mettre un frein aux conflits ?

Tout le monde a répondu à cette question par l'affirmative. Depuis sa plus tendre enfance, chacun voit des danses ou entend des chansons, des histoires, des proverbes et des dictons destinés à calmer les conflits. La formation des garçons dans la brousse comprend de nombreuses histoires portant notamment sur leurs responsabilités et la nécessité de travailler dur. On raconte également aux filles des histoires qui exaltent ces qualités.

Les chansons, les danses, les histoires, les proverbes et les dictons contiennent des messages et des enseignements moraux simples mais clairs. De nombreux contes présentent la cupidité et l'égoïsme comme sources principales de conflits contre lesquels on met les jeunes hommes en garde. Des histoires racontées aux enfants sont destinées à éveiller leur sens de la justice, de la responsabilité et à les inciter à condamner ceux qui enfreignent les règles de la communauté par cupidité ou égoïsme.

Certains mythes sont également entretenus pour montrer comment le fait d'éviter la guerre peut parfois témoigner d'une véritable autorité. On raconte par

exemple la légende d'un puissant magicien de la contrée qui avait le pouvoir de jeter un voile sur les yeux de l'ennemi et ainsi lui cacher son peuple. Le fait d'esquiver une confrontation militaire pouvait donc éviter la guerre. Les histoires qui transmettent ce mythe mettent l'accent sur la puissance et la sagesse du magicien. D'autres récits racontent également de façon très dissuasive les aspects négatifs des conflits et des hostilités.

Question 6

Dans le monde d'aujourd'hui, comment les femmes envisagent-elles leur rôle dans la construction de la paix et la résolution des conflits ?

Les femmes sont en général quelque peu nostalgiques du passé. Elles ont le sentiment que les systèmes éducatifs traditionnels ont besoin d'être améliorés et renforcés pour pouvoir répondre aux problèmes actuels posés par la paix et la sécurité.

Selon elles, les difficultés économiques quotidiennes créent un contexte dans lequel les conflits et les affrontements deviennent naturels. La plupart des femmes pensent que la paix consiste avant tout à disposer d'assez de nourriture et à pouvoir vivre en sécurité. Les femmes ont toujours été « chargées de mettre de la nourriture sur la table », mais elles pensent que les hommes devraient faire preuve de plus de responsabilité. L'une d'elles a déclaré : « Certains hommes estiment que leur seule responsabilité est de faire des enfants, mais ils ne se soucient pas de savoir si ces enfants mangent ou non ».

Ainsi, alors que les femmes continuent à s'occuper de leur foyer, les hommes devraient « rentrer chez eux pour ne plus traîner dans les bars » et se charger de subvenir aux besoins de leur famille. Aux yeux des femmes, les bars sont un lieu où les hommes fuient leur devoir de subvenir aux besoins de leur famille. C'est lorsque les hommes rentrent chez eux après avoir bu que des querelles éclatent et que des actes de violence surviennent. On attribue ce triste comportement à la pauvreté et à la décomposition des valeurs familiales et du sens de la responsabilité.

Question 7

Avez-vous déjà participé à un programme de sensibilisation à la paix ?

La situation avec les Massaï s'est calmée et les conflits extérieurs ne sont plus une menace pour la paix. Les femmes âgées (dont deux de plus de 80 ans) se souviennent que, durant les guerres, les femmes Kaguru cachaient souvent des femmes Massaï en témoignage de bonne volonté, pour que les hommes Kaguru ne les tuent pas. Elles agissaient ainsi parce qu'elles avaient conscience que les

femmes étaient toutes victimes des « guerres des hommes ». Faute de programme de sensibilisation à la paix, il existe des femmes âgées qui sont des chefs de clan et auxquelles on fait encore appel pour résoudre des conflits. La plupart d'entre elles participent également aux cérémonies de résolution des conflits comme la *diwiku*.

Question 8

De quelle manière définiriez-vous les principales causes de conflit ? Selon vous, qui en sont les responsables et quelles en sont les principales causes ?

La pauvreté est considérée comme la cause principale de conflit et, selon les femmes Kaguru, la pénurie de moyens économiques est la première explication des disputes. Il n'a pas été fait état de la démocratie ni d'une gestion saine des affaires publiques.

Le déclin des valeurs communautaires est considéré comme la deuxième grande cause de conflit, suivi par l'incapacité du système scolaire actuel à enseigner des compétences correspondant aux besoins des personnes et de la communauté. Les enfants ne sont ni bien éduqués ni disciplinés.

Les responsables locaux représentant l'administration centrale font également l'objet de critiques, parce qu'ils ne sont pas en mesure de répondre d'une manière appropriée même aux crises les plus simples. Au « bon vieux temps », on parlait à l'accusé et on lui infligeait une amende afin que l'affaire soit réglée aussitôt. Mais aujourd'hui, avec le système de justice actuel, le règlement du plus petit conflit dure des semaines, des mois, voire des années. Si une vache mange votre maïs, l'attente d'une solution de justice peut être très longue. Il en résulte de plus en plus de l'hostilité, de la colère et du découragement.

On mentionne également la « désintégration des Kaguru en tant que peuple » comme autre cause de conflit. Les Kaguru sont disséminés dans tout le pays et si quelqu'un se conduit mal, il ou elle peut s'enfuir et éviter ainsi les conséquences de ses actes. Les gens prennent donc le risque de se conduire mal en sachant qu'ils peuvent échapper à la justice.

On cite aussi le manque de confiance, l'individualisme et l'égoïsme comme causes principales de conflit. Ceux qui briguent des responsabilités politiques ou importantes sont aussi à l'origine de conflits, lorsqu'il y va de leur intérêt.

Question 9

Quelle stratégie conseillez-vous pour promouvoir la paix ?

Cette question a suscité des discussions de groupe animées. Tout le monde a admis que l'on ne pouvait pas revenir aux solutions d'autrefois. Cependant, la

nécessité se fait sentir de donner une nouvelle impulsion à certaines pratiques traditionnelles. Les Kaguru disposaient d'un lieu où ils avaient coutume de se rendre pour prier, en particulier avant et après le combat. Les coutumes et les traditions qui les unissaient en tant que peuple sont tombées en désuétude, même auprès de leur chef et de leurs responsables claniques. Il faudrait, assure le chef, donner un nouveau souffle à ces traditions pour fédérer le peuple Kaguru.

La *digubi*, la *dikumbi* et la *diwiku* font partie des pratiques traditionnelles à réactiver. Il a été également fait état de la nécessité de donner aux personnes concernées les moyens de promouvoir la paix.

En dépit de leurs faiblesses, les écoles sont également envisagées comme un instrument qui peut former à la paix. C'est la raison pour laquelle l'école doit non seulement dispenser un enseignement moderne, mais aussi transmettre le sens des responsabilités comme un élément fondamental des valeurs de la communauté.

Des efforts de grande ampleur devraient être entrepris pour lutter contre la pauvreté, apprendre aux femmes à mieux s'occuper de leur vie et enseigner aux hommes leurs responsabilités.

En général, les femmes pensent que chacun vit dans une indifférence totale et mène son existence à sa guise. C'est pourquoi elles restent pessimistes quant aux possibilités d'atténuer les conflits et les crises dans leur communauté.

Question 10

Qui devrait jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la paix et dans l'éducation à la paix ?

Tout le monde, a-t-on répondu, étant donné que « personne ne peut lire dans le cœur d'autrui ». Tout le monde doit s'y atteler et « se purifier », « se perfectionner », car tout le monde a besoin de vivre en paix et en sécurité.

L'État peut cependant remédier à certaines causes de conflit comme celles qui sont liées aux écoles ou à l'administration locale. Il lui est également possible de promouvoir des activités économiques pour réduire la pauvreté.

Mais ce qui importe le plus, c'est que chacun fasse un effort pour s'améliorer. Une autre stratégie proposée est la création de structures où les personnes ayant des expériences, une appartenance ethnique ou des antécédents différents puissent vivre ensemble et se respecter. Le fait de connaître et d'apprécier d'autres cultures peut contribuer à éviter les tensions et les conflits. On a constaté que la stabilisation des relations entre les Kaguru et les Massai est due, en partie, à l'émergence d'un respect grandissant qui s'explique par une meilleure compréhension et appréciation de leurs différences.

Rôle des femmes et défis inhérents à cette étude

Cette étude montre le rôle que les femmes pourraient avoir dans le maintien et la consolidation de la paix, et dans la prévention des conflits. Elles reçoivent leur mission de paix d'abord de la société à laquelle elles doivent fidélité et allégeance, puis d'elles-mêmes en tant que femmes. La façon dont elles s'acquittent de ce devoir dépend de leurs capacités.

Nous avons identifié dans notre étude certains éléments qui paralysent et limitent cette capacité. La société tanzanienne contemporaine n'accorde aux femmes aucune position sociale et politique leur permettant de gérer les conflits ou de maintenir la paix. L'organisation sociale actuelle les empêche de tenir des rôles importants dans les processus de paix et on continue par exemple à faire peu de cas des femmes dans les prises de décision. Là où les systèmes traditionnels ont disparu, aucun dispositif de substitution n'a été prévu pour favoriser la participation des femmes, bien au contraire, leur espace d'intervention s'est rétréci en raison de la radicalisation des règles patriarcales ou religieuses. Cette limitation ne leur permet pas d'acquérir la capacité ou le potentiel qui leur donneraient les moyens de jouer un rôle important dans la résolution des conflits aux niveaux local ou national. Par exemple, qu'elles soient Kaguru ou non, la plupart des Tanzaniennes sont dominées par les hommes qui fixent les priorités de la famille. En principe, ce sont eux plutôt que les femmes qui décident de ce qui est bien ou mal, comme d'un conflit ou de la paix. Quand elles bénéficient d'aptitudes réelles à la négociation ou à la médiation, des éléments socioculturels les empêchent de les utiliser.

La violence est un autre facteur qui empêche les femmes de jouer un rôle dans le rétablissement de la paix et dans la résolution des conflits. La pauvreté est la plus grande forme de violence parce qu'elle rend impuissant face aux épreuves et qu'elle sape la créativité, les possibilités et les potentiels.

Comme les femmes Kaguru l'ont indiqué, les femmes sont d'ordinaire plus pauvres que les hommes, quelle que soit la communauté auxquelles elles appartiennent. À cause de cette pauvreté, elles sont si opprimées que la violence physique et psychologique les rend incapables de jouer un rôle constructif pour la paix. La misère de la condition féminine se manifeste actuellement par des actes de barbarie perpétrés contre de vieilles femmes dans certaines régions de Tanzanie : sous prétexte de sorcellerie, elles sont régulièrement exécutées dans certaines zones du Mara et du Shinyanga. Ce sont en fait des intérêts économiques qui se dissimulent derrière ces meurtres, dont le but est de réduire les femmes au silence et de semer la peur.

On peut également observer des violences perpétrées en toute légalité contre des femmes dans leur vie quotidienne, puisqu'elles sont menacées de mal-

traitements familiaux dans leur propre foyer. Dans ces conditions, on voit évidemment mal comment parvenir à la paix et comment ces femmes pourraient contribuer à son rétablissement et à son maintien. Elles ne peuvent pas surmonter les conflits conjugaux et familiaux et le problème de leur survie est une priorité par rapport aux questions de sécurité politique et de société.

L'éducation que reçoivent les femmes ne les prépare pas toujours à affronter les questions de conflit et il existe peu d'institutions leur permettant de participer pleinement à la construction et au maintien de la paix.

Même si le rôle et la participation des femmes dans ce domaine est entravée par de multiples facteurs, ces derniers devraient être considérés comme des défis à surmonter.

Aux niveaux individuel et social, le problème des femmes est de comprendre à la fois la société et leur propre spécificité au sein de celle-ci. Elles peuvent acquérir les compétences, les connaissances et les ressources qui les aideront à résoudre les difficultés qu'elles affrontent individuellement et collectivement en tant que groupe spécifique. Malgré des carences, il existe pour cela des écoles, des programmes et d'autres structures destinés aux femmes. Le défi consiste à les adapter aux besoins des femmes dans leur rôle de bâtisseuses de la paix.

Bien que limitées, les organisations de femmes s'avèrent être des lieux privilégiés offrant des possibilités et des occasions d'acquérir et de développer les compétences, les connaissances et les ressources. Ces organisations se mobilisent, agissent auprès des pouvoirs publics et mènent des campagnes contre la violence, les lois injustes et oppressives, la pauvreté et la maltraitance familiale. Ces activités contribuent considérablement à la paix. Grâce à elles, les femmes affirment fermement leur volonté de lutter contre les guerres et les violences de toutes sortes et proposent des solutions. Les réussites de groupes comme la TANWA et le TGNP sont exemplaires.

Les femmes en tant que groupe représentent une force et elles doivent apprendre à utiliser leur pouvoir, non seulement pour leur développement personnel mais aussi pour jouer un rôle efficace dans la construction d'une société paisible.

Pour qu'elles puissent jouer efficacement leur rôle dans la consolidation de la paix, elles ont besoin d'un environnement social, politique et économique qui le leur permette. Cette étude a montré clairement que, lorsque les conditions et les circonstances sont favorables, les femmes savent tout à fait tirer profit de leur situation et de leur spécificité. Elles éduquent et forment leurs enfants et influencent leurs maris et leur entourage.

La plupart des femmes qui occupent aujourd'hui des positions de pouvoir économique et politique ouvrent la voie et éveillent de nouvelles vocations. Si le nombre de Tanzaniennes membres du Parlement reste trop modeste, il suf-

fit toutefois à susciter une prise de conscience sur la nécessité de compter plus de femmes parlementaires et de les voir s'engager en faveur de questions concernant les femmes et la paix. L'Ambassadrice Gertrude Mongella, ancien membre du Parlement, Ministre et Sous-Secrétaire général pour la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), fait déjà beaucoup pour mobiliser les femmes sur la question de la paix et de la résolution pacifique des conflits. Les progrès réalisés par les femmes au niveau des structures communautaires et de la politique locale sont encore plus décisifs et leur souci de la paix et de son maintien influe sur ces structures et leurs activités.

Par leur rôle de mères et leur responsabilité dans l'éducation des enfants, les femmes acquièrent souvent la patience et les qualités appropriées et les transmettent aux nouvelles générations. Elles savent également communiquer d'une façon appropriée aux circonstances. Ces compétences sont précieuses dans les processus de paix.

Les femmes comprennent mieux les conséquences éventuelles et réelles des conflits et des guerres, y sont plus sensibles et savent montrer de la compassion à l'égard des victimes. Comme nous l'avons vu, durant le conflit entre les Kaguru et les Massaï, les femmes Kaguru ont caché des femmes Massaï pour leur éviter d'être tuées ou blessées par les hommes Kaguru. Cette sensibilité est un élément décisif en faveur de la paix, de la tolérance et du dialogue.

L'un des principaux résultats de cette étude porte sur le rôle des activités culturelles dans la promotion de la paix ainsi que dans la prévention et la résolution des conflits.

Le peuple Kaguru n'est pas le seul à avoir utilisé l'expression culturelle et artistique pour promouvoir la paix et l'harmonie. Les spectacles traditionnels ont offert aux thèmes de la paix et des conflits un cadre où s'est exprimée la nécessité de consolider la première et de résoudre les seconds. Ils ont donc eu un rôle pédagogique et de médiation qu'ils peuvent continuer à jouer aujourd'hui encore. Le problème reste cependant de veiller à ce que les femmes affirment l'importance de leur place et de leurs capacités artistiques pour la promotion de la paix. Lorsque ces compétences manquent, des efforts devront être entrepris par les femmes concernées pour les acquérir. Les activités de groupes de femmes, comme celles de Bagamoyo, sont de bons exemples de la manière dont les femmes peuvent se donner les moyens de développer leurs talents artistiques, traditionnels ou contemporains, et de les utiliser pour transmettre leurs messages.

Cette étude montre cependant que la participation effective des femmes à la construction de la paix et à la résolution des conflits ne peut se faire spontanément. Elles doivent être formées dans cette perspective depuis leur enfance et leurs compétences perfectionnées à l'âge adulte. Comment faire pour que les femmes tanzaniennes d'aujourd'hui, dans les villes et les campagnes, soient en

mesure de jouer un rôle efficace pour introduire la notion de paix au sein de leur communauté ? Cette question est un problème qu'il convient de résoudre dans l'intérêt d'une paix durable.

Conclusion

Les femmes Kaguru perçoivent la paix comme une absence de guerre mais, beaucoup plus encore, comme un état d'équilibre social et de bien-être humain. Elles l'envisagent aussi d'un point de vue dynamique, c'est-à-dire comme la capacité d'une communauté à mettre un frein au conflit et à le résoudre rapidement à l'amiable. Elles estiment que les coutumes traditionnelles, qui étaient adaptées à ces pratiques, ont été sapées par le monde moderne. Elles se considèrent comme l'instrument principal de la paix et de l'harmonie dans la communauté, car la paix doit trouver son origine dans la famille où les mères jouent un rôle décisif. Elles dénoncent l'incompétence apparente du système éducatif actuel. À l'instar de Dzirasah (1995), qui décrit la résolution traditionnelle des conflits en Somalie où les anciens chefs de clan prenaient des décisions immédiatement, les femmes Kaguru voient dans le caractère interminable des procédures actuelles un facteur de désaccords.

Pendant, elles conviennent qu'elles sont prisonnières d'un dilemme : si elles apprécient les pratiques traditionnelles de résolution des conflits et de formation des jeunes, elles savent qu'il leur est impossible de revenir en arrière. Il faut donc renforcer les systèmes existants, comme les écoles, et en réorganiser d'autres, comme l'administration locale. Elles réalisent surtout que la paix ne peut s'imposer de l'extérieur et que la seule issue est de relever les défis de l'intérieur du pays. Cette position rejoint celle de Katunzi (1997) qui souligne que les approches tanzaniennes traditionnelles en faveur de la paix et de l'équilibre social sont préférables dans une Nation pacifique. Des adaptations de ce qui précède seraient donc souhaitables.

Recommandations

Des discussions et des entretiens que nous avons eus dans le cadre de cette étude, il résulte des recommandations suggérant des actions pratiques.

1. La réduction de la pauvreté

Les femmes estiment que la pauvreté est une cause importante de discorde dans les familles, les communautés et les nations. La consolidation de la paix passe

avant tout par l'éradication de la pauvreté qui doit être un domaine prioritaire et les femmes devraient être encouragées à y participer pleinement. Dans cet objectif, les programmes mis en place pourraient inclure la formation des femmes à des activités rémunératrices et leur accès à des prêts financiers limités. Le Ministère de l'Agriculture pourrait également conseiller les femmes sur les techniques agricoles les plus appropriées.

2. L'éducation et la formation

Le système éducatif du pays devrait inculquer aux jeunes des aptitudes à la résolution pacifique et à la gestion des conflits et cet enseignement pourrait être donné dans le cadre de l'instruction civique. Comme les problèmes d'égalité entre les sexes et de démocratie sont devenus des priorités dans les programmes scolaires, ceux de la paix et de la résolution des conflits devraient également en faire partie.

Réactiver et revaloriser les anciennes pratiques communautaires de prévention et de résolution des conflits peut également s'avérer utile. Dans le cas de la population de Kilosa par exemple, les talents artistiques et linguistiques de la *diwiku* pourraient être dynamisés et replacés au premier plan, afin de traiter de questions d'ordre communautaires plus vastes et riches en enseignements pour d'autres communautés. Les femmes ont une place capitale à tenir dans l'éducation par leurs initiatives spécifiques.

Avec d'autres groupes sociaux, elles pourraient organiser des spectacles culturels, par exemple théâtraux, à vocation éducative. Elles peuvent avoir un rôle éducatif important de différentes façons :

- ◆ au niveau de la communication – Par l'organisation de discussions sur la promotion de la paix. Quels que soient leur âge et leur niveau, les femmes pourraient se réunir pour parler des questions liées à la paix, à la prévention et à la résolution des conflits et élaborer des modèles appropriés. À cet effet, il conviendrait de renforcer leurs capacités en matière de communication. D'autre part des films, des spectacles vivants et la publication de récits pourraient traiter des mêmes thèmes en donnant une large place aux femmes et aux problèmes auxquels elles sont confrontées sur ces sujets.
- ◆ au niveau de l'enseignement - Les femmes se sont traditionnellement avérées être des enseignantes très efficaces dans les systèmes éducatifs formel et informel. La plupart des enseignants du primaire sont des femmes et elles sont également nombreuses dans le secondaire. Les femmes peuvent s'acquitter d'une tâche essentielle de promotion de la paix par leur enseignement et le dialogue qu'elles entretiennent avec les enfants. Celles qui assument des responsabilités locales sont égale-

ment importantes car leurs compétences et leur expérience peuvent être mises à profit.

3. Une éducation plus juste et meilleure pour les filles

Le renforcement des capacités des filles par l'éducation est une nécessité. Il conviendrait de mettre en place des politiques leur permettant de fréquenter l'enseignement secondaire en plus grand nombre et de poursuivre leurs études jusqu'à leur terme. À cela devraient s'ajouter des programmes leur donnant les moyens et la confiance nécessaires pour leur permettre de propager une culture de la paix. Le Programme d'Education pour la Démocratie (le projet *Tuseme*, c'est-à-dire : « Élevons la voix ») destiné aux filles du secondaire et mis en place par le Département des Beaux-Arts et des Arts plastiques de l'Université de Dar es Salaam est un exemple à suivre. Il encourage les filles à faire entendre leurs préoccupations et leurs problèmes et cherche des solutions pour les aider à réaliser leurs aspirations sociales et universitaires.

4. Le renforcement des groupes de défense des femmes

Les guerres pèsent plus lourdement sur les femmes que sur n'importe quel autre groupe vulnérable. Elles savent par conséquent que la culture de la paix sert leur intérêt. L'histoire a montré que les femmes avaient été capables de grandes réalisations lorsqu'elles s'étaient organisées en groupes actifs. Ces groupes pourraient soutenir la cause de la paix dans les communautés et, au-delà, participer aux activités des associations régionales ou nationales.

5. La socialisation institutionnelle

Dans le milieu des années 60, la Tanzanie a mis en place un service militaire national. Il avait pour objectif de socialiser les jeunes comme membres d'une seule Nation. Ce service donnait également à la Nation un dispositif qui préparait sa jeunesse à la défense nationale et à la sécurité. Ce service n'est plus en vigueur depuis quelques années et pourrait être réactivé afin d'assurer l'instruction civique et l'éducation à la paix. Il pourrait servir de *dikumbi* et de *digubi* modernes pour apprendre à résoudre pacifiquement les conflits et les crises.

6. Les dispositifs communautaires de résolution des conflits

Les femmes sont persuadées que les délais interminables pour régler les problèmes de conflits sont une cause importante de leur persistance et de la naissance

de nouvelles tensions. L'institutionnalisation de dispositifs grâce auxquels on pourrait s'attaquer rapidement à ces questions pourrait limiter leur ampleur et leur extension. Autant dire que cela reviendrait à permettre aux communautés de revendiquer des pouvoirs qu'elles ont perdus concernant la résolution de certains types de conflit. Dans le même esprit, évaluer l'attitude des autorités administratives, notamment celles qui sont extérieures à la communauté, éviterait qu'elles ne deviennent elles-mêmes sources de conflit.

7. Perspectives de recherche

Il faudrait passer plus de temps auprès des Kaguru pour mieux les comprendre. Ils ne sont pourtant que l'une des 120 ethnies de Tanzanie. De quelle manière les autres groupes gèrent-ils leurs conflits ? De quelle manière leurs femmes servent-elles la promotion d'une culture de la paix ? Autant de questions capitales qui méritent d'être approfondies, notamment dans un pays comme la Tanzanie qui, tout en s'orientant vers une économie de marché, se trouve actuellement au cœur d'une grande évolution sociale.